
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

PREMIER VOLUME (1/3)

Dixième séance – Mercredi 10 septembre 2003, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Linda de Coulon, M. Alain Fischer, M^{mes} Vanessa Ischi Kaplan, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, Jean-Pierre Oetiker et Jean-Charles Rielle.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 28 août 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 septembre et mercredi 10 septembre 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vais demander aux huissiers d'avoir la gentillesse de vous distribuer un rapport que j'ai demandé au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), concernant les incidences dues à la sécheresse et à la canicule en 2003 sur les parcs et les espaces verts de la Ville de Genève. Je ne vais pas le lire maintenant, par économie de temps, mais vous verrez que c'est un rapport intéressant.

J'ai également demandé un autre rapport sur les stations de pompage de la rive gauche et de la rive droite, parce que je sais que, cet été, un certain nombre de conseillers municipaux ont été interroger des jardiniers sur ce sujet, qui n'étaient pas forcément au courant des décisions politiques du Conseil administratif. Ces conseillers municipaux se plaignaient qu'on ne puise pas l'eau du lac pour arroser les parcs. Or c'est faux. Pour la rive gauche, on le fait; pour la rive droite, on va le faire, puisque nous nous sommes entendus avec Serono, dans le cadre de la reconstruction de ses usines, pour construire ensemble une station de pompage qui permettra d'arroser aussi les parcs avec l'eau du lac et nous préserver de la moule zébrée. Les spécialistes de la moule zébrée, comme Damien Sidler, vous expliqueront ce que c'est; je m'abstiendrai de donner des explications maintenant.

Ces rapports pourront aussi être remis à la presse, si vous le voulez bien, Messieurs les huissiers.



Ville de Genève

Genève, le 10 septembre 2003/sp

Le Conseiller administratif

Note aux conseillers municipaux

STATION DE POMPAGE DU PARC DE LA GRANGE

C'est dans sa séance du 11 octobre 1995 que le Conseil municipal a renvoyé la proposition d'arrosage du parc de La Grange en commission des travaux. Le 10 janvier 1996, la commission des travaux a accepté à l'unanimité des 12 membres présents le projet d'arrêté de la proposition n° 43 octroyant au Conseil administratif un crédit extraordinaire de Fr. 563'500.- destiné au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange.

Ce projet d'arrêté est lié au projet d'arrêté n°1 qui ouvre au Conseil administratif un crédit extraordinaire de Fr. 15'607'040.- destiné à couvrir les frais de réalisation d'un connecteur séparatif d'eau pluviale, entre le plateau de Frontenex et le lac.

Du fait de la réalisation du collecteur, le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) s'est posé la question de l'utilisation de ces eaux pluviales, soit en réalité les eaux du lac pour l'arrosage du parc de La Grange et du parc des Eaux-Vives. Il a été alors décidé avec le Conseiller administratif de l'époque de réaliser une station de pompage afin d'arroser l'intégralité du parc La Grange, le parc des Eaux-Vives, le quai Gustave-Ador et le Jardin Anglais.

La station de pompage réalisée est dimensionnée pour arroser toutes ces surfaces. Dès 1997, le parc de La Grange a été doté en partie d'un arrosage automatique commandé par ordinateur. Cet arrosage, au fil des années, s'est étendu pour couvrir actuellement environ 85 à 90 % de la surface du parc.

Il reste environ Fr. 200'000.- à Fr. 250'000.- de travaux pour terminer l'ensemble du parc de La Grange.

Cette année, le SEVE procède à la connexion avec l'arrosage automatique existant au parc de Eaux-Vives sur la pelouse, côté domaine du Plonjon. Ces prochaines années, le quai Gustave-Ador pourra être relié ainsi que l'agrandissement de l'arrosage des pelouses au parc des Eaux-Vives.

STATION DE POMPAGE DE LA RIVE DROITE

C'est en 1997 que la première étude de faisabilité du pompage de l'eau du lac pour l'arrosage des espaces verts pour la rive droite a été réalisée par le bureau André H. Busuioc S.A., ingénieurs conseil S.I.A. L'année suivante un deuxième rapport devait suivre ainsi que le dernier datant de 1999.

Cette étude de faisabilité montre que pour l'arrosage des parcs de la rive droite, il s'agit de créer deux stations de pompage, l'une entre le quai Wilson et le quai du Mont-Blanc, l'autre en bas du jardin de la Perle du Lac. Actuellement, la remise au goût du jour du projet est d'actualité. En effet, la nouvelle construction du complexe Sérono à Sécheron prévoit une prise d'eau à un km dans le lac, ainsi qu'un bassin tampon dans le bas du parc Barton.

Le SEVE a approché au travers du service d'aménagement urbain les mandataires de Sérono afin de connaître le tracé de cette canalisation d'eau. Il s'avère qu'il est possible, en tous cas techniquement, de se brancher sur le retour de l'eau de Sérono afin de l'utiliser pour l'arrosage des parcs.

L'avantage incontestable de ce projet est que le SEVE n'a pas besoin de faire un pompage dans le lac. Il s'agirait simplement de prendre de l'eau dans la canalisation de retour citée plus haut et de la surpresser afin de l'envoyer dans les canalisations d'arrosage. Le dossier est actuellement de nouveau à l'étude avec le service de l'énergie et le SEVE.

Il faut encore préciser que le montant estimé des travaux se monte au niveau actuel des études, à environ Fr. 1'500'000.-.

Manuel TORNARE



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Note aux conseillers municipaux

Genève, le 10 septembre 2003/sp

Sécheresse et canicule 2003

Données Statistiques :

• Pluviométrie / Arrosage

- Moyenne annuelle genevoise	1015 l/m ²
- Arrosage des parcs (moyenne)	800 l/m ²
- Estimation arrosage des parcs 2003 : +30%, soit un supplément de	266 l/m ²
- Pluviométrie de janvier à juillet 2003 : -50% de la norme (294 l/m ² au lieu de 592 l/m ²)	

NB : La verdure des parcs est due à un arrosage qui représente un supplément de 80% d'eau par rapport à la pluviométrie normale (cette année, 110%!)

• Températures

- Record de température enregistrée à Genève le 20 juillet 2003	37,8 °C
- Jours de canicule (+ de 30°C)	46 jours
- Jours à plus de 35 °C (dont 11 jours d'affilée du 2 au 13 août)	17 jours

NB : La conséquence de cette chaleur exceptionnelle sur les feuilles est importante, mais pas toujours dramatique. Les essences indigènes sont beaucoup plus sensibles.

Dégâts :

• Dégâts provoqués par la sécheresse :

L'ensemble de la végétation souffre du déficit hydrique cumulé. Par ailleurs les conditions hivernales particulières ont également porté préjudice à l'état physiologique des végétaux : asphyxie des racines par les pluies importantes de novembre 2002 (plus 295% de la norme) et par une longue période de gel au début 2003.

2.

Toutefois, le patrimoine vert de notre cité n'est pas menacé par la sécheresse. En effet, chaque parc dispose d'un réseau d'arrosage, même s'il est parfois obsolète ou insuffisant. De plus, des équipes de jardiniers du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) circulent avec des camions-citernes afin d'arroser les arbres des rues, les plus jeunes ou les plus fragiles.

Malgré tout, il faut reconnaître que certains jeunes végétaux, récemment plantés n'auront pas supporté le manque d'eau au départ de la végétation; il seront remplacés dans le courant de la prochaine saison de plantation.

Les nouveaux aménagements, les rues en "espace de rencontre", avec les plantations en bacs, ont nécessité un surcroît de travail important afin d'assurer le maintien de cette végétation en situation artificielle.

Par ailleurs, plusieurs arbres plantés par des tiers, en contradiction avec les normes habituelles (manque de terre, sous-sol tassé, plantation dans des gravats, etc.) et dont l'entretien incombe au SEVE, ont beaucoup souffert (place de l'Europe, aménagements éphémères).

Enfin, quelques vieux arbres présentant des symptômes de décrépitude ont séché pendant l'été.

• Dégâts provoqués par la chaleur :

- Suite à la plantation tardive des massifs (après les manifestations anti-G8) les plantes ont eu beaucoup de difficulté à reprendre.
- Des blocages d'origine physiologique provoqués par l'excès de chaleur se sont manifestés sur de nombreux végétaux (retard ou absence de floraison, végétation faible, chute des feuilles, dessèchement des fleurs).
- Sur de nombreuses espèces (rosiers, lierres, rhododendrons, etc.) le phénomène de jaunissement du feuillage (bordurage) est apparu. Ce problème est lié à un déséquilibre hydrique entre la transpiration du feuillage et l'absorption de l'eau par les racines dans des conditions de température extrême.
- Les acariens ont proliféré notamment sur les rosiers et de nombreuses chenilles (noctuelles) ont ravagé une quantité importante de végétaux.

Manuel TORNARE

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2002 (PR-275 A)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté I est mis aux voix; il est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et de l'Entente).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et de l'Entente).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2002;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 71 287 186,35 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

¹ Rapport, 970.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2002 est approuvé pour les montants suivants:

charges	Fr.	999521797,56
sous déduction des imputations internes de	Fr.	94938414,86
soit un total des charges nettes de	Fr.	904583382,70
revenus	Fr.	1053173474,69
sous déduction des imputations internes de	Fr.	94938414,86
soit un total des revenus nets de	Fr.	958235059,83
excédent de revenus	Fr.	53651677,13

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2002 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif		
dépenses	Fr.	68993961,98
recettes	Fr.	1146226,00
investissements nets	Fr.	67847735,98

b) patrimoine financier		
dépenses	Fr.	10189893,90
recettes	Fr.	0,00
investissements nets	Fr.	10189893,90
c) total		
dépenses	Fr.	79183855,88
recettes	Fr.	1146226,00
investissements nets	Fr.	78037629,88

Art 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif		
investissements nets	Fr.	67847735,98
amortissements	Fr.	57317203,37
amortissements complémentaires	+ Fr.	49958000,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ Fr.	53651677,13
autofinancement	Fr.	160926880,50
excédent de financement	Fr.	93079144,52
b) patrimoine financier		
investissements nets	Fr.	10189893,90
amortissements (autofinancement)	Fr.	265877,20
insuffisance de financement	Fr.	9924016,70
c) total		
investissements nets	Fr.	78037629,88
amortissements	Fr.	57583080,57
amortissements complémentaires	+ Fr.	49958000,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ Fr.	53651677,13
autofinancement	Fr.	161192757,70
excédent de financement	Fr.	83155127,82

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 53 651 677,13 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2002 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2265211671,50 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294).

VILLE DE GENÈVE

PR - 294
18 juillet 2003

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF À L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2004

11

TABLES DES MATIÈRES

OBJETIFS POLITIQUES DU CONSEIL ADMINISTRATIF 5

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 28

PRÉSENTATION FINANCIÈRE 33

AUTORITÉS 54

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU SECRÉTARAT GÉNÉRAL 56

ADMINISTRATION CONTRÔLE 57

RELATIONS EXTÉRIEURES 59

RESSOURCES HUMAINES 60

CONTRÔLE FINANCIER 63

DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 64

DIRECTION ET SECRÉTARAT DU DÉPARTEMENT

CAISSE MUNICIPALE 66

ASSURANCES 68

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET BUDGET 69

GÉNÉRALITÉ MUNICIPALE 71

GÉNÉRALITÉ MUNICIPALE 73

TAXE PROFESSIONNELLE 75

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 76
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 79
ACHATS ET IMPRESSION 82
DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION 82

DÉPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE 85

DIRECTION ET SECRÉTARAT DU DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE 87
CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL 89

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

DIRECTION ET SECRÉTARAT DE LA DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS 91

OPÉRATIONS FONCIÈRES, INFORMATION ET COMMUNICATION 93

URBANISME 94

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC 96

ARCHITECTURE 99

BÂTIMENTS 100

ÉNERGIE 101

DIRECTION DE LA VOIRIE

DIRECTION ET SECRÉTARAT DE LA DIVISION DE LA VOIRIE 103

LOGISTIQUE ET TECHNIQUE 104

ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS 105

ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC 106

LÈVE ET NETTOYAGE 108

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES CULTURELLES		110	DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT	140
DIRECTION ET SECRETARIAT DU D	EPARTIEMENT	113	DIRECTION ET SECRETAR	142
DIVISION ART ET CULTU	RE		SPORTS	145
SERVICE ADMINISTRATIF	ET TECHNIQUE	115	INCENDIE ET SECOURS (SIS)	147
PROMOTION CULTURELLE		117	SERVICE D'ASSISTANCE ET PROTEC	150
SERVICE AUX ARTISTES	ET ACTEURS CULTURELS (SAAC ET FMAAC)	119	AGENTS DE VILLE ET DO	153
DIVISION DES MUSÉES				
CONSERVATOIRE ET JARD	IN BOTANIKQUES	122	DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT	157
MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE		125	DIRECTION ET SECRETAR	160
MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE		129	DIRECTION À LA PETITE ENFANCE	161
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE		132	SERVICES DES ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE	163
DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES			ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT (SEVC)	165
BIBLIOTHÈQUES ET DISC	OTHÈQUES MUNICIPALES	135	ÉTAT CIVIL	168
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE	ET UNIVERSITAIRE (BP.U)	138	POMMES FUNÈRES ET O	169
			SOCIAL	170
			DIRECTION À LA JEUNE	172
			PROJETS D'ARTISTES	174

OBJECTIFS POLITIQUES DU CONSEIL ADMINISTRATIF**AUTORITES**

Le Conseil administratif s'emploiera à renforcer l'identité du secrétariat général et son rôle, notamment dans la préparation des dossiers, la mise en œuvre des décisions et le suivi des affaires.

L'administration centrale engagera la révision des principaux outils servant de référence pour l'organisation et le fonctionnement de l'administration municipale (not. DGA), tout en veillant à la simplification des procédures. Ce service réorganisera par ailleurs le traitement des affaires juridiques du Conseil, par la mise en place d'un véritable service juridique.

Le service des ressources humaines proposera l'évolution du concept de gestion des ressources humaines. Il développera notamment l'accueil, l'intégration et la perfectionnement professionnel du personnel, de même que la mobilité interne, en veillant tout particulièrement à l'adéquation entre les besoins de l'administration et la mise en valeur des compétences et aptitudes professionnelles.

Le service des relations extérieures sera appelé à renforcer la présence de la Ville auprès des partenaires de la Genève internationale. La coordination des actions de la municipalité en matière de relations extérieures sera facilitée par la mise en place d'une base de données, en cours d'élaboration.

Les locaux actuels du secrétariat général ne suffisent plus, compte tenu de l'augmentation des tâches et, par conséquent, des effectifs, de nouvelles surfaces devront être mises à disposition. Les recherches se concentrant sur une solution de regroupement qui permettra de développer de nouvelles synergies entre les trois services concernés.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Les principaux objectifs que le Département des finances et de l'administration générale entend suivre pour l'exercice 2004 sont dans la continuité des options prises depuis le début de la législature.

Dans le cadre de la stratégie financière, trois lignes directrices sont rigoureusement suivies par la Direction du département :

1. veiller au respect d'un équilibre budgétaire (conformité à la LAC);
2. poursuivre un désendossement raisonnable de la Ville; à savoir 25 millions par année.
3. conserver la charge de la dette à hauteur de 80 millions maximum et le taux moyen des emprunts à 4,5 % (tous frais compris).

Le 22^{ème} Programme Financier Quinquennal (PFQ) 2004-2007 sera déposé dans l'automne 2003; par contre, le 22^{ème} Budget Financier Quinquennal (BFQ) 2004-2007 sera joint au présent projet de budget.

En ce qui concerne les investissements, l'enveloppe financière quinquennale ne devrait pas dépasser au maximum 400 millions, soit 100 millions pour l'année 2004.

Quant à la gestion de la dette, la Direction du Département municipal des finances suit en permanence l'évolution des marchés financiers en vue d'utiliser les nouveaux instruments financiers, cela afin de minimiser le coût de la dette à moyen et long terme. A cet effet, il est impératif que la notation Standard & Poor's AA- soit maintenue, voire améliorée.

S'agissant du nouveau système d'information financier, l'objectif sera une mise en œuvre harmonieuse de celui-ci dès le 1^{er} janvier 2004 en donnant le maximum d'appui aux Services de l'administration municipale.

Au niveau des charges de fonctionnement, le Conseil administratif a décidé de les maintenir dans la mesure du possible au niveau de celles du budget 2003.

Par ailleurs, la Direction du Département tentera à nouveau, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, d'obtenir une meilleure viabilité de la fiscalité communale.

En fonction des résultats favorables constatés au niveau des services rattachés à la Division de l'administration générale, la mise en place d'un nouveau système d'appréciation des collaborateurs sera étendue à d'autres services du Département.

La Direction du Département entend, à l'avenir, exploiter les informations découlant du déploiement du contrôle de gestion.

S'agissant des services opérationnels, la Gérance Immobilière municipale se prépare activement au renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2000" qui devra intervenir au début février 2004.

La mise en place des budgets d'exploitation par immeuble figure également comme objectif, de même que la poursuite du travail de proximité avec les locataires et notamment l'analyse de ceux qui ne bénéficient plus d'une aide personnalisée.

La Gérance Immobilière municipale se fixe également, comme objectif la mise en application des recommandations préconisées par PricewaterhouseCoopers SA dans le cadre de son audit dans la mesure où celles-ci soient réalisables et soutenables par les autorités.

La taxe professionnelle vise toujours le maintien de son niveau de production actuel, celui-ci pouvant difficilement être amélioré. Le Service met tout en œuvre afin d'optimiser les taxations en intensifiant les enquêtes.

Le Service de la comptabilité générale et du budget, en plus de ses activités traditionnelles, notamment la mise à disposition des Informations financières dans les délais impartis, consacrera toute son énergie pour la mise en œuvre du nouveau système d'information financière (ERP).

Au niveau des primes d'assurances, il faut malheureusement se rendre à l'évidence que nous avons atteint des taux planchers et eu égard à la conjoncture mondiale (terrorisme, criminalité, etc...). Il sera tout mis en œuvre afin de négocier les meilleures conditions pour la Villa de Genève.

Conformément au périmètre fonctionnel défini pour le nouveau système d'information financier, une comptabilité de gestion touchant l'ensemble des services municipaux sera mise en œuvre. L'unité de contrôle de gestion aura à charge la configuration et la cohérence de cette comptabilité de gestion intégrée dans les services.

Pour répondre à l'évolution des besoins des Autorités municipales et des services utilisateurs, la DSI fera évoluer les systèmes d'information et de communication. Un effort particulier sera porté en matière d'intégration des systèmes et de mise à disposition d'outils de reporting, en prolongement au déploiement du nouveau système d'information financier. En outre, les dispositifs de sécurité vont être adaptés pour prendre en compte de nouvelles contraintes.

Poursuivant les actions entreprises en matière de développement durable (Agenda 21), le Service des achats — au sein de l'Unité de gestion COGEVE — collaborera activement à la veille technique et au choix des solutions, en rapport avec la problématique d'économie, de sécurité, d'adaptation à la Déclaration de Florence, ainsi que le respect de toutes les dispositions légales en matière de véhicules.

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

OBJECTIFS

Logement

Le programme de rénovation du patrimoine immobilier sera poursuivi, notamment par la réalisation des travaux dont les crédits ont été votés par le Conseil municipal.

Parallèlement, l'effort sera maintenu pour assurer un meilleur entretien du patrimoine bâti, dans le cadre de la mise en place d'une planification – depuis longtemps attendue – des différentes interventions sur les bâtiments.

Comme déjà annoncé, cet objectif implique une réorganisation de la division de l'aménagement et des constructions. Il est notamment décidé de créer une cellule logistique qui recueillera et coordonnera les informations qui seront aînées à disposition de l'ensemble des services. Pour mener à bien ce travail, les compétences d'un administrateur informatique seront nécessaires.

C'est dire que ce programme nécessite de rénovation / restauration d'immeubles, venant s'ajouter aux projets de constructions, notamment d'équipements publics, même à rude épreuve le service d'architecture pour lequel un poste supplémentaire est sollicité.

Dans ce programme est notamment prévu l'aménagement de la parcelle du Foyer à Sécheron, comprenant la construction d'une centaine de logements, d'un EMS (établissement médico-social) et d'équipements publics.

Agenda 21

L'ensemble des projets du département sera traité conformément aux principes du développement durable, en s'appuyant sur des choix énergétiques optimisés et par l'utilisation de matériaux adaptés. Des opérations de récupération d'eau de pluie se poursuivront et des efforts seront conduits pour développer l'installation de capteurs photovoltaïques sur les toitures. Une attention toute particulière sera portée en vue de poursuivre une politique énergétique rigoureuse de maîtrise des consommations (eau, gaz, électricité, mazout).

Acquisitions foncières

Le Conseil administratif continuera à développer une politique active en matière d'acquisitions foncières ce qui permettra à la Ville de Genève, non seulement de mieux affirmer ses volontés dans le domaine de l'urbanisme, mais également d'offrir à la population de nouveaux logements sociaux, que ces réalisations soient effectuées directement par la Ville ou moyennant l'octroi de droits de superficie à des coopératives d'habitation ou à des fondations de droit public. Un plan d'action sera proposé, issu d'une collaboration des services d'urbanisme et des opérations foncières.

Aménagement d'espaces publics

Tout en assurant le développement de nouveaux aménagements, la priorité sera portée sur la réalisation des nombreux projets votés par le Conseil municipal. Plusieurs places et rues seront ainsi valorisées tout en intégrant les mesures liées à la modulation de la circulation. Les efforts engagés pour la création de nouvelles zones de rencontre se poursuivront en 2004.

Eclairage public

Des réflexions et des expériences liées à l'éclairage public et à la mise en lumière de bâtiments et d'espaces publics représentatifs de notre ville seront menées.

Mobilier urbain

La politique d'embellissement de la Ville sera complétée par la réalisation d'un mobilier urbain contemporain, en harmonie avec les axes concernés.

Genève, ville propre

Chaque année des efforts supplémentaires sont engagés pour sauvegarder la propreté de nos rues, tant en infrastructures (installations de nouvelles corbeilles à déchets, de nouvelles cantinières), en nombre d'intervenants qu'en campagne de sensibilisation. Ces démarches seront bien entendu poursuivies, étant prôné qu'une meilleure coordination avec les agents de sécurité municipaux est nécessaire.

Tri des déchets

Genève reste peut-être en retard dans ce domaine mais il sera nécessaire de relancer des actions fortes, en particulier en matière de compost (à l'égard des habitants) et de PET (à l'égard des commerçants), pour atteindre les résultats escomptés.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour l'élaboration du projet de budget 2004, le magistrat en charge du département des affaires culturelles s'en est tenu aux directives générales du Conseil administratif, telles que communiquées aux chefs de service.

Il appartiendra au Conseil administratif et plus particulièrement au nouveau titulaire du département des affaires culturelles, de définir les objectifs politiques qui orienteront le projet de budget 2004.

Vous retrouverez les nouveaux objectifs politiques du département des affaires culturelles au début de la partie consacrée à celui-ci.

DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE

Le Département est confronté à une situation nouvelle liée à l'extension des activités des divers services, découlant tant de la modification de la législation que d'accords passés avec l'Etat.

Service d'Assistance et de Protection de la Population

Plus que jamais le Service d'Assistance et de Protection de la Population doit être prêt à intervenir dans des cas d'urgence. Cela signifie qu'il doit dispenser une formation adaptée, notamment en incluant les participants dans des situations concrètes : déplacement de personnes âgées ou handicapées, ramène en état de sursis sinistres, préparation de repas pour un grand nombre de personnes, gestion des situations spécifiques lors de l'arrivée de réfugiés, hébergement des sans abris, etc.

Service d'Incendie et de Secours

Le Service d'Incendie et de Secours doit assurer une partie des transports sanitaires. Il convient dès lors d'assurer aux ambulanciers qualifiés une formation de pompiers.

D'autre part pour faire face à l'augmentation des sinistres et au développement technique, il doit prendre des mesures dont notamment :

- l'envolement des daines de l'école de formation pour éviter un déficit d'effectif durant plusieurs mois

- l'engagement de personnel ambulancier qualifié pour être en mesure de faire face à un nombre croissant de transports sanitaires

- mise en place des mesures permettant de respecter la décision de l'ACG, prise après lecture du rapport du groupe de travail, dans le cadre d'un contrôle de nouvelles missions aux pompiers volontaires.

Service des Agents de Ville et du Domaine Public:

Le Service des Agents de Ville et du Domaine Public doit mettre en place des structures permettant l'intégration harmonieuse des 84 personnes nouvelles chargées principalement de la gestion des zones bleues. Cette activité implique intrinsèquement un nombre de consultations important et, par là, une activité administrative non négligeable.

Service des Sports

Le Service des Sports doit continuer à diversifier les activités proposées aux jeunes et aux adultes mais aussi apporter une aide substantielle au développement des mouvements juniors des clubs. D'autre part, des travaux importants devraient être entrepris pour la modernisation d'installations sportives existantes. Il s'agit notamment de travaux à la piscine des Ventes, de la construction de la salle de gymnastique, de l'installation de fonts mobiles, de la réfection de terrains de football.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

OPTIONS BUDGETAIRES 2004

L'élaboration du projet de budget 2004 pour le département 5 s'articule autour de quatre axes, soit :

- A) Blocage de la plupart des rubriques budgétaires conformément aux dispositions prises par le Conseil administratif.
- B) Adaptation des rubriques budgétaires et des postes pour les secteurs qui répondent à des obligations légales (état civil, GMAP, accords scolaires pour la petite enfance et les maisons de quartier, etc.).
- C) Augmentation par rapport à 2003 pour les domaines où les volontés politiques ont été clairement exprimées par plusieurs partis (nouvelles places dans les crèches, deuxième Square Hugo, deuxième Espaces Zeli, actions communautaires dans les quartiers, propriété dans les préaux scolaires et dans les parcs, etc.).
- D) Mises à niveau budgétaires ou en effectifs dans les secteurs où des insuffisances ont déjà été constatées après le premier trimestre de l'exercice 2003 (sécurité des places de jeux, condonges Villa Moyrier, etc.).

APERÇU

Volet/activités prioritaires		Fr.	positif/négatif
Nouvelles places de crèches	plus	4'800'000.00	
Nouvelle subvention Etat selon projet de loi	plus	4'800'000.00	
Centralisation demandes places PE (BIPPE)	plus		3.000
Gestion et ouverture ludothèques	plus	300'000.00	
Propriété, parcs et réputation varadienne	plus	160'000.00	
Entretien parcs	plus		7.000
Ouverture d'un deuxième Square Hugo et d'un deuxième Espace Emma Louise Zell	plus		3.000
Prévention "rues"	plus		
Actions communautaires, information de quartier	plus	160'000.00	
Loisir aéré	plus	50'000.00	
Subventions nominatives voir liste annexée	plus	448'700.00	
Obligations légales			
Mécanismes salariaux Petits enfants	plus	2'200'000.00	
Etat civil, pièces d'identité augmentation des actes d'état civil	plus		3.000
Hygiène dans les écoles	plus		
Subvention CLAP	plus	240'000.00	
Places d'identité chaises	plus	800'000.00	
Places d'identité nouvelles	plus	1'600'000.00	
Compte tenu des postes, boni ~ 100'000	plus	2'200'000.00	
Prestations municipales nouveaux barèmes	plus	650'000.00	
Extension des CASS, locaux	plus		
Accords salariaux Centres de loisirs, équipements	plus	290'000.00	

Missions à réviser				
Condégaro Villa Moynier	plus			1,00
Ecoles (jeux, sécurité, éclairage)	plus			2,25
Complexes sportifs condégaros	plus	40'000,00		
Réceptionniste téléphoniste DPE	plus			1,00
Compensation transfert Pompes Funèbres	plus		50'000,00	
Contenueurs restaurant scolaires	plus		30'000,00	
Vêtement travail SEVE	plus			
Résumé				
Postes	plus			27,25
Augmentation media du budget en francs		8'408'710,00		

POSTES

Régionalisation		
Postes	Direction	
	DPE	1.00
	Ecoles	3.50
	SEVE	2.00
	Etat Civil	7.00
	Pompes Funèbres	3.00
	Social	1.00
	Délégation à la Jeunesse	8.00
		2.00
		27.50

DIRECTION

Poste	un concierge Villa Moyrier
	moins un à la GIM
Fonctionnement	Néant

DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

Poste	une réceptionniste
	3,5 deux postes et demi collaborateurs d'accueil BPE

Subventions	pas 8,5 mios
	2,2 mios méconnaissances extérieurs
	4,0 mios nouvelles places (exploitation)
	800'000.00 autorisation (nouveaux postes)
	800'000.00 Indication des pénalités
	400'000.00 repêches places Bon Secours

Resolutions

4,5 mins

Ce montant correspond à la subvention qui serait dévolue à la Ville de Québec pour le cas où la loi concernant petits entrepren serait votée.

En effet, un projet de loi est actuellement déposé au Conseil d'Etat et prévoit à l'article 12 une subvention d'exploitation aux communes calculée sur la base d'une indemnisation forfaitaire par place offerte dans les institutions de la petite enfance.

ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE

Postives		2	un gérant de locaux un technicien jeux-éducatifs
Budget de fonctionnement			
	plus	50'000.00	nettoyages pièces de jeux dans les préaux
	plus	40'000.00	compteur dans les appartements des concierges
	plus	180'000.00	Suppression dans les écoles des linges au profit des distributeurs papier (obligation légale), à acheter, plus papier
	plus	50'000.00	pose de distributeurs (comparés par économie de nettoyage de linges de 30'000.-)
	plus	50'000.00	gestion conteneur des vêtements scolaires
	plus	70'000.00	mises en place éducatifs pour deux groupes scolaires (expérience pilote c/de intelligente)
Subventions			

plus	800'000.00	GIAP (selon convention de l'Elaq)
plus	300'000.00	Augmentation des besoins et ouvertures des ludothèques et professionnalisation, création de deux sites pilotes.
Remarques sur les salaires		
Suppression progressive des indemnités au profit d'un système salarial basé sur les taux d'effectivité réelle (plus 600% en 2004 soit plus Fr. 21'700.- sur la rubrique des salaires réguliers, sans modification du nombre de postes).		

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Fonction	7	chef horticulteur un dessinateur un technicien
Budget de fonctionnement		
plus	30'000.00	changement des usages d'usage
plus	30'000.00	Gardiens propres
plus	30'000.00	remplacement mobilier urbain - vandalisme
Interventions		
		Néant

ETAT CIVIL

Postes	3	un collaborateur pièces offertes deux collaborateurs Etat civil
--------	---	--

soit 8 postes affectés pour les
postes en 2004

Budget de fonctionnement

plus	1'600'000 de charges
plus	2.2 mds de recettes

(Bart d'environ 100'000.- après les charges salariales)

POMPES FUNEBRES

Postes	1	conclure au centre funéraire (remplacement d'un transfert)
---------------	----------	---

Budget de fonctionnement

mont	940'000.00	diminution de charges
mont	680'000.00	diminution de recettes

La reprise depuis le 1^{er} mai 2002 des incinérateurs de corps, des mises en bière ainsi que l'acquisition des enveloppes pour les cercueils d'incinération par la Ville de Genève a généré une diminution des charges et une diminution des recettes.

De plus, dans ces circonstances, il y a lieu de tenir compte que les cercueils d'incinération ainsi que la location des enveloppes pour ces cercueils sont facturés par la Maison R. Fragnière directement à la société de cremation "LA FLAMME". Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2003, la société de cremation "LA FLAMME" commande ses cercueils auprès d'une autre entreprise.

SERVICE SOCIAL

Postes : 8 six postes, ouverture d'un deuxième Square Hugo, extension heures d'ouverture, accueil et accompagnement renforcés (au total 10 postes)

deux postes extension "Nouvelles technologies" et deuxième Espace Louise Emma Zell

Budget de fonctionnement

plus 160'000.00 projet communautaire et information de quartier
plus 60'000.00 développement des voyages affilia en Suisse
plus 280'000.00 extensions des CASS

Subventions

Prévisions anticipées
plus 680'000.00 selon estimation avec nouveau barème des prestations municipales et mandats sociaux

DELEGATION A LA JEUNESSE	
Fonction	2 un travailleur social "hors mure", basé rue de Lyon un travailleur social "hors mure", basé à Thoiry
Budget de fonctionnement	
plus	407000,00
Subventions	
plus	2507000,00
	renouvellement d'équipements dans les locaux de Quartier
	accorde salariaux de l'Etat pour la personnel des Centres de loisirs (P. 2007000-) et ouverture de nouvelles structures (Mondrilliant)

DETAIL DES SUBVENTIONS

Institution	Budget 2003	BB 2004	Ecart
<u>Diversité</u>	-	-	-
Nouvelle demande :	-	-	-
Media Action International	CHF 0.-	CHF 10'000.-	+ CHF 10'000.-
<u>Ecolies</u>			
Augmentation :			
Vacances nouvelles	CHF 21'200.-	CHF 35'000.-	+ CHF 13'800.-
<u>Désobéissance à la Petite enfance</u>			
Nouvelle demande :			
Chair Bois	CHF 0.-	CHF 100'000.-	+ CHF 100'000.-
<u>Social</u>			
Augmentations :			
1) Au cœur des Grotes	CHF 21'200.-	CHF 100'000.-	+ CHF 78'800.-
2) Office protestant de consultations conjugales et familiales	CHF 24'800.-	CHF 35'000.-	+ CHF 10'200.-
3) Garrofour – Prison	CHF 18'800.-	CHF 25'000.-	+ CHF 6'200.-
4) Couple et famille	CHF 25'700.-	CHF 35'000.-	+ CHF 9'300.-

Nouvelles demandes :				
1) LAVI - Centre de conseil pour victimes d'infractions	CHF 0.-	CHF 20'000.-		+ CHF 20'000.-
2) Darnio - Hôtel	CHF 0.-	CHF 35'000.-		+ CHF 35'000.-
3) Aspasie - Développement projet aux femmes prostituées	CHF 0.-	CHF 80'000.-		+ CHF 80'000.-
4) EPIER - Permanences pour Migrants	CHF 0.-	CHF 28'000.-		+ CHF 28'000.-
5) Foyers de jour (pour infirmité)	CHF 0.-	CHF 30'000.-		+ CHF 30'000.-
Délégation humanitaire				
Augmentations :				
1) Diverses Associations contre le racisme	CHF 10'000.-	CHF 50'000.-		+ CHF 40'000.-
TOTAL 448'000.-				

PRESENTATION GENERALE

1. Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c), de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif vous soumet le projet de budget 2004 dont les chiffres globaux sont les suivants :

A. Budget de fonctionnement (sans les imputations internes, ni attribution aux financements spéciaux, ni subventions redistribuées)

Total des revenus nets	Fr.	9022807387.-
Total des charges nettes	Fr.	9411087710.-
Excédent de revenus présumé	Fr.	211538677.-

B. Budget des investissements

Investissements nets présumés

Fr.	10070007000.-
-----	---------------

C. Financement des investissements

Investissements nets présumés

Fr.	10070007000.-
-----	---------------

Auclunancement total

Fr.	787777717.-
-----	-------------

Insuffisance de financement

Fr.	2072222883.-
-----	--------------

2. Gestion financière

a) Fiscalité

Le nombre des cardines additionnels est maintenu à 46,5 et demeure ainsi inchangé depuis 1994.

La première évaluation du cardine additionnel, au cours du premier semestre de l'année, est toujours difficile à établir.

Rappelons que l'évolution de la masse salariale à Genève, qui constitue un indicateur important de la prévision, n'est connue que pour le premier trimestre de l'année en cours. Toutefois les statistiques publiées dans ce domaine comportent presque toujours des fluctuations importantes sur le premier trimestre¹. Ces variations importantes se stabilisent au fur et à mesure que l'on progresse dans l'année. La fiabilité des chiffres annoncés au premier trimestre est moins bonne qu'à partir du deuxième semestre.

Par ailleurs, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année.

La volatilité de l'évolution économique oblige à une certaine prudence quant à l'évolution des rentrées fiscales en 2004 par rapport aux comptes 2002.

Nous avons élaboré nos prévisions fiscales sur la base des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution économiques (PIB et inflation notamment); ces recommandations découlent des enquêtes économiques menées auprès des principaux institute de prévisions économiques et des principaux établissements bancaires du pays.

Le tableau ci-après explicite les évaluations de la valeur du cardine additionnel 2004.

¹ Observation basée sur le fait que certaines entreprises paient leurs cotisations salariales "CAJH-VIS" forfaitairement au cours de l'année civile.

Estimation de la valeur du chiffre additionnel 2004

Année	Personnes physiques (en millions de francs)	Personnes morales (en millions de francs)	Total
2002			
Production effective	11037	3421	14458
J. Rectification ^a	82	855	747
Production rectifiée	<u>11119</u>	<u>2486</u>	<u>13605</u>
2003			
P.P. croissance 1,2%	132		
P.M. croissance 1,2%		28	
Production révisionnelle	<u>11197</u>	<u>2486</u>	<u>13683</u>
2004			
P.P. croissance 1,5%	188		
P.M. croissance 1,5%		37	
Production prévisionnelle	<u>11243</u>	<u>2532</u>	<u>13775</u>

Les évaluations des rentrées fiscales portent sur une prévision de croissances de 0,5% du PIB en 2003.

Quant à l'inflation, elle est estimée à 1,0% en 2003. Pour l'an 2004, il est prévu une croissance de 1,5% pour le PIB et de 1,0% pour l'inflation.

Cette croissance (PIB + Inflation) prévisionnelle de 1,5% pour 2003 est prise en compte pour l'évaluation des rentrées fiscales.

^a La rectification relative aux personnes physiques tient compte de la neutralisation de la correction de 4,2 mds de francs de la production 2001, qui était estimée dans les comptes 2001. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction de la production 2000, à hauteur de 28,8 mds de francs.

D) Plan de financement

	(en millions de francs)
A. Emplois de fonds	
1. Investissements totaux	100
2. Rembournement des dettes venant à échéance	480
Total des décaissements	580
B. Recettes de fonds	
Annulé d'amortissements réglementaires (autofinancement)	59
Excédent du budget de fonctionnement	21
Autofinancement net	80
Excédent d'emplois de fonds	818

Budget d'investissements et financement

1. Investissements

En 2004, les investissements dans le patrimoine administratif devraient s'élever à 80 millions de francs et ceux du patrimoine financier à hauteur de 20 millions de francs.

2. Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer par rapport au budget 2003, le mode de financement des investissements.

	Projet de budget 2004 (en millions de francs)	Budget 2003
Investissements nets	100	185
Autofinancement	80	110
Excédent d'autofinancement (insuffisance)	20	43
Autofinancement en %	80%	71%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2004 est de 80%.

Les investissements programmés pour 2003 et 2004 se répartissent comme suit :

	2003		2004	
	en Fr.	en %	en millions de francs	en %
Patrimoine financier	20	20	20	18,7
Patrimoine administratif	80	80	128	81,3
Total	100	100,0	148	100,0

Présentation financière

A. Budget de fonctionnement

1. Evolution entre les comptes 2002, le budget 2003 et le projet de budget 2004
(analyses portant sur les chapitres 40 à 46, ainsi que de 30 à 36)

Voici un tableau résumant les évolutions constatées par chapitre, et ce pour l'ensemble de la Ville :

(en millions de francs)		PB2004	B2003	C2002	Evolt PB04-03	Evolt PB04-02
Revenues	Impôts (chapitre 40)	725,4	728,3	745,1	- 2,9 - 0,4%	- 19,7 - 2,7%
	Revenues des biens (chapitre 42)	144,2	137,2	132,1	+ 7,0 + 6,1%	+ 11,1 + 6,3%
	Rendiments divers (chapitre 43)	58,2	51,7	46,9	+ 6,5 + 12,7%	+ 11,3 + 24,2%
	Pertes et contributions (chapitre 44)	2,6	3,2	2,9	- 0,6 - 18,5%	- 0,3 - 6,4%
	Dédonations de col. publiques (chapitre 45)	24,1	24,1	25,8	0,0 0,0%	- 1,7 - 6,6%
	Subventions et allocations (chapitre 46)	7,7	5,3	4,3	+ 2,4 + 43,6%	+ 3,4 + 77,0%
Charges	Charges de personnel (chapitre 30)	387,4	384,6	337,6	+ 22,8 + 8,3%	+ 49,8 + 14,8%
	Biens, services et marchandises (chapitre 31)	173,6	168,6	146,4	+ 6,2 + 3,1%	+ 29,4 + 16,6%
	Infrastructures (chapitre 32)	70,0	71,0	75,5	- 1,0 - 1,3%	- 5,5 - 7,2%
	Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	12,2	20,3	40,8	- 8,1 - 40,1%	- 28,6 - 70,1%
	Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	18,3	15,9	14,9	- 0,6 - 3,2%	+ 0,4 + 2,7%
	Débitimobilisés à d'act. pub. (chapitre 35)	40,9	39,7	39,3	+ 2,2 + 5,6%	+ 2,6 + 6,6%
	Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	182,9	173,4	144,6	+ 9,5 + 5,6%	+ 38,3 + 26,6%
	Amortissements et investissements	88,8	69,6	107,6	- 1,2 - 2,0%	- 48,8 - 46,6%
	Amortissements ordinaires et extraordinaires	100,0	155,0	78,0	- 55,0 - 35,5%	+ 22,0 + 26,2%
	Investissements nets					
Compte de fonctionnement et de financement	Excédent des comptes de fonctionnement	+ 21,2	+ 37,5	+ 53,7	- 16,3	- 32,6
	Excédent des comptes de financement	- 20,2	- 67,7	+ 63,2	+ 37,6	- 103,4

Commentaires :

Les prévisions de revenus des impôts s'inscrivent en recul par rapport au niveau constaté en 2002 (-19,7 mios), et par rapport au budget 2003. Cette prudence s'explique par les informations pessimistes transmises par l'administration fiscale cantonale quant à l'évolution probable des revenus fiscaux et par les prévisions de faible croissance, voire de croissance négative pour 2003.

Par contre, les revenus des biens et les revenus divers augmentent de plus de 11 millions chacun. Au total, pour ces deux chapitres de revenus, la hausse est de 22,4 millions de francs. Ainsi, le revenu des amendes d'ordre a encore été revu à la hausse et les monts pour 2004 à 20,2 mios de francs. Pour mémoire, aux comptes 2002, 15,0 millions de francs d'amendes avaient été comptabilisés.

Les revenus liés aux subventions des autres collectivités augmentent de 2,4 mios par rapport au budget 2003. Cette augmentation provient du montant budgété pour les aides du Canton dans le domaine de la petite enfance, puisque 4,5 millions de revenus sont prévus en 2004 contre 2,0 millions en 2003.

Au total, les revenus de fonctionnement descendent à 982,3 mios de francs, en hausse de 4,1 mios par rapport aux revenus comptabilisés en 2002.

Les charges de fonctionnement quant à elles atteignent 882,5 mios de francs. Par rapport aux charges comptabilisées en 2002 (797,0 mios), la hausse se chiffre donc à 85,5 mios de francs (+10,0 mios par rapport au budget 2003).

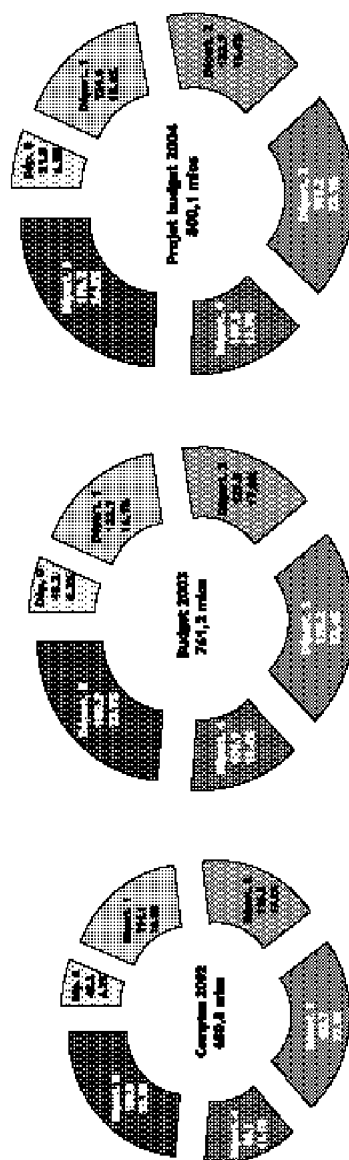
Le niveau budgété des investissements a été ramené à 100,0 mios de francs, en diminution de 55,0 mios par rapport au budget 2003, afin d'éviter de devoir trop fortement recourir à l'emprunt dans les années à venir et accroître le dette de la Ville de Genève.

Malgré ces mesures, l'excédent de financement de 83,2 mios des comptes 2002 évolue vers un déficit de financement de 20,2 mios au projet de budget 2004. Cette évolution est imputable à l'augmentation des charges de fonctionnement sans une augmentation équivalente des revenus.

La suite du document propose tout d'abord une analyse par département des charges de fonctionnement d'investissement, puis une analyse détaillée par chapitre.

2. Analyse des charges et revenus par département
Comparaison entre les comptes 2002, le budget 2003 et le projet de budget 2004

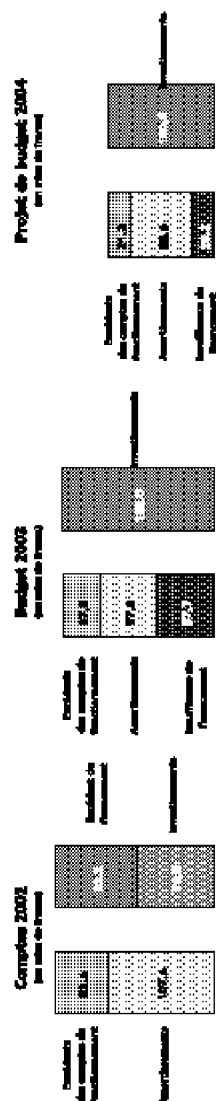
Les graphiques ci-après illustrent les poids respectifs des différents départements et permettent la comparaison entre les comptes 2002, le budget 2003 et le projet de budget 2004. Les données représentées sont les charges de fonctionnement directes, c'est-à-dire sans les charges financières d'intérêt et d'amortissements (chapitres 32 et 33), qui ne sont pas maîtrisées par les services, et sans les imputations internes (chapitre 39).



L'importance relative de chaque département, en termes financiers, est plutôt stable. Les deux principaux départements restant le département des affaires sociales, éducation et environnement, ainsi que celui des affaires culturelles. A eux deux, il concentrent près de la moitié des charges directes de la Ville de Genève. A noter cependant, en termes absolus, la croissance de 119,3 millions entre les comptes 2002 et le projet de budget 2004.

Structure de financement

Graphiquement, les structures de financement pour les comptes 2002, le budget 2003 et le projet de budget 2004, se présentant comme suit :



L'autofinancement pour le projet de budget 2004 se monte à 79,8 millions de francs, contre 181,2 millions de francs aux comptes 2002. Malgré la baisse du niveau des investissements de 155 millions à 100 millions de francs, l'insuffisance prévisionnelle de financement se chiffre à 20,2 millions de francs. Ce projet de budget, s'il se réalise, entraînera donc une augmentation du niveau d'endettement de la Ville de Genève d'un montant équivalent à cette insuffisance de financement.

Le tableau présenté ci-après permet d'observer, par département, l'évolution des charges de fonctionnement directes.

Variation des charges de fonctionnement directes

Département	PB 2004 / B 2003		PB 2004 / C 2002	
	Montant (en millions de francs)	%	Montant (en millions de francs)	%
Autorités	+ 3,7	+ 7,7%	+ 9,7	+ 23,0%
Finances et Administration générale	+ 1,9	+ 1,5%	+ 10,6	+ 8,2%
Aménagement, constructions et voirie	+ 3,4	+ 2,6%	+ 16,0	+ 13,7%
Affaires culturelles	+ 7,0	+ 3,9%	+ 26,6	+ 16,7%
Sports et sécurité	+ 7,6	+ 7,5%	+ 20,4	+ 22,9%
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 15,4	+ 8,5%	+ 30,3	+ 22,7%
Total	+ 39,9	+ 5,1%	+ 119,4	+ 17,6%

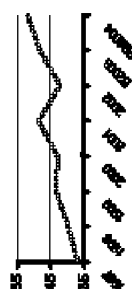
La hausse constatée en 2003 se poursuit donc pour 2004. Au total, comme déjà relevé, la hausse sur les charges de fonctionnement directes atteint presque les 120 millions de francs, soit 17,6% des charges directes comptabilisées en 2002. Ramené au budget 2003, cette hausse est moins pesante, mais atteint néanmoins 39 millions de francs. Le département des affaires sociales, écoles et environnement participe pour 40% à cet effort.

Au vu de la stagnation attendue du niveau des revenus, ces augmentations entraînent donc pour 2004 un déficit de financement prévisionnel de plus de 20 millions de francs.

Dans la suite de cette analyse, nous allons passer en revue ces augmentations département par département. Un rappel graphique de l'évolution de ces charges depuis 1997 permet de mettre en perspective les progressions constatées cette année.

a) Autorités

Budget 2003	Budget 2004	Différence	Evolution
51,9	48,2	-3,7	-7,1%
48,2	42,3	-5,9	-12,2%
51,9	48,2	-3,7	-7,1%
51,9	48,2	-3,7	-7,1%



La hausse des charges constatées pour le chapitre 30 se monte à 3,2 millions de francs par rapport au budget 2003. Cette progression est imputable aux mécatrises salariales et aux nouveaux postes créés (+ 3,5 postes). Une importante hausse des prestations aux pensionnés (groupe 307) est à mentionner (+1,1 millions de francs). Cette dernière est le résultat du réajustement de la participation de la Ville de Genève aux cotisations d'assurance maladie. Par ailleurs, les nouveaux besoins en formations spécifiques des services entraînent une augmentation de 280'000.- sur le groupe 309, « autres charges de personnel ».

Le chapitre « Biens, services et marchandises » est en très légère diminution de 370'000 francs à 0,1 millions de francs.

Les subventions à des tiers augmentent pour leur part de 600'000.-. Cette hausse est imputable à l'augmentation des subventions allouées à la coopération décentralisée, conformément à la volonté du Conseil administratif d'accroître progressivement l'aide de la Ville dans ce domaine.

b) Département des finances et de l'administration générale

PR2004	BUD03	C2003	Écart PR04-003	Écart PR04-032
124,8	122,7	116,1	+1,9	+10,6
(en millions de francs)				
			+1,5%	+9,2%



Les charges de personnel sont en augmentation de 2,4 millions de francs pour atteindre 30,2 millions de francs. Cette hausse est imputable aux mécanismes salariaux et aux postes supplémentaires créés (+ 9 postes). Le nouvel ERP qui entrera en fonction dès 2004 nécessite de nouvelles compétences et accroît la charge de travail pour les services concernés par ce déploiement.

Les charges de « Biens, services et marchandises » s'inscrivent en légère hausse de 700'000.-. La direction des systèmes d'information a budgété 4'750'000.- de loyers supplémentaires, les locaux qu'elle occupe actuellement n'étant plus adaptés suite à l'expansion du service. Les primes d'assurances incendie (+3'700'000.-) et vol (+120'000.-) pèseront également ce chapitre. Les services des achats a ajusté ses charges relatives aux photocopies, fournitures de bureau et fournitures informatiques (+22'000.-), les besoins des services augmentant avec l'informatisation accrue de l'administration et l'accroissement du personnel. La DSI a par ailleurs budgété une augmentation des charges liées à l'entretien du matériel informatique (+230'000.-). Ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des frais de maintenance du nouvel ERP, verticalement dans tous les services bénéficiaires.

Les charges du chapitre 38 (Subventions à des tiers) s'inscrivent en légère baisse de 350'000.- à 16,6 millions de francs. Il s'agit de diminutions liées au transfert dans d'autres départements de subventions liées à des prestations en nature.

c) Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

2002-03	2003-04	Écart 2003-04	Écart 2003-04	Écart 2003-04
132,9	129,5	116,9	+3,4	+2,8%
(en millions de dollars)				



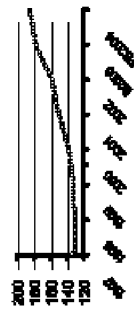
Les charges de personnel sont en augmentation de 3,2 millions à 132,7 millions. Dans ce cas également, les raisons de cette hausse sont à rechercher au niveau des mécanismes salariaux et des créations de postes supplémentaires (+8,6 postes). Le déficit de ces dernières figure dans les annexes du projet de budget.

Les charges de « Biens, services et marchandises » sont en légère diminution de 428'000 \$, malgré l'augmentation des honoraires pour l'établissement du projet de 450'000 \$ au service de l'aménagement urbain.

Les subventions sont en augmentation de 600'000 \$, dont 443'000 \$ sont imputables à l'augmentation de la subvention allouée aux TPQ, laquelle accédera de 100'000 \$ à 895'000 \$. Par ailleurs, une nouvelle subvention de 150'000 \$ liée à la préparation du congrès de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUA) de 2008 figure également dans le projet de budget 2004.

d) Département des affaires culturelles

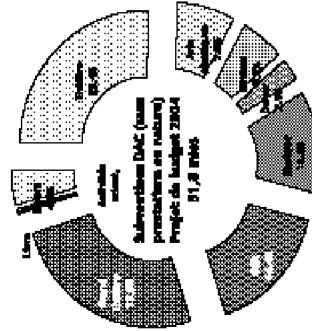
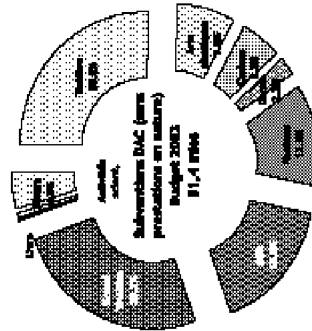
Prévisions	Budget	Crédit	Excédent	Excédent	Excédent
185,2	178,2	168,7	+7,0	+3,9%	+16,7%
(en millions de francs)					



Les charges de personnel sont en hausse de 4,8 millions de francs, atteignant 94,9 millions de francs. Cette hausse est imputable aux mécanismes salariaux et aux nouveaux postes (10 postes) demandés au projet de budget.

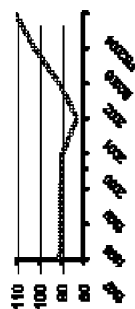
Les « Bienes, services et marchandises » croissent de 1 million de francs à 29,2 millions. Participant à cette évolution, il est à relever des dotations supplémentaires de 210'000.- pour les frais de réaménagement du musée d'ethnographie, 130'000.- de frais de publicité, 100'000.- liés aux frais de publications supplémentaires, 90'000.- de frais de location de locaux nécessaires au stockage des collections au MAH et enfin 100'000.- d'honoraires divers.

Enfin, la hausse du chapitre 38 est d'environ 1,2 million de francs, dont 710'000.- résultent de l'augmentation budgétée des subventions liées à des prestations en nature et le solde, soit 490'000.-, se compose principalement d'une augmentation de 264'000.- pour le festival « d'été » et d'un ajustement de la subvention pour le festival de la Blâle de 150'000.-.



e) Département des sports et de la sécurité

Prévision	Budget	Différence	Prévision	Budget	Différence
109,5	101,9	7,6	109,5	101,9	7,6
(en millions de francs)					



Les dix postes supplémentaires demandés au projet de budget, ainsi que l'application des mécanismes salariaux, expliquent l'augmentation de 4,3 millions constatée pour le département des sports et de la sécurité sur le chapitre 30.

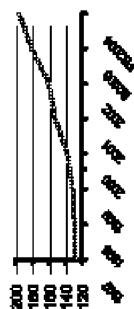
Les « Biais, services et marchandises » augmentent de 1,9 millions de francs à 14,9 millions. La composante principale de cette hausse est à trouver dans les charges induites par les nouveaux agents municipaux. Nous relevons 520 000.- d'augmentation pour les frais de plans et de cartes géographiques (augmentant de 10 000.- à 530 000.-). Les frais de locations et de nettoyage supplémentaires se chiffrent à 883 000.- et les frais de déplacement et de représentations sont en hausse de 125 000.- pour atteindre 150 000.-.

Les charges liées aux subventions augmentent de 1,3 million de francs. Cette hausse est totalement imputable aux budgétisations de subventions liées à des prestations en nature.

7) Département des affaires sociales, écoles et environnement

2002	2003	2004	2005	2006	2007
186,1	180,7	189,8	+15,4	+8,9%	+38,3
					+22,7%

(en millions de francs)



Le département des affaires sociales, écoles et environnement connaît la plus forte hausse de charges de personnel. En effet, 20 postes supplémentaires sont prévus au projet de budget 2004. De ce fait, en prenant en compte également les charges supplémentaires dues aux mécatrismes sociaux, la hausse se monte au total à 4,9 millions de francs pour atteindre 86,8 millions de francs.

Les charges de « Biens, services et marchandises » augmentent de 2 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par des besoins accrus en locaux (délégation à la jeunesse +828'400.-, service social +269'000.-, état-civil +66'000.-) et par une augmentation des charges liées aux produits de nettoyage au service des écoles (+215'000.-). Par ailleurs 300'000 francs supplémentaires ont été alloués à l'entretien des cimetières et 77'000 francs aux fournitures horticoles.

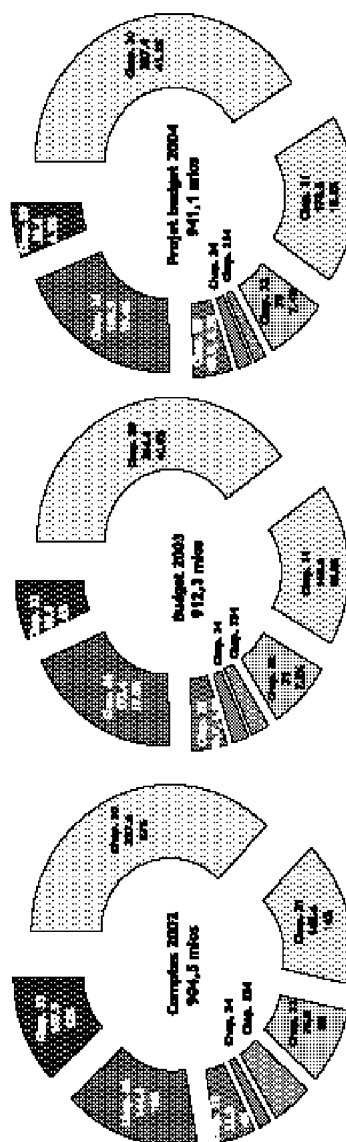
Hors subventions en nature, les allocations à des tiers s'inscrivent en hausse de plus de 5,4% par rapport au budget 2003, et de 23,7% par rapport aux comptes 2002. En chiffres, l'augmentation est de 4,7 millions par rapport au budget 2003 et atteint 17,2 millions par rapport aux comptes 2002. Dans le détail, les subventions aux institutions de la petite enfance augmentent de plus de 3 millions de francs à 48,8 millions. Les aides sociales sont en hausse de 835'000.-, les subventions liées à la culture et aux loisirs augmentent de 580'000.-, et les subventions dans le domaine du logement social augmentent de 165'000.-.

3. **Analyses des charges et revenus par nature (chapitre)**
Comparaison entre les comptes 2002, le budget 2003 et le projet de budget 2004
- La structure des charges qui appaisaient au budget de fonctionnement, sans les imputations internes, évolue globalement comme suit entre les comptes 2002, le budget 2003 et le projet de budget 2004 :

	PS 2004	2003	2002	Ev. PS - B	Ev. PS - C
Charges de fonctionnement	882,6	882,6	797,0	+85,6	+85,6
Amortissements	58,8	58,8	107,5	-48,7	-48,7
Charges totales sans imp. internes	941,4	941,4	904,5	+36,9	+36,9
(en millions de francs)					

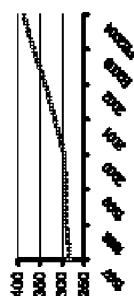
Les charges de fonctionnement sont en progression de plus 85 millions de francs par rapport aux comptes 2002. Par rapport au budget 2003, cette augmentation est de 80 millions de francs. Environ deux tiers de cette augmentation sont imputables aux frais de personnel, le solde étant partagé entre les charges du chapitre 31 et les subventions.

Les charges de personnel atteignent plus de 41 % des charges de fonctionnement, amortissements compris.



30. Charges de personnel

Prévision	Budget 2003	Crédit 2003	Moins 2004-2003	Moins 2004-2003	Moins 2004-2003
387,4	384,8	337,6	+22,6	+6,3%	+40,8 +14,6%
(en millions de francs)					



Dans le détail, les groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	(B 2003)	(C 2003)
Traitement du personnel	+ 14,5	+ 36,0
Assurances sociales	+ 1,1	+ 1,9
Coût de pension et de prévoyance	+ 2,9	+ 3,2
Assurances maladie et accidents	+ 1,4	+ 4,3
Prévisions retraite	+ 0,6	+ 1,2
Autres charges de personnel	+ 0,7	+ 1,4
(en millions de francs)		

Le groupe 301, « Traitement du personnel », progresse fortement selon trois axes majeurs.

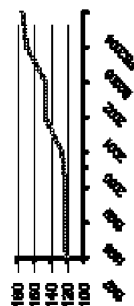
Tout d'abord, l'indexation des salaires prévue pour l'exercice 2004 (+ 1%). Ensuite, l'application des mécanismes salariaux (annuités ordinaires, extraordinaires, 13^{ème} salaire progressif et prime de fidélité). Enfin, le créneau de nouveaux postes.

Au total, 61 nouveaux postes sont inscrits au projet de budget 2004, le détail de ces postes figure dans les annexes du projet de budget.

Au chapitre des économies, le Conseil administratif entend continuer à geler l'équivalent de 50% de la masse financière correspondant aux postes vacants. Cette mesure engendre une économie budgétaire de 7,2 millions.

31. Biens, services et marchandises

Budget 2004	Budget 2003	Chang.	Budget 2004 - 2003	Budget 2004 - 2003
179,6	169,6	+5,2	+3,1%	+28,4
(en millions de francs)				



Après la forte hausse budgétaire l'année dernière, les charges de « Biens, services et marchandises » ne progressent cette année que de 3,1% par rapport à l'année dernière. Voici le détail de ces augmentations par groupe :

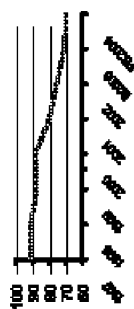
	(B 2003)	(B 2004)
Fournitures de bureau, imprimés, publicités	+ 1,2	+ 2,3
Mobilier, machines, véhicules, matériel	+ 0,6	+ 0,1
Eau, énergie, combustibles	+ 0,1	+ 1,3
Achat de fournitures et autres marchandises	+ 0,1	+ 2,1
Entretien des immeubles par des tiers	- 0,8	+ 11,4
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	+ 0,3	+ 3,1
Loyers, loyers et redevances d'utilisation	+ 2,0	+ 3,0
Déplacements directs	+ 0,2	+ 0,5
Honoraires et prestations de services	+ 1,6	+ 4,6

(en millions de francs)

Afin de faire face, au niveau logistique, à l'augmentation de leur effectif, certains services ont budgété un démantèlement dans de nouveaux locaux. Ces redéploiements engendrent une augmentation des charges de loyers de 1,8 millions de francs. Les frais d'honoraires progressent de 1,6 million (primes d'assurance et aménagements urbains entre autres).

332. Intérêts passifs

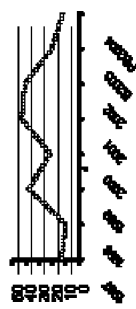
	PS2004	BS2003	CS2002	Ecart PS04-BS03	Ecart BS03-CS02	Ecart PS04-CS02	
(en millions de francs)	79,0	71,0	75,5	-1,0	-1,4%	-6,5	-7,3%



La gestion rigoureuse et dynamique de la dette de la Ville, ainsi qu'un excédent de trésorerie important a permis de procéder au remboursement d'emprunts pour un total de 100 millions en 2002 et de 70 millions en 2003 sans solliciter les marchés financiers. Cela conduit à budgétiser une diminution du service de la dette pour 2004 se montant à 1,0 million de francs par rapport au budget 2003.

334. Pertes sur débiteurs

	PS2004	BS2003	CS2002	Ecart PS04-BS03	Ecart BS03-CS02	Ecart PS04-CS02	
(en millions de francs)	12,2	20,3	49,8	-8,1	-39,9%	-28,6	-79,1%



La fin du provisionnement du tiers du reliquat des débiteurs, relative aux centimes additionnels et conformément aux recommandations de l'Etat, explique la baisse de 8,1 millions de francs du montant budgété pour les pertes sur débiteurs par rapport au budget 2003. La différence importante constatée en comparaison avec les comptes 2002 s'explique par la comptabilisation, lors de cet exercice, de provisions extraordinaires.

34. Contribution à d'autres collectivités

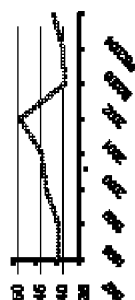
Prévision	Budget	Prévision	Écart	Prévision	Écart
15,3	15,9	2003	14,9	2004	20,4
					+5,5%



Cette ligne balance prévisionnelle, représentant la répartition des impôts aux communes frontalières, n'appelle pas de remarque particulière. Elle découle principalement de la répartition des recettes fiscales.

35. Dédommagements à des collectivités publiques

Prévision	Budget	Prévision	Écart	Prévision	Écart
40,9	38,7	2003	36,3	2004	42,6
					+16,8%

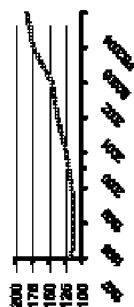


La hausse constatée de 2,2 millions de francs par rapport au budget 2003 est provoquée par des nouvelles charges liées à l'établissement des passeports et cartes d'identité de 1,5 million de francs (compensées par de nouvelles recettes) et par l'augmentation de 0,8 million de francs de la participation de la Ville au groupement intercommunal paraécoute (GAP). Cette participation atteindra les 3,3 millions de francs pour 2004, contre 2,5 millions en 2002.

38. Transferts à des tiers : subventions et allocations

Prévisions	Budget	C2002	Écart Prévis. 2003	Écart Prévis. 2004
182,9	173,4	144,8	+8,4	+5,4%
- 23,9	- 23,8	- 11,6	-	- subventions en nature
159,0	150,6	133,0	+8,1	+4,0%
			+25,0	+10,5%

(en millions de francs)



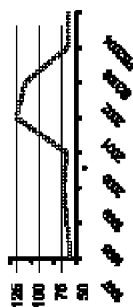
Cette année encore, le niveau des subventions est en hausse. Abstraction faite des subventions liées à des prestations en nature, la progression est de 8,1 millions de francs par rapport au budget 2003, et de 25,9 millions par rapport aux comptes 2002. Cette augmentation projet de budget à budget s'explique pour la moitié par la hausse des subventions aux institutions de la petite enfance de plus de 3 millions de francs. Celle-ci est justifiée par l'évolution des mécanismes salariaux des employés de ce secteur et par la création de nouvelles places de crèches. On peut aussi relever une augmentation de 443'000 francs de la subvention allouée au TPG, ainsi que plus de 500'000 francs de subventions supplémentaires aux services des écoles et à la délégation à la jeunesse pour la culture et les loisirs.

Le détail des subventions prévues est indiqué dans les pages jeunes du projet de budget 2004.

39. Amortissements

Prévisions	Budget	C2002	Écart Prévis. 2003	Écart Prévis. 2004
58,8	59,8	107,5	-1,2	-2,0%
			-48,9	-45,5%

(en millions de francs)



La forte diminution prévue des amortissements par rapport aux comptes 2002 s'explique par l'absence, comme pour le budget 2003, d'amortissements complémentaires au projet de budget 2004.

En outre, la baisse du montant des amortissements ordinaires résulte des faibles investissements réalisés par la Ville durant les années de crise.

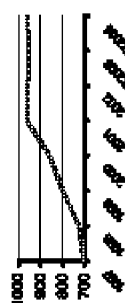
4. Analyse des revenus par chapitre

Après avoir analysé les changes, nous avons analysé les revenus figurant dans le projet de budget 2004, pour comparaison avec le budget 2003, et les comptes 2002 :

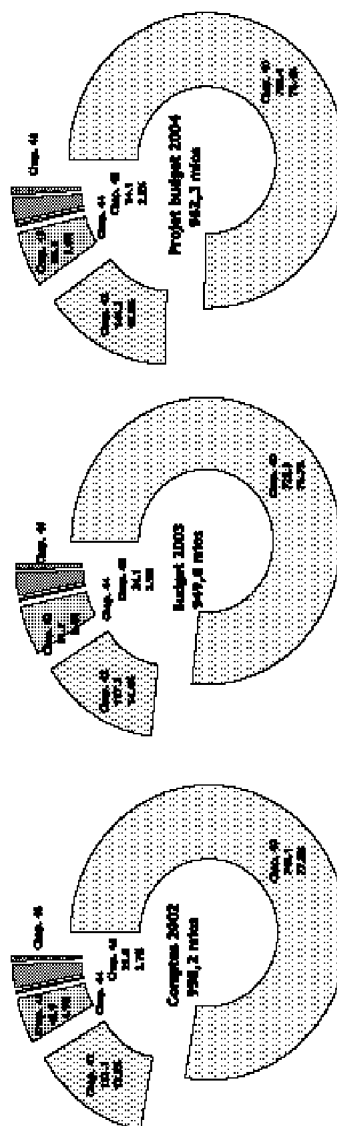
Revenus nets de fonctionnement

PS2004	ES2003	C2002	Écart PS04-2003	Écart PS04-C02
862,3	846,9	803,2	+12,4	+4,1
			+1,3%	+0,4%

(en millions de francs)

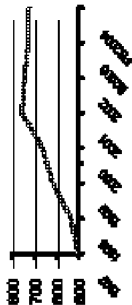


Les revenus nets du projet de budget 2004 sont donc en progression de 12 millions environ par rapport au budget de 2003, et de 4 millions par rapport aux comptes de 2002. Cette stagnation cache en fait une diminution du niveau des impôts (-2,8 mias) compensée par de nouveaux revenus (revenus des biens, revenus divers). Voici une représentation graphique de ces évolutions :



Chapitre 48 : Impôts

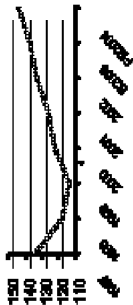
PRÉVISION	BUDGET	C2003	ÉCART PRÉV. 2003	ÉCART PRÉV. C007
725,4	728,3	746,1	-2,8	-18,7
(en millions de francs)				



Voir l'analyse correspondante au chapitre 1, point 1.1.a.

Chapitre 42 : Revenus des biens

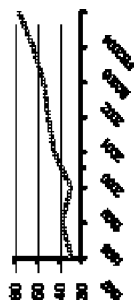
PRÉVISION	BUDGET	C2003	ÉCART PRÉV. 2003	ÉCART PRÉV. C007
144,2	137,2	130,1	+7,0	+11,1
-23,0	-16,7	-11,5	-4,2	-6,5
121,2	117,4	121,6	-3,8	-0,4
(en millions de francs)				



La majeure partie de l'augmentation nette des revenus des biens est imputable à l'augmentation budgétée des loyers du patrimoine financier (+2,5 millions) et du patrimoine administratif (+1,0 million). On relève encore une augmentation de 400'000.- des revenus budgétés pour les droits de superficie, de 468'000.- pour les revenus liés aux publicités sur la domaine public. Par contre, la taxe d'emplacement diminue de 500'000.-, tout comme la taxe d'habitation en baisse de 200'000.-.

Chapitre 43 : Revenus divers

	B2003	C2003	Écart B203-C203	B2004	C204	Écart B204-C204
B2004	58,2	51,7	44,9			
- 0,8	- 0,8	- 0,1				
57,3	50,9	44,8				
(en millions de francs)						
				+8,5	+12,8%	+10,5
						+22,4%



La hausse nette de 6,6 millions de francs est due en grande majorité à l'augmentation des revenus budgétisés des amendes d'ordre de plus de 8 millions de francs pour atteindre globalement 20 millions de francs.
Les engagements liés aux passeports et cartes d'identité provoquent une hausse de 2,1 millions de francs des revenus divers.
Enfin, l'arrêt de la comptabilisation des ventes de fournitures funéraires entraîne une diminution de revenus de 700'000 francs.

Chapitre 44 : Parts et contributions

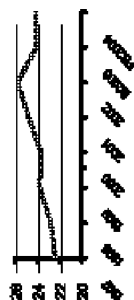
	B2003	C2003	Écart B203-C203	B2004	C204	Écart B204-C204
B2004	2,5	3,2	2,9			
- 0,6	- 0,6	- 0,1				
1,9	2,6	2,8				
(en millions de francs)						
				-0,6	-18,8%	-0,3
						-10,3%



Le projet de budget 2004 a été basé sur les résultats figurant aux comptes 2002.

Chapitre 46 : Dédommagements de collectivités publiques

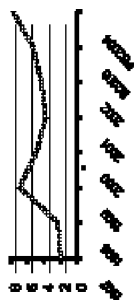
Prévision	Budget	C2003	Écart Préval. 2003	Écart Préval. C2003
24,1	24,1	25,8	-0,0	-0,0%
(en millions de francs)				
			-1,7	-6,0%



Les revenus de ce chapitre ne présentant quasiment pas de variations entre le budget 2003 et le projet de budget 2004, la diminution constatée entre les comptes 2002 et le projet de budget est due à la diminution de la somme versée par l'Etat au titre de l'entretien des routes communales à caractère cantonal.

Chapitre 48 : Subventions acquises

Prévision	Budget	C2003	Écart Préval. 2003	Écart Préval. C2003
7,7	6,3	4,3	-2,4	+45,3%
(en millions de francs)				
			+3,4	+78,1%



La part principale de l'augmentation constatée est due au relèvement budgétaire d'une subvention cantonale pour la petite enfance, prévue par une loi bientôt soumise au vote du Grand-Conseil (PL-9952). Ce revenu budgété passe de 2,5 à 4,5 millions de francs.

AUTORITES

Secrétariat général Direction du secrétariat général		Autorités	
OBJETIFS 2004			
Renforcer l'efficacité du Secrétariat général et son rôle dans la préparation des dossiers du Conseil administratif, la mise en œuvre de ses décisions et le suivi de celles-ci.			
Missions		N°	Séances
1000 Assistance au Conseil administratif		1100	Révision du système de gestion des suspensions.
		1200	Mise à jour des suspensions du Conseil administratif et du Conseil municipal.
		1300	Mise en place d'un service juridique.
2000 Coordination		2100	Révision des principaux outils servant de références pour l'organisation et le fonctionnement de l'administration (règlement, DCA).
3000 Direction		3100	Elaboration d'un plan directeur par service (SPE, ACE, SPE).
4000 Gestion du personnel		4100	Améliorer l'accueil et l'intégration des nouvelles collaboratrices et collaborateurs.
5000 Relations extérieures		5100	Développer les relations avec les administrations municipales voisines.

Secrétariat général Administration centrale		Autorités	
CMLJ (CJ) 198-2004			
L'Administration centrale s'engage, conformément aux objectifs du Conseil administratif, dans la mise en place d'un service juridique. Elle renforcera son action au sein du Secrétariat général.			
Missions	IT	Objectifs	
1000 Assistance et conseil du Conseil administratif	1100	Améliorer la base de données CANDIDE. Créer une base de données complémentaire pour la gestion informatique de l'ordre du jour des séances.	
	1200	Créer un service juridique.	
	1300	Suivre les activités de décisions du Conseil administratif des années 1986 et 1988 dans la base de données.	
	1400	Améliorer la qualité des supports du Conseil administratif. Fournir et finaliser la base «CANDIDE Données du Conseil administratif» et finaliser la base «Documentation du Conseil administratif».	
	1500	Définir une politique d'acquisition documentaire, évaluer et mettre à jour le fonds documentaire. Maintenir les productions relatives au travail documentaire.	
2000 Coordination Conseil municipal	2300	Assurer un délai de trois mois maximum entre les séances du Conseil municipal et la publication du Mémorial. Mettre en place un nouveau support informatique pour le Mémorial transférer celui-ci sur CD-Rom.	
	2400	Mettre en place un nouveau module intégrant la décision du Conseil municipal sur le mode de paiement des plans de paiement.	

3000	Coordination Inter-départementale	3100	Mettre en place les Directives de gestion administrative de niveau 1. Ratifier les supports des règlements municipaux. Mettre en œuvre le Système de gestion environnementale; élaborer des procédures, créer les bases à outils pour les chefs de service et les finisseurs pour les collaborateurs. Mettre à jour le site Internet de l'Agence 21 et ajouter des outils interactifs. Identifier les projets de processus participatif à Saint-Jean. Elaborer des outils d'aide à la décision en matière d'Agenda 21, tels qu'un système d'indicateurs, pour le Conseil administratif, le Conseil municipal et l'administration. Ratifier intégralement l'Internet.
4000	Information et communication du Conseil administratif	4000	Créer une nouvelle ligne graphique d'Ville de Genève pour la papeterie et l'ensemble des supports (affiches, web, publications internes et externes...).
5000	Gestion des archives de la Ville de Genève	5100	Mettre à jour les pages Internet et créer des nouveaux modules.
		5200	Elaborer, mettre en place et diffuser une politique d'acquisition.
		5300	Conservat et mettre en place un nouveau site web.
VARUATION DE LOCAUX			
L'Administration centrale, avec les autres services du Secrétariat général, travaillent à la mise en place de la répartition Palais Espand / Espand 2, prévue au plan directeur.			
AGENDA 21			
Afin de diminuer la consommation de papier et de faciliter l'accès aux informations, l'Administration centrale mettra un place de nouveaux outils de gestion électronique des documents afin que de nouveaux soient sur Internet.			

Secrétariat général Relations extérieures		Autorités	
PROJETS 2004			
Le service des relations extérieures renforcera la présence de la Ville auprès des partenaires de la Genève internationale. La coordination des actions de la municipalité en matière de relations extérieures sera facilitée par la mise en place d'une base de données informatique, en cours d'élaboration.			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Renforcer et promouvoir la Ville de Genève vis-à-vis de ses partenaires extérieurs	1100	Poursuivre la remise au CA d'analyses et d'informations, nécessaires à ses prises de décision en matière de relations extérieures. Soumettre un calendrier prospectif de manifestations à venir auxquelles la Ville de Genève pourrait assister.	
	1200	Réaliser la base de données informatiques des relations extérieures de la Ville de Genève. Publier un rapport actualisé des relations extérieures de la Ville de Genève qui permettra notamment à la mise à jour des données relatives aux relations extérieures sur le site Internet de la Ville.	
	1300	Veiller à une bonne prise en compte des intérêts de la Ville de Genève au sein de la nouvelle Organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis.	
	1400	Intensifier les contacts avec les acteurs de la Genève internationale.	
	1500	Proposer au CA des axes et priorités en matière de coopération au développement en tenant compte des objectifs et champs d'activités du Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté.	
	1600	Améliorer les synergies avec les autres services de la Ville en matière de relations extérieures.	
	1700	Poursuivre l'amélioration de l'accueil de visiteurs extérieurs par des formations spécifiques (protocoles).	

Recrutement général Ressources humaines		Authorities
PROJET 2004		
La mission du Service des ressources humaines est définie à l'art. 101 du statut du personnel de l'administration municipale et consiste en l'aide, le conseil et l'orientation des élus du Conseil administratif. Il s'occupe également de : - coordonner, par des propositions, les mesures relatives au personnel; - veiller à l'application du statut du personnel de l'administration municipale; - centraliser tous les renseignements relatifs au personnel. Le service des Ressources humaines est appelé à développer de plus en plus ses missions, ses prestations, ses activités, ses processus et sa communication dans le cadre de : - la mise en œuvre de diverses interventions du Conseil municipal et du Conseil administratif; - la concertation avec les différents partenaires (Conférences des directeurs et les partenaires sociaux); - l'évolution du concept de gestion des ressources humaines soutenue par la Direction du service; - la révision des statuts et des règlements; - l'implémentation de l'ERP. A cet effet, les ressources disponibles, à savoir les collaborateurs et l'espace de travail, doivent être augmentées.		
Missions		Objectifs
1000 Application du statut	1100	Définition d'une procédure d'élaboration budgétaire englobant les ressources humaines au niveau des départements.
	1200	Définition d'un catalogue des règles de gestion du personnel (en termes administratifs et financiers) à l'attention des services de l'administration. Transfert de la gestion des offres d'emploi dans les services de l'administration.

		1300	Suite à l'implémentation au 1 ^{er} janvier 2004 du module RH du projet du SAP (gestion des salaires et gestion administrative du personnel), définition d'une stratégie de gestion informatique des ressources humaines en Ville de Genève (formation, mobilité, assurances, accueil, GED, etc.).
		2100	Restructuration de la section des salaires par secteur de compétences. Favoriser l'engagement des apprentis, des stagiaires et des jeunes en emploi. Promouvoir la formation sur mesure. Poursuivre l'accompagnement individuel ou collectif afin de promouvoir une gestion apprenante à partir des situations problématiques.
2000	Ressources humaines	2300	Optimiser les délais de traitement par un renforcement des efforts entrepris dans le cadre de la procédure d'évaluation des fonctions. Conduire l'abandon des fonctions-type.
		2600	Diminuer l'absentéisme par la sensibilisation, la clarification des rôles et des priorités auprès des chefs de service et du personnel (meilleure application du catalogue des procédures de médiation, de toutes-dépendance, du médiateur du travail et des situations conflictuelles déjà mises en place).
		2700	Diminuer la fréquence des accidents professionnels par une sensibilisation, une information du personnel et un catalogue de mesures. Mettre sur pied d'un bien-être social.
4000	Etudes	4300	Mettre en place de la nouvelle évaluation du personnel (pertinence sur le comportement et le travail des collaborateurs). Renforcer le travail juridique dans la gestion du personnel.

VARIATION DE PERSONNEL (Report au tableau 11 du PS "Personnel occupé par l'administration municipale")	
1.0 Assistant-e administratif-ve.	
0.5 Chargé-e des relations humaines.	
1.0 Secrétaire juridique.	
1.0 Collaborateur-trice administratif-ve (Suite à la décision du Conseil administratif du 21 mai 2003 de confier au Service des relations humaines la gestion des relations, de l'embauchement des versements, et des relations avec les usagers et les services pour le bon fonctionnement du système des parkings, ainsi que pour le secrétariat de la commission des parkings).	
TOTAL 3.5 postes.	
VARIATION DE LOCAUX	
Toutes les surfaces mises à disposition sont occupées de manière optimale (38 personnes sur deux étages pour un total de 878 m ² – y compris les surfaces communes). Ces surfaces ne nous permettent pas aujourd'hui d'accueillir de nombreux collaborateurs pour les postes vacants édictés.	
Besoin: 1600 m ² .	

Contrôle financier		Autorités	
ORU ECH 19 2004			
Le découpage des non activités en missions et prestations permet au Comité financier d'effectuer les remises nécessaires à la réalisation de ses tâches. La fixation des objectifs définies ci-après a pour but de mesurer d'une part, l'indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations (contenu et timing des rapports) et d'autre part, d'évaluer l'efficacité du traitement en ce qui concerne la qualité et les délais de réalisation des travaux.			
Missions		Objectifs	
	N°		
1000	Audit interne	1100 a 1200	Respect du plan de contrôle 2004 établi par la Direction en ce qui concerne : - l'indication des travaux d'audit; - la qualité du rapport d'audit (fond et forme); - les délais d'exécution des travaux.
2000	Révision externe	2100 a 2200	Respect du plan de contrôle 2004 établi par la Direction en ce qui concerne : - l'indication des travaux de révision; - la qualité du rapport de révision (fond et forme); - les délais d'exécution des travaux.
3000	Missions particulières	3100 a 3300	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la Direction : - satisfaction du demandeur quant à la pertinence des prestations fournies; - délai de début d'intervention; - délai de communication des recommandations (rapport).
		3400	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la Direction : - satisfaction des demandeurs quant au contenu et au déroulement du cours; - délai de début d'intervention.
AGENDA 21			
Le Comité financier participe indirectement à l'inspiration de la philosophie dite du "développement durable" en Ville de Genève, notamment par ses études et ses recommandations destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience du système des services publics internes dans le déroulement des activités des services de l'administration.			

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction et secrétariat du département		Département des finances et de l'administration générale	
COLLECTIF 2004			
Les principaux objectifs que le Département des finances et de l'administration générale entend suivre pour l'exercice 2004 sont dans la continuité de la précédente législature et conformément aux discours de l'opinion.			
Mission	N°	Objectifs	
1000 Direction et coordination	1100	Répondre à bref délai aux questions (répondant des réponses écrites) posées par les Commissions municipales.	
	1200	S'assurer en permanence de la qualité des prestations fournies par les Services du Département et vérifier la réalisation des objectifs assignés aux Services.	
	1300	Garantir la coordination interdépartementaire par l'intermédiaire de la Conférence des Directeurs et des divers Comités internes. Participer au déploiement du nouvel ERP SAP.	
2000 Gestion financière	2100	Proposer une stratégie financière garantissant l'équilibre budgétaire, l'auto-financement des investissements et le développement progressif, puis maître en œuvre les options politiques retenues.	
	2200	Participer à l'élaboration du programme financier quadriennal (PFC), élaborer le budget de fonctionnement quadriennal (BFC), rédiger le rapport à l'appui du projet de budget (PB). Réalisation et mise en œuvre d'un nouveau concept de budgétisation.	
	2300	Assurer le remboursement des emprunts arrivant à échéance et répondre leur refinancement en 2004. Suivre le marché des capitaux en vue d'assurer la protection des taux pour les emprunts futurs.	
	2400	Optimiser le placement de la trésorerie en fonction des possibilités du marché.	
	2500	Analyser les comptes annuels et rédiger le rapport à l'appui de ceux-ci.	
	2600	Optimiser la gestion de la Fondation de Présidence en faveur du Personnel d'Institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) en fonction de sa situation actuelle et des corrections du marché.	
3000 Relations externes	3100	Analyser les activités engendrant des grandes fluctuations du nombre des assurés. Assurer une actualisation permanente du site Internet. Fournir des informations techniques aux instances politiques et aux citoyens.	

	3300	Participer en fonction des délégations, aux diverses assemblées plénières, conseils d'administration et de fondation et comités d'investissement.
VARUATION DE PERSONNEL (pour le budget 2004) (pour l'information municipale)		
Conservat une stabilité dans la composition du personnel de la Direction.		
AGENDA 21		
La Direction du Département des finances continue de militer activement pour la diminution de la dette, afin de garantir l'indépendance financière des générations futures.		
L'utilisation des bicyclettes de la Villa de Genève pour les déplacements des membres de la Direction reste privilégiée.		
Favoriser l'utilisation de la messagerie électronique pour la diffusion des documents.		

Calendrier municipale		Département des finances et de l'administration générale	
OBJETS 2004			
Hormis la gestion des espèces de la Ville de Genève, l'établissement des procédures sera complété. Par ailleurs, les instructions pour les Services seront disponibles sur Internet.			
Matières		N°	Objets
1000 Genève	Gérer les liquidités (espèces) de la Ville de Genève	1100	Maintenir un niveau optimal des liquidités.
		1200	Etablissement d'un alca-mémoré pour les rempagnas.
VARIATION DE PERSONNEL (Rapport au tableau 11 du PG "Personnel occupé par l'administration municipale")			
aucune variation.			
VARIATION DE LOCAUX			
Aucune modification des locaux de la CMU.			
AGENDA 21			
Donner la préférence aux supports informatiques, ainsi qu'aux vêtements benoîtes et/ou rassembler les vêtements.			

Assurances		Département des finances et de l'administration générale	
CHU ESTIM 2004			
La baisse récente des taux d'intérêt ainsi que la chute des marchés boursiers observés ces deux dernières années auront, en 2004, une influence directe sur les primes des assurances sociales et privées en Suisse. En effet, le repli des produits de placement effectués par les institutions concernées ne permet plus de compenser les pertes techniques constatées dans les différentes branches d'assurance. La politique qui s'est engagée ces derniers mois sur l'avenir du financement de l'AVS, de même que les hausses de primes annoncées par la SUVA dès le 01.01.2004, ainsi que les adaptations nécessaires de la LAAH trouvent une même origine, à savoir la baisse des rendements financiers. En outre, cet environnement financier défavorable, conjugué à la forte progression de la sinistralité ont déclenché des négociations chez les assureurs qui ont reçu leurs couvertures à la baisse et majoré le prix de leurs prestations. Ces constatations ne sont pas réjouissantes et ne manqueront pas d'avoir des effets négatifs sur le montant des primes payées par la Ville de Genève. Dès lors, l'objectif prioritaire du service des Assurances sera de limiter les hausses de primes des différents contrats d'assurances de la Ville de Genève.			
	Missions	N°	Objectifs
1000 Gérer le portefeuille des assurances		1100	Les primes relatives principalement aux prestations 1110 (normale) augmentent. Celles relatives aux prestations 1120 (dépense d'eau) 1130 (taux de glace) varient en fonction des sommes assurées du parc immobilier. Dès lors, l'objectif prioritaire est de respecter l'annexé accordé. Pour la prestation 1140 (nd) une adaptation des primes est indispensable suite à l'important sinistre survenu au Musée de l'Horlogerie le 24 novembre 2002.
		1200	Respect de l'annexé budgétaire accordé.
		1300	Respect de l'annexé budgétaire accordé.

2000	Conseils en assurance	2100	Poursuite de la formation personnelle et autres des collaborateurs des services paramédicaux, celle-ci devant garantir le suivi correct des procédures administratives en cas de sinistres.
		2200	En collaboration avec le coordinateur santé et sécurité au travail, diminuer le nombre d'accidents professionnels, ce qui, à terme, devrait permettre de juguler la hausse des taux de primes accidents professionnels.
		2300	Malgré une chute de travail en contexte d'augmentation, offrir toute notre disponibilité afin de prodiguer des conseils utiles aux administrés lorsque ceux-ci sollicitent notre service.
VARIATION DE PERSONNEL (régime du régime 11 du PS Personnel nonagé par l'association municipale)			
Du fait du nombre et de la complexité des dossiers à traiter ainsi que de l'assistance apportée aux services paramédicaux, une augmentation d'un demi-poste de l'effectif du service s'avère nécessaire.			
VARIATION DE LOCAUX			
Pas de variation par rapport à 2003.			
AGENDA 21			
Par la nature même du service des assurances, poursuites de l'ordonne en transparence avec les services sollicitant notre appui en matière d'assurance.			

Comptabilité générale et budget		Département des finances et de l'administration générale	
OBJETIFS 2004			
L'année 2004 sera axée essentiellement sur la mise en œuvre du nouveau système informatique SAP. Il s'agit de "rigier" cet outil et d'offrir les services à ses utilisateurs ainsi que son utilisation, en coopération avec la Direction des systèmes d'information.			
	Missions	N°	Objectifs
1000	Elaboration, publication et suivi du budget	1100	S'adapter aux nouveaux processus d'élaboration budgétaire et donner des instructions précises aux services.
		1200	Réviser tous les contrôles durant cette année de familiarisation avec SAP.
		1300	Gérer la publication dans les délais impartis, revoir la forme de certains tableaux dans le but d'améliorer leur compréhension, adapter le budget final 2004 (prépart sur BDC) aux nouvelles procédures et exigences par l'introduction de SAP.
2000	Tenue, clôture et publication des comptes	2100	Assurer le traitement et le périmètre des factures fournisseurs dans les délais et avec la précision habituelle. Insurer le contrôle systématique des imputations.
		2200	Optimiser la rentabilité des accords de traitement en utilisant la gestion des engagements.
		2300	Assurer que les virements corrects sont émis régulièrement afin d'obtenir une situation à jour des comptes, être prêt de SAP pour en diminuer le montant.
		2400	Affiner la gestion des crédits d'investissement et des autres biens en profitant du nouveau système.
		2500	Réviser les tableaux et rapports à fournir dans le but d'en améliorer la clarté.
		2600	Se familiariser avec la nouvelle application pour la création et la gestion des comptes, des écarts, etc...
3000	Formation, assistance, instructions	3100	S'entraîner avec la collaboration de la DSI pour la côté technique, que les services progressent dans la maîtrise de SAP.
		3200	Compléter ou modifier certaines procédures et directives complètes afin de refléter les changements dus à l'introduction de SAP.
			Elaborer les détails des DCA relatifs à l'élaboration budgétaire et à la gestion comptable.

VARIATION DE PERSONNEL [Répondre au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale"]
(1-2 postes)
Un poste d'inspecteur de direction est requis pour 2004 afin de remplacer la sous-chef de service affectée à plein temps au projet SAP.
Un autre poste de coordonnateur informatique est demandé, en vu de la complexité du nouveau logiciel, afin d'assurer la liaison entre les comptables (comptabilité générale et autres services) et les applications informatiques.
VARIATION DE LOCAUX
Pas de variation par rapport à 2003.
AGENDA 21
Le service se conforme soigneusement aux instructions de l'Administration relatives à ce concept.

Gérance immobilière municipale		Département des finances et de l'administration générale	
OBJETIF 2004			
La Gérance immobilière municipale va poursuivre son travail de proximité avec ses locataires et développer encore son approche "clientèle". Ces objectifs marqueront bien la forte considération sociale des activités de la G.I.M. Ils ont d'ailleurs plus d'importance que la pénurie de logements qui grève.			
Poursuite de la mise en œuvre des décisions politiques résultant du Plan P.V.C.			
La préparation de l'audit de renouvellement de certification ISO 9001 - 2000 court en 2004, sera également au centre de nos préoccupations			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Gestion et entretien des Immeubles	1100	Garantir la gestion financière des immeubles propriétés de la Ville de Genève notamment : - Maintenir la tenue des comptes d'exploitation des immeubles. - Améliorer la qualité et la sécurité des données dans la base de données. - Assurer la concordance des factures avec les bons de commandes et leur "archivage". - Analyser les données ne bénéficiant plus d'une périodicité. - Faciliter les échanges d'appartenance.	
	1200	Diminuer les coûts non imputables au propriétaire par : - Plus de rigueur dans l'achèvement des états des lieux de sortie. - Réduire les durées des vacants liés aux changements de locataires. - Accroître le suivi après la remise des bons pour travaux.	
	1300	Assurer la bonne exécution des directives en matière immobilière, soit notamment : - Conduire la valeur réelle des immeubles. - Améliorer la maîtrise des données des droits de superficie. - Réviser la situation dans les séries communales.	
	1400	Maintien de la qualité et de la qualité des entretiens individuels avec les demandeurs de logement.	
	2100	Réaliser chaque 2 ans de tous les données locales bénéficiant d'un logement à loyer social, afin de réaliser le respect des règlements fixant les conditions de location des logements de la Ville.	
2000 Application de la politique sociale de la V.G.	2200		

8000	Gestion du service	\$100	Améliorer la maîtrise des outils informatiques en formant, en interne, les collaborateurs à leur utilisation. Améliorer la satisfaction de la clientèle. Diminuer le taux d'absentéisme (méthodes non certifiées).
VARIATION DE PERSONNEL, BUDGET DU BUREAU, Y1, Y2, Y3, Y4, Y5, Y6, Y7, Y8, Y9, Y10, Y11, Y12, Y13, Y14, Y15, Y16, Y17, Y18, Y19, Y20, Y21, Y22, Y23, Y24, Y25, Y26, Y27, Y28, Y29, Y30, Y31, Y32, Y33, Y34, Y35, Y36, Y37, Y38, Y39, Y40, Y41, Y42, Y43, Y44, Y45, Y46, Y47, Y48, Y49, Y50, Y51, Y52, Y53, Y54, Y55, Y56, Y57, Y58, Y59, Y60, Y61, Y62, Y63, Y64, Y65, Y66, Y67, Y68, Y69, Y70, Y71, Y72, Y73, Y74, Y75, Y76, Y77, Y78, Y79, Y80, Y81, Y82, Y83, Y84, Y85, Y86, Y87, Y88, Y89, Y90, Y91, Y92, Y93, Y94, Y95, Y96, Y97, Y98, Y99, Y100			
Le CA a prévu d'attribuer un groupe de pénance supplémentaire (1 pénant + une escale) dont la mission sera d'inspecter et de gérer l'ensemble des besoins en locaux des services de l'administration municipale. Ce groupe de pénance pourrait être disponible en 2003-04, mais au vu de l'incertitude du projet, il est probable que cet effectif ne sera opérationnel qu'en 2004.			
VARIATION DE LOCAUX			
Réaffectation des locaux de la DSI - 5 HDV représentatifs de 2 supplémentaires à l'ajout d'un aménagement des bureaux de la DSI prévoyant la réduction complète de tous les autres bureaux.			
ANNEXE 21			
Recyclage du mobilier de bureau et du mobilier technique en collaboration avec le service des Achats et de la DSI. Évaluation des possibilités de réduction du volume de papier produit.			

Taxes professionnelles		Département des finances et de l'administration générale	
PROJET 2004			
Veiller, par souci d'équité de traitement au sein des contribuables, d'assurer, sur le plan cantonal, de l'application uniforme des principes de location; entretenir de bons rapports avec les contribuables et/ou leurs mandataires.			
Missions	N°	Objectifs	
Appliquer les dispositions légales faisant l'objet du Titre III, 2ème partie, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1867 (LCP), soit les articles 301 à 318 C LCP	1100	Assurer le recouvrement de tous les contribuables.	
	1200	Veiller à assurer une bonne collaboration entre les contribuables, les mandataires et le service et donner rapidement suite à leurs demandes. Etablissement d'un nouveau formulaire de déclaration facilitant le rôle tant des contribuables et de leurs mandataires que des institutions.	
	1300	Développer la collaboration étroite avec l'administration fiscale cantonale afin d'uniformiser les principes généraux applicables en droit fiscal.	
	1400	Améliorer la rapidité du recouvrement (recupération des créances faisant l'objet d'un acte de dédit de bien).	
	1500	Diminution du nombre de réclamations déposées contre les bordereaux de location par la suite d'un contrôle plus rigoureux à effectuer par le chef de location.	
	1600	Poursuivre la révision des coefficients des différents groupes professionnels aussi fréquemment que possible.	
	1800	Faciliter l'ensemble des communes parvenues au sein de l'Association de la Taxe professionnelle des communes genevoises en vue de pourvoir l'uniformisation.	
VARIATION DE PERSONNEL (Quantité de heures: 11 du PS "Personnel chargé par l'administration municipale")			
Obtention d'un demi-emploi de secrétaire pour renforcer la section affaires économiques et fiscales (notamment la Commission 307).			
ACQUISITION 21			
Maintien de la souscription d'abonnement TPG par un nombre important de collaborateurs.			
Essai d'un nouveau formulaire (suppression des annexes papier jointes à la déclaration).			

92

3000	2200	Pour assurer la mise en production de la comptabilité de gestion dans le nouveau système d'information intégré (projet ISI), ainsi que l'exploitation des différents outils de gestion: - contribuer à la formation des utilisateurs aux nouveaux outils de gestion.
	2300	Pour apporter une expertise en matière d'outils de gestion et d'organisation: - mettre à disposition des ressources pour l'adoption de mandats spécifiques à la demande des directions départementales ou des autorités.
	2400	Pour répondre aux exigences des autorités politiques en matière de contrôle de gestion et aux besoins des services: - poursuivre le déploiement d'une comptabilité analytique dans l'administration municipale; - garantir la qualité des documents et tenir à jour les bases de données relatives aux missions et prestations et à la gestion des objectifs; - pour le Contrôle de gestion, concevoir et réaliser des analyses multidimensionnelles au sein de la nouvelle plate-forme des reporting; - documenter les nouvelles procédures de comptabilité de gestion liées au nouveau système d'information intégré (projet ISI); - mettre à disposition des services les informations liées à leur comptabilité de gestion (plan de répartition, unités d'ouvrages, etc.); - créer et gérer les structures d'objets économiques au sein analytique des services dans le nouveau système d'information intégré; - rédiger et mettre en œuvre des règles de gestion.
	2500	Pour assurer la mise en production de la comptabilité de gestion au sein du nouveau système d'information intégré (projet ISI), ainsi que l'exploitation des différents outils de gestion: - soutenir les services dans la préparation de leurs rapports de gestion et budgétairement analytiques, leur porter assistance dans l'utilisation et le suivi des nouveaux outils informatiques.
	2600	Pour améliorer la qualité du pilotage des subventions: - contribuer à la conception et assurer l'exploitation dans les départements de la nouvelle solution informatique modulaire à la gestion des subventions (projet ISI).
	3100 à 3200	Pour poursuivre un développement intégré du système d'information du territoire de la Ville (SITV): - renforcer la Ville de Genève au Comité directeur du système d'information du territoire général (SITG).
3000 Relations extérieures		

9000	Gestion du service	9100	Pour faire face à l'évolution tant qualitative que quantitative des tâches confiées à l'unité "Comité de gestion": - adapter la structure et l'organisation de l'unité; - acquies de nouvelles connaissances.
VARIATION DES PERSONNEL (annoncé au budget 11 au 20 "Personnel occupé par l'administration municipale")			
Variation totale: + 2,0 postes.			
La création de postes intégrés choisis par la municipalité en cours de production au 1er janvier 2004. Conformément au périmètre fonctionnel défini pour cette étape du projet 601, une comptabilité de gestion touchant l'ensemble des services municipaux sera mise en œuvre. Cette comptabilité de gestion intégrée comprend les crédits d'investissement et les budgets de fonctionnement, ceux des infrastructures budgétaires et jusqu'au budget du personnel défini des comptes. Afin de maintenir au niveau du rôle et d'être en mesure d'apporter l'assistance adéquate aux services municipaux, il est indispensable de créer un nouveau poste de contrôleur de gestion.			
La Division de l'administration générale ne compte aucun poste de collaborateur administratif. Afin de décharger le directeur dans les fonctions de la gestion administrative et financière, des ressources humaines et du personnel du courrier, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif.			
VARIATION DES LOCAUX			
En relation étroite avec la DSI, un déménagement est planifié dans le but de faire face à l'évolution des besoins en matière de places de travail.			
ANNEXES			
Pour faire face aux effets négatifs sur l'économie, contribuer aux actions suivantes:			
- conception et mise en œuvre d'indicateurs de suivi relatifs aux thèmes de la décentralisation environnementale adoptés par le Conseil administratif;			
- déploiement de la gestion électronique de documents (GED) et d'autres solutions d'éditorial électronique permettant la diminution de la consommation de papier.			

Division de l'administration générale Achats et impression	Département des finances et de l'administration générale
PROJET DE BUDGET 2004 Le Service des achats prospecte et étudie les marchés. Lorsque cela est nécessaire, il lance des appels d'offres. Il fournit à l'ensemble des services de la Ville de Québec, des prestations générales, fournitures ou services, afin de faciliter leur fonctionnement. Il recueille des données et effectue des achats dans l'intérêt socio-économique de l'administration municipale. Il conseille et assiste les services municipaux dans les différents domaines et actes d'achat. Il les informe des diverses sources d'approvisionnement possibles et des conditions financières négociées et accordées par les fournisseurs, eu égard à la qualité des prestations et conditions de livraison. Les prestations assurées par le Service des achats sont essentiellement les suivantes : - établissement de règles et standards d'achats pour la Ville de Québec, études de marchés et études techniques, déploiement de la politique d'achats; - présidence de la Commission de gestion des véhicules, mise en œuvre des stratégies environnementales définies par les autorités, contrôle du respect de la Déclaration de Florence; - analyse des solutions de partage, location ou mobilité des véhicules; - gestion des besoins des services en mobilier, machines de bureau, machines à relayer les bâtiments, véhicules et engins spécifiques; - achats, gestion des stocks et distribution de fournitures de bureau, machines de bureau, machines à relayer; - traitement des appels d'offres, attribution des marchés et suivi des contrats (photocopieurs, appareils multifonctions, télécopieurs et nettoyage des bâtiments); - édition et publication assistée par ordinateur; impression en offset ou en numérique, par le Service des achats ou par des tiers, des documents administratifs destinés aux services et aux autorités municipales; - impression numérique en masse de documents administratifs, travaux de reprographie et de mise sous pli automatique pour le compte des services municipaux; - soutien et conseil aux services, mise à disposition de documentation et veille technique. Pour l'année 2004, l'objectif majeur consiste à redéployer l'organisation du Service des achats pour prendre en compte les nouvelles missions du service et les outils informatiques qui seront disponibles.	

Missions		37	Objectifs
1000	Gestion achats, contrats et approvisionnement	1100 à 1900	Pour tenir face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable : - redéfinir l'organisation du service des achats en mettant sur pied l'unité "marchés publics"; - améliorer la gestion des demandes d'achat émises par les services, dans le cadre du budget de fonctionnement et des crédits extraordinaires; - augmenter la proportion des machines propres, en considérant le parc de machines à nettoyer les bâtiments; - limiter le nombre de véhicules et engins appartenant à la Ville de Genève, en réduisant le parc existant; - réduire les livraisons d'annuaire téléphonique en papier, en privilégiant la forme électronique; - diminuer le nombre d'articles déposés dans les débris du service des déchets en augmentant la livraison directe des fournisseurs auprès des services. Pour obtenir le meilleur rapport coût/qualité auprès des fournisseurs, en prenant en considération les facteurs de développement durable : - appliquer la loi 2004 relatif aux contrats de nettoyage des bâtiments, dans le cadre de l'AMSP.
2000	Edition et reprographie	2100 à 2400	Pour tenir face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable : - redéfinir l'organisation du service des achats et plus particulièrement l'unité "logistique"; - moderniser les machines de reproduction; - renouveler la palette; - assurer en interne les activités de mise sous pli, chaque fois que l'équipement technique le permet.
3000	Information et communication	3100	Pour faciliter l'information et le traitement des demandes des services: - réaliser un catalogue des articles et des prestations réalisées par le service des achats.
8000	Gestion du service	8100	Pour améliorer la qualité des instruments de pliage du service et limiter la circulation de documents papier: - appliquer la gestion électronique des documents complexes.

VARIATION DE PERSONNEL [Reporté au tableau 11 du PR : Personnel occupé par l'administration municipale]	
Variation totale: + 1.0 poste. Afin de répondre aux nouvelles missions du Service des achats en rapport avec les marchés publics et la Commission de gestion des véhicules (COGVE), il est nécessaire de créer un poste d'adjoint de direction responsable des marchés publics. Cette demande se fonde, entre autres, sur la décision du Conseil administratif du 20 novembre 2002 relative à la COGVE, ainsi que sur l'impérative nécessité de bénéficier d'un adjoint de direction de niveau universitaire. Conformément à ladite décision, cet adjoint de direction sera membre de plein droit de l'unité de gestion de la COGVE. À ce titre, il sera notamment en charge de la problématique de gestion des véhicules, ainsi que des questions environnementales liées aux achats d'achat. De plus, dans le cadre du redéploiement de l'organisation du Service des achats, le titulaire se verra confier la responsabilité de l'unité "marchés publics" du Service des achats.	
AGENDA 21	
Pour limiter les impacts négatifs sur l'écosystème: - mettre en place une politique d'achat de mobilier, de véhicules et de consommables intégrant des critères écologiques, ergonomiques et de durabilité; - poursuivre l'utilisation du papier recyclé et la recyclage systématique des cartouches laser et cartouches équivalents imprimantes et appareils à photocopier; - réduire les enveloppes pour la courriel interne et employer des enveloppes en papier recyclé pour la courriel externe ou confidentiel; - organiser la récupération des équipements obsolètes (mobilier et machines de bureau) et — chaque fois que cela est possible — rechercher des solutions de réutilisation; - diminuer les déchets issus de l'activité de bureau, organiser la tri sélectif et la récupération des déchets. Pour améliorer la qualité des postes de travail des collaborateurs: - renouveler progressivement les bureaux non adaptés à l'usage de la bureautique.	

Division de l'administration générale Direction des systèmes d'information		Département des finances et de l'administration générale	
PROJETS 2004			
La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, et la met en œuvre. D'une manière générale, le DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement y relatifs. Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir. Pour l'année 2004, l'objectif majeur est la mise en production du système d'information financier (projet ISF), intégrant notamment la gestion comptable et financière, ainsi que le contrôle de gestion. Durant l'été 2004, une plate-forme d'outils d'analyses et de pilotage verra compléter ce système intégré touchant l'ensemble de la Ville de Genève.			
	Missions	N°	Objectifs
1000 Exploitation		1100 à 1200	Pour améliorer la disponibilité de l'information: - poursuivre le déploiement de l'infrastructure de haute disponibilité; - adapter les dispositifs de sécurité pour prendre en compte de nouvelles contraintes. Pour augmenter l'offre de services accessibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève: - continuer le développement progressif du réseau de fibres optiques. Pour concourir à améliorer les prestations pédagogiques assurées par l'Ebat de Genève dans les classes de la Ville de Genève — en fonction de la proposition de crédit administratif à déposer par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: - collaborer à la conception et à la réalisation du collège informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève.
		1300	Pour étendre le champ de prestations téléphoniques: - finaliser les tests d'intégration de la téléphonie à l'informatique (intégration "voix-données").
		1400	

2000	Micro – informatique	2100 à 2200	Pour accroître la qualité du service aux usagers, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent: - planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques; - déployer une centrale d'appels intégrant la téléphonie et l'informatique (intégration "voix-données").
3000	Systèmes d'information	3100	Pour répondre aux nouvelles exigences des autorités politiques en matière de pilotage financier et de l'administration municipale d'outils de comptabilité générale et de gestion conformes à l'état de l'art: - mettre en production le système d'information intégré (projet ISI) et les outils d'analyses y relatifs. Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat: - faire évoluer les systèmes d'information des conseils municipaux (Info@CM) et du secrétariat général (Candida). Pour créer les services et nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations: - déployer au sein de l'administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quinquennaux; - poursuivre le développement du système d'information du territoire de la Ville (SITV) en relation avec le système d'information du territoire général (SITG).
8000	Gestion du service	8100	Pour améliorer la qualité du traitement des requêtes des usagers: - concevoir et déployer un système de gestion du Plan Informatique quinquennal (PIQ).

VARIATION DE PERSONNEL [révisé au 1 ^{er} juin 2003] [révisé au 1 ^{er} juin 2003] [révisé au 1 ^{er} juin 2003]
Variation totale: + 8.0 postes. Le nombre d'utilisateurs des systèmes d'information et de communication ne cesse d'augmenter en Ville de Genève. Afin d'assurer l'administration et l'exploitation des postes informatiques, dans un souci de qualité et dans des délais raisonnables, il est nécessaire de créer un poste d'administrateur informatique. Les postes informatiques ne font toujours plus seulement des tâches de traitement de données, mais ils sont devenus des outils de travail. Ces dernières années ont vu la création de nouveaux systèmes de sécurité informatique de la Ville de Genève. Leur conception, puis leur gestion, demandent toute une équipe pour assurer l'intégrité des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. A cet effet, il est indispensable de créer un poste d'ingénieur système. La complexité de gestion imposée par la municipalité (projet IS3) offre un énorme potentiel en matière d'intégration de systèmes d'information et de communication. Les demandes en ce sens sont devenues nombreuses. On peut notamment citer la gestion immobilière, du patrimoine, de la base professionnelle, des ressources humaines, des véhicules, etc. Leur intégration offre un véritable outil de pilotage aux autorités et aux services de l'administration municipale. Pour conduire une partie des opérations de cet ambitieux projet, il est nécessaire de créer un poste de concepteur de systèmes d'information.
VARIATION DE LOCAUX
Dans le but de faire face à l'évolution des besoins en matière de pièces de travail et de locaux techniques, un déménagement de la DSI est prévu.
AGENDA 21
Pour limiter les effets négatifs sur l'écosystème: - mettre en place une politique d'achat des équipements informatiques intégrant des critères écologiques, économiques et de durabilité; - continuer le déploiement de la gestion électronique de documents (GED) du courrier électronique et des outils de pilotage informatiques; - poursuivre la réaffectation des équipements informatiques obsolètes et, chaque fois que cela est possible, rechercher des solutions de réaffectation. Pour améliorer la qualité des postes de travail des collaborateurs: - renouveler progressivement les écrans à tube par des écrans de type TFT (écran "plat").

**DEPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMENAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS
ET DE LA VOIRIE**

Direction et secrétariat du département		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJETS 2004			
Les objectifs politiques impliquant des changements importants, nécessitant presque toujours la participation de plusieurs services, voire plusieurs départements que ce soit à la phase d'élaboration ou à celle de la réalisation. Un effort de motivation et de coordination entre services et entre départements doit manifestement être envisagé.			
Missions	MP	Objectifs	
1000 Direction et coordination	1100	Elaborer des solutions permettant de décharger le Maire et le Conseil de la gestion de la ville. Réaliser la structure de direction sur l'ensemble du département.	
	1200	Coordonner les divisions et les services sur les projets marqués en commun par plusieurs services. Prévoir des plans ou responsables de projets. Développer la concertation avec les représentants du personnel en relation avec l'organisation et les conditions de travail.	
	1300	Mettre en œuvre des procédures permettant des réalisations plus rapides et plus performantes et/ou de projets marqués en commun par plusieurs départements (par ex. aménagement public, rénovations d'immeubles, bouquet de transports, débris sauvages de déchets, plan de verdissement de la ville).	
2000 Aménagement, constructions et voirie	2100	Construire définitivement le règlement sur les PUS et un règlement sur l'équipement et le tronc des déchets. Elaborer un plan viabil à améliorer la végétation en Ville. Contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement pour la construction de logements sociaux, d'équipements publics et de locaux pour l'administration municipale. Améliorer les moyens favorisant une solution rapide en cas de procédures relatives l'entretien de projets.	
	2200	Elaborer un fichier informatique des données du service juridique permettant un accès efficace (normes, sujets, adresses).	
	2300	Etude des données, prévisions, analyses des rapports d'activité.	

3000	Relations externes		Apprendre la problématique et la pratique de la collaboration avec les groupements de quartier dans une optique de démocratie participative. Expérimenter la pratique de la médiation et notamment concilier des expériences de rénovations d'immeubles en vue de la création de logements sociaux.
		3100	Préparation des prises de position et déclarations publiques du département, contacts avec la presse et les médias.
		3200	Réorganisation du matériel pour les relations avec les élus extérieurs à l'administration.

Conservation du patrimoine architectural		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJETS 2004			
Le service a schématisé, à ce jour, deux années complètes de fonctionnement au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. L'information pourrait être consolidée actuellement comme un élément unique, l'expert portera pour l'année 2004 sur l'affinement des procédures de collaboration avec les principaux services intéressés, sur une diffusion plus ciblée des documents produits à leur attention et sur le développement des connaissances spécifiques des collègues du service afin de répondre de manière plus ciblée à nos partenaires.			
	Intitulé	N°	Objets
1000 Conseil		1100	Fournir les bases théoriques et documentaires nécessaires aux services représentatifs du maître de l'ouvrage, dans le cadre des travaux de restauration à entreprendre sur les immeubles protégés ou dignes de protection. Anticiper les demandes en menant les études historiques. Assurer les prestations de conseil et le support technique dans le cadre des chantiers en cours d'exécution.
		1200	Préparer les arguments pour les présentés touchant à l'ensemble des procédures relatives aux problèmes de protection du patrimoine, en répondant aux demandes exprimées.
		1300	A la demande, fournir les conseils utiles, aux plans technique et réglementaire, dans le cas des propositions fournies à des fins par la Ville de Genève.
		1400	Véifier la cohérence entre les directives de conservation du patrimoine et l'application des principes du développement durable. Produire et commander les études historiques, afin de répondre dans les délais aux demandes de prestations de conseil et les publier sous une forme adaptée tant pour la reproduction que pour la transmission.
2000 Recherche		2100	Reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en intégrant le projet aux études menées par les autres services du département et en adaptant sa forme aux contingences actuelles.
		2200	Effectuer ou commander les investigations spécifiques selon les nécessités particulières liées aux dossiers en cours, en suivant de près les projets et les chantiers.
		2300	

	2400	Assurer la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville, en adéquation au terme aux nouvelles techniques de traitement des données. Compléter la documentation technique. Poursuivre et achever l'archivage des dossiers selon le modèle mis en place à l'occasion du transfert récent du service (objectif dont la réalisation complète se fera sur une durée de 4 à 5 ans).
	2500	Compléter la formation du personnel du service dans les domaines scientifique et technique (formation continue). Poursuivre les échanges périodiques avec les instances homologues. Représenter la Ville de Genève auprès de la commission des monuments, de la nature et des sites, d'une part, au sein de la fondation pour la conservation des temples généraux consultés avant 1907, d'autre part.
3000	3100	Assurer la coordination par une participation régulière aux travaux de la commission des monuments, de la nature et des sites, d'une part, au sein de la fondation pour la conservation des temples généraux consultés avant 1907, d'autre part. Programmer, organiser et coordonner les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, édition 2004.
	3200	Fournir les éléments nécessaires au développement des actions de communication menées par le département, pour ce qui a trait au domaine de la conservation du patrimoine.
9000	9100	Coordination du personnel et distribution des tâches, planification humaine et définition des échéances, gestion financière et rapports, classement et archivage des dossiers relatifs au fonctionnement du service, gestion des fournitures de bureau et de la bureautique.
VARIATION DE PERSONNEL (Rapport du tableau 1 du PG "Personnel occupé par l'administration municipale")		
La perspective d'ouverture d'éventuels sièges est envisagée pour l'année 2004, considérant que les principaux obstacles qui s'y opposent sont levés.		
VARIATION DE LOCAUX		
Les locaux actuellement utilisés par le service seront augmentés vers la fin de l'année 2003, par la mise à disposition d'une surface adjacente aux bureaux actuels.		

Division de l'aménagement et des constructions Direction et secrétariat de la division		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJETS 2004			
Missions		MP	Objectifs
1000 Direction et coordination		1100	Organiser et répartir dans les services, les réponses aux interpellations du Conseil municipal.
		1200	Organiser la tenue à jour des objets renvoyés dans les commissions du Conseil municipal, afin d'assurer un meilleur suivi.
		1300	Assurer la coordination entre les services de la division et veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal.
2000 Aménagements et constructions			Assurer le partenariat pour la mise au point des projets entre les départements de la Ville et les services, afin de répondre plus efficacement aux objectifs et aux besoins exprimés, tout en maîtrisant les coûts.
			Contribuer à la mise sur pied d'une véritable stratégie d'acquisition foncière en lien avec l'urbanisme d'une part, et assurer l'aménagement urbain en lien aux constructions publiques d'autre part.
		2100	Poursuivre les efforts en vue de la rénovation des bâtiments ainsi que la maîtrise énergétique.
		2200	Améliorer les outils de tenue à jour du PFC en donnant les moyens d'élaborer des politiques et en travaillant sur un plan d'investissement plus réaliste.
		2300	Poursuivre la mise en place de la méthode par éléments permettant la maîtrise des coûts et du projet (GEPH) par des études et choix d'une solution de gestion du patrimoine.
		2400	Poursuivre les efforts pour élaborer des critères plus objectifs d'analyse des mandats et de maîtrise des coûts dans le cadre des concours.
		2500	Poursuivre l'application des directives cartonnées en tenant compte de l'évolution des règlements qui doivent être appliqués, modification des outils financiers notamment.

		2600	Rapports des préavis communaux sur les autorisations de construire, recevoir et renvoyer les requérants, en fournissant des explications et justifications, recherches de solutions.
		2700	Réception des demandes, étude des dossiers, présence, demandes de crédits pour les bâtiments culturels, installations pour handicaps, contrôle de l'habitat.
		3100	Présenter, discuter, participer à des séances de présentation de projets d'aménagement et de construction.
3000	Relations extérieures	3200	Participation à des groupes de travail avec la DAEI, particulièrement pour les dossiers de Schengen et du projet de la gare des Eaux-Vives et de la station SEVA ainsi que des stations sur le territoire communal (Eaux-Vives, hôpital, notamment), participation au comité directeur TC 2006, au groupe de travail interdépartemental à la commission du Fonds d'énergie, à la commission des bâtiments universitaires.
		3300	Membre du Bureau d'Europe suisse et de l'Aspen suisse occidentale, membre de la FIJUM (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires), rencontres avec les syndicats.
			Représentation du DACV, du magistrat et de la Ville de Genève lors d'inaugurations, vernissages, colloques, conférences, etc.
VARIATION DE PERSONNEL (Rapport au budget 11 du PG "Personnel municipal")			
Création d'un poste d'administrateur informatique.			
VARIATION DE LOCAUX			
Malgré le déplacement d'une partie du service d'aménagement urbain et d'éclairage public au 42, rue de la Confédération, la situation reste précaire et la décision devrait pouvoir bénéficier de locaux supplémentaires permettant le regroupement sous un même toit des services qui ont des relations étroites avec l'habitat et l'information.			
AUTRE BUDGET			
Voté, dans le cadre des projets de construction et des concours d'architecture, à la prise en compte des critères liés au développement durable en tenant notamment la liste des critères élaborés par le groupe de travail Interservices.			

Division de l'aménagement et des constructions Opérations foncières, information et communication		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
BUDGET 2004			
Conformément aux objectifs du Conseil administratif, nous allons poursuivre la politique d'acquisition foncière mise en place en vue de répondre à l'intérêt général en matière de mise à disposition de logements, d'aménagements pédonnaires, notamment. Au niveau de l'information et de la communication, l'accent portera sur la promotion et la coordination des différentes actions menées par le Département.			
Missions	N°	Opérations	
1000 Opérations foncières	1100	Poursuivre la politique d'acquisition ou d'échange de terrains en vue de permettre la construction de logements sociaux et l'aménagement d'espace public, etc. Participer de manière efficace, au projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives du point de vue des incidences foncières et de la consultation à mener avec la population concernée. Garantir la création de cheminements pédonnaires dans les quartiers par le biais de la procédure relative aux requêtes en autorisation de construire émise par le biais de négociations auprès d'opérateurs privés. Gérer le crédit d'imposition de Frs 2.5 mis destiné à soutenir le logement coopératif en Ville de Genève (art. 446) et en assurer sa promotion.	
	2100	Promouvoir, auprès de la population, les projets d'aménagement menés par la Ville de Genève par le biais de différents supports d'information et communication, tels que la politique d'information, le site Internet, les conférences de presse, des affiches ou des expositions.	
2000 Information, communication et documentation	2200	Coordonner, de manière concertée, les différents supports d'information mis sur pied par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Gérer des bases de données liées à l'information et à la communication du Département.	
	2300	Créer et développer des moyens de communication visuelle pour l'accès d'information municipale au Point de la Médiane.	
8000 Gestion du service	8100	Gérer la formation de nouveaux collaborateurs en remplissant des objectifs à la retraite intervenant en 2002-2003 ou suite à de nouvelles orientations professionnelles en interne.	

Division de l'aménagement et des constructions Urbanisme		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJET 2004			
Objectifs courants : Assurer l'exécution de toutes les prestations attribuées au service.			
Objectifs par opportunités : Satisfaire toutes les opportunités d'aménagement relevant la Ville de Genève mais qui ne peuvent être planifiées ou anticipées.			
Mesures	N°	Objectifs	
1000	1100	Mettre à disposition des services de l'Administration municipale une lettre d'information sur l'évolution de la vacance des arcades et affollations commerciales en Ville de Genève. Créer des lieux opérationnels permanents entre URSA2 et les Instruments d'acte à la décision, tels qu'un observatoire du logement, le portail à bâtir, plan de coordination. Créer et rendre accessible la couche "verture" sur le serveur SIT-V. Organiser une présentation des données Mémorisés dans le cadre de l'exposition de la maquette Ville de Genève.	
	1200	Organiser une exposition de la maquette Ville de Genève à la Bibliothèque de la Cité (voir présentation No 1210).	
2000	2200	Organiser et préparer les ressources pour un train de mesures destiné à favoriser un apport de verdure en milieu urbain (projet "maillage vert"). Identifier les domaines de mises à jour du plan directeur communal, mettre en place un comité de pilotage et préparer les ressources. Contribuer activement au développement des projets Ville de Genève dans le cadre du PAC Scherren : Foyer, passerelle et pont Rigol. Elaborer le plan directeur du secteur de la gare des Eaux-Vives dans la démarche des "plans d'aménagement concertés". Elaborer le plan directeur du secteur de Rosemont en vue d'un éventuel déclassement.	
	2300	Elaborer les besoins en équipements sociaux pour le quartier des Eaux-Vives (cf. PAC Eaux-Vives).	

		2400	Accueillir à une approbation et mettre en œuvre le programme d'assainissement des voies Impasse 2004-2012. Établir et suivre en permanence l'impact du degré de sensibilité II dans la Ville de ces d'arrêter en vigueur d'un nouveau plan d'urbanisme.
		2500	Développer l'expertise d'urbanisme dans le domaine des déplacements-transports. Accompagner la demande de crédit au CIM en vue de son adoption et coordonner les études d'accompagnement au raccordement CESA.
		3300	Concilier l'appel méthodologique et mener la concertation entre promotion et habitants dans le cadre du projet d'aménagement (par ex. Pédicels).
3000	Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire	3400	Mettre en ligne le site Internet de la municipalité pour au plus tard l'inauguration de l'exposition (cf. proposition No 1210). Rédiger le dépliant de la Bième promenade du Plan Pilote sur le thème de la verdure et mettre un événement promotionnel en partenariat. Ordonner une demande de crédit pour finaliser le réseau des promenades de la Ville de Gervais et établir un recueil symbolique. Préparer les bases d'information, le personnel et les ressources pour l'édition d'une promenade des organisations internationales.
5000	Gestion du service	5100	Mettre en place et gérer la nouvelle base de données complètes SAP. Établir le fonds d'archives du service.
VARIATION DE PERSONNEL (pour le tableau 1) du PS "Personnel occupé par les services municipaux")			
Établissement des 14,7 postes répartis sur 19 personnes.			
VARIATION DE LOCAUX			
Aucune variation des locaux à l'exception des départs d'un regroupement.			
AGENDA 21			
Contribution active dans le cadre des projets du Plan Pilote et du Maillage vert.			

Division de l'aménagement et des constructions Aménagements urbains et éclairage public		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
OBJETIFS 2004			
Concernant l'aménagement urbain, l'objectif est de poursuivre la mise en place de "zones piétonnes", de "zones de rencontre" et de nouveaux parcs publics, la collaboration avec l'Etat de Genève dans la réalisation des infrastructures de transports collectifs, par l'aménagement des espaces publics complémentaires. En matière de circulation et de transports, l'effort de promotion des déplacements écoresponsibles sera poursuivi. Concernant l'éclairage public, l'objectif de réduire la consommation électrique par la rationalisation de l'entretien des installations et l'établissement du "plan lumière" est à assurer.			
Mesures	R*	Objectifs	
1000 Aménagement des espaces publics	1100	Un des enjeux en matière de services efficaces est la relation, en relation avec les autres services de la Ville et de l'Etat de Genève, avec les mandataires.	
	1200	L'accent sera porté sur la mise au point de nouvelles places du mobilier urbain : décalage de la Rode, nouvelles installations des deux-roues notamment. Le service poursuivra son programme de réhabilitation de nouvelles places publiques et parcs publics, comme mentionné dans les PR-49 et PR-117 et suivantes. Le renouvellement des bornes publiques fait l'objet de petits projets portés à des attributions récemment réalisées. Le budget 2004 est ainsi adapté aux dépenses 2002 et 2003.	
	1300	L'information publique et la concertation sont les processus clés de l'aménagement urbain, tant entre administrations qu'avec les usagers, ce qui sera encore adapté à la multiplicité des types d'opérations (transferts, aménagements d'espaces ou d'équipements).	
	1400	Le même effort que sur le domaine public est à fournir sur le domaine privé municipal par la réaffectation d'espaces publics, aqueducs, cours intérieures avec les autres services municipaux et les riverains. Afin de tester des projets et les évaluer avec les riverains, les aménagements éphémères sont en développement.	
	1500	Le service a reçu la mission d'entretenir les parcs publics officiels, les bons télécommunications de contrôle d'accès, les bacs d'urgence, les bancs, les toits de grader. Une base de données planification, l'attribution de mandats de surveillance et de réparation réguliers permettant d'assurer la mise sans déranger le service.	
	1600	Le service met sur pied des concours pour étudiants, avec les universités européennes et les Hautes écoles spécialisées (aménagement d'espaces, mobilier). L'aménagement urbain concernant directement l'environnement, les spécialités du service poursuivront leur contribution à l'établissement de l'agenda 21 et des mandataires publics locaux.	

2000	Analyse et plans de déplacements	2100	Les règlements concernant les projets de modification du trafic demandent des expertise environnementales dans les domaines des mesures de vitesse, des pollutions sonores et de l'air, le service est assés à évaluer d'après.
		2200	Comme par le passé, suivant sa compétence légale, le service poursuivra son activité de mise à l'encadrement public de projets d'infrastructures de circulation et d'infrastructures de transport ou ferroviaires. Il participera également à la coordination des projets de transports collectifs sur les plans cantonal et régional.
		2300	Le service poursuivra son activité d'expertise dans le cadre de la mise en place d'un plan de déplacements municipal, dit "bouquet de transport" et des plans de l'hôpital cantonal et des Nations unies.
		2400	Devenue institution européenne et annuelle, le service poursuivra l'organisation de la "Semaine de la mobilité" et sa coordination cantonale et régionale. A cela se lient maintenant de nombreuses autres manifestations provinciales, festives et éducatives.
		3100	Afin de rationaliser l'entretien des infrastructures et concevoir les nouvelles, organiser les campagnes de restauration, le service assure la gestion d'une base de données.
3000	Eclairage, illumination du domaine public et assésilé de la Ville de Genève		L'architecte-éclairagiste participe à l'établissement des cahiers des charges de concours et à l'établissement de projets afin d'améliorer la qualité d'usage nocturne des réalisations urbaines, tout en maintenant raisonnable la consommation électrique. Des projets de mise en lumière d'infrastructures publiques sont confiés à des concepteurs lumineux indépendants.
		3300	Domaine en pleine évolution, vu les efforts de la Ville de Genève et du Fonds d'énergie cantonal, la réorganisation des installations lumineuses, nombre de projets du service seront préparés avec le Service de l'énergie en vue d'obtenir des subventions cantonales et de réduire la consommation électrique, qui est une obligation liée à la promotion de l'énergie 21.
		3400	Obligation légale qu'est l'entretien des véhicules, l'entretien de maintenance des pourvoyeurs.

VARIATION DE PERSONNEL (régime des laïcs, 11 au 191 "Personnel occupé par l'administration municipale")
Nds en matière de postes, mais le service intermédiaire l'accueil de stagiaires en emploi, en cours de diplôme ou post-grade.
AGENDA 21
Par la mise à disposition de ses spécialistes et de stagiaires, sa contribution aux thèmes étudiés, le service est toujours actif dans la réflexion progressive de l'agenda 21.

Division de l'aménagement et des constructions		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
Architecture			
PROJETS 2004			
Mettre en place la procédure de gestion des coûts par éléments. Développer la collaboration rapprochée avec les autres services de la Division et les utilisateurs, pour une meilleure maîtrise des projets et des coûts. Acheter les opérations de construction pour lesquelles des crédits ont été votés. Mettre à la disposition des opérations, contrôler les coûts, gérer les délais.			
	Missions	N°	Désignation
1000	Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève	1010 à 1020	Validation des programmes des services demandeurs avant l'appel d'offres par des études de faisabilité et un chiffrage détaillé des coûts. Renforcement de l'atelier d'études de faisabilité par l'engagement d'un architecte projeteur.
		1030 à 1040	Suivi et adaptation régulière des programmes des concours d'architecture et des procédures d'appels d'offres AIME.
		1050	Mise en place d'une planification de l'ouvrage permettant de diminuer les délais entre l'appel d'offres et la remise de l'ouvrage à l'utilisateur.
		1060	Adaptation des contrats en adéquation avec les nouvelles normes et règlements.
		1060 à 1090	Mise en place d'un nouveau logiciel de suivi comptable de chantier (lié au remplacement d'Eurocount) et engagement d'un nouveau collaborateur pour assurer le contrôle financier des opérations.
		1060 à 1090	Mise en place avec les firms marchandes de la gestion des coûts par CFE (méthode par éléments).
2000	Etablir les préavis architecturaux	1120	Participation des habitants à l'élaboration des programmes et intégration des associations de quartier dans les jurys de concours; séminaires d'information réguliers sur les projets et réalisations du service.
		2010 à 2030	Traitement des requêtes en autorisation de construire déposées sur la terrasse communal, votes sur plans, expertises de l'objet soumis, consultation des autres services, réajustement et validation des projets.
VARIATION DE PERSONNEL (avant le 1 ^{er} mai 2004, l'ancien tel occupé par l'administration municipale)			
Demande d'un nouveau poste d'architecte projeteur pour l'atelier d'études.			

Division de l'aménagement et des constructions		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
Bâtiments			
OBJETIFS 2004			
Dans la suite des travaux engagés ces dernières années, le Service des Bâtiments va poursuivre sa politique d'entretien du patrimoine architectural en privilégiant en premier lieu les structures et enveloppes des bâtiments dont il a la charge.			
	Missions	N°	Objectifs
1000	Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier	1100	Entretien au mieux le patrimoine financier en fonction du budget alloué.
		1100 à	Mettre les Immeubles de la Ville des graffiti et affiches qui les dégradent, afin de donner une bonne image de la Ville.
		1200	Entretien au mieux le patrimoine administratif en fonction du budget alloué.
		1300	Mise à jour annuelle des relevés sur la signalisation des bâtiments.
		1400	Mise au point de projets et études diverses demandées par les différents départements.
		1500	Maintenir et améliorer les installations techniques de sécurité incendie et voir dans les bâtiments.
VARIATION DE PERSONNEL, BESOIN EN MATIÈRE DE PERSONNEL OCCASIEL (Administration municipale)			
Pas de changes de personnel en plus, ni en moins.			
AGENDA 21			
Til des déchets sur les chantiers et choix de matériaux plus écologiques.			

Division de l'aménagement et des constructions		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
OBJECTIFS 2004			
Les objectifs principaux pour l'année 2004 sont :			
- Poursuivre l'évaluation engagée en matière d'organisation du service, en particulier les sections "exploitation" et "administration & finances".			
- Intégrer les nouvelles dispositions législatives en matière d'énergie dans les projets de construction, basées sur la définition obligatoire de concept énergétique et de garantie à la performance.			
- Poursuivre les objectifs stratégiques et opérationnels en matière de politique énergétique.			
	Missions	N°	Objectifs
1000 Assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève		1100	Poursuite de la mise en œuvre du module GEMO pour la maintenance d'exploitation des installations techniques. Etude et mise en place d'une procédure d'achat du combustible conforme aux dispositions de l'AMUP.
		1200	Poursuite de l'évaluation de l'organisation du fonctionnement de la section "exploitation". Etude et mise en place d'un concept de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau distribuée par les réseaux souterrains des bâtiments.
			Poursuite du développement des systèmes de gestion à distance des installations.
		1300	Poursuite du programme de remplacement et d'adaptation des systèmes de réglage des chaudières. Etude et mise en place d'un programme d'assainissement et d'adaptation des installations de ventilation.
		1400	Poursuite du programme de rénovation et d'adaptation aux normes GPMR des chaufferies du patrimoine bâti de la Ville.
2000 Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables		2100	Intégration dans les projets de construction et de rénovation des nouvelles dispositions définies par la Loi sur l'énergie en matière de concept énergétique et de garantie à la performance.
			Poursuite du programme de développement des énergies renouvelables sur le domaine bâti.
		2200	Poursuite du programme de gestion durable de l'eau. Poursuite du programme de maîtrise de la demande d'électricité.

		Poursuite de la recherche sur l'optimisation de régime de fonctionnement des moteurs électriques d'entraînement. Poursuite des essais d'intégration des systèmes de micro-optimisation couplés aux installations de chauffage. Collaboration avec le SnamE dans le cadre de la mise en place des objectifs de politique énergétique au niveau cantonal.	2300 2400
		Poursuite de la valorisation des activités du service à l'aide de publications et de l'exploitation du site Internet.	2500
		Evolution du concept de comptabilité analytique et de contrôle de gestion au sein du service.	2700
	9000	Gestion du service	
VARIATION DE PERSONNEL, régime du budget 11 du PP (Personnel occupé par l'administration municipale)			
Le service comprend 28 postes. Aucun changement n'est prévu pour l'année 2004.			
VARIATION DE LOCAUX			
Aucune modification n'est prévue dans le cadre de l'occupation des locaux.			

Division de la voirie		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
Direction et secrétariat de la division			
OBJETIFS 2004			
La direction de la Division assure la coordination générale de toutes activités liées aux missions essentielles que sont les études et les travaux de génie civil, le maintien de la voirie, la collecte et la tri des déchets ménagers. Elle veille au respect des objectifs fixés en tenant compte des principes qui fondent un développement durable.			
	Missions	N°	Statut
1000 Direction et coordination		1100	Coordonner, superviser et conseiller tous services et entités chargés de l'élaboration de documents destinés au magistrat, au Conseil municipal et aux commissions.
		1200	Conciliation du système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour toutes activités de la Division.
		1300.01	Définir et coordonner les activités du bureau du personnel et superviser la mise en œuvre de la nouvelle base de données du personnel.
		1300.02	Poursuivre le dialogue régulier avec la commission interne du personnel de la Division.
		1400	Préparer à l'allocation des ressources financières aux services compte tenu des objectifs.
2000 Relations extérieures		1500	Participer au Comité directeur TC 2005, au groupe de travail interdépartemental, à la Commission cantonale de gestion globale des déchets, à la Commission consultative des Cheminiers et à toutes commissions dont les missions impliquent l'engagement de la Division.
		2100	Assurer la coordination stratégique, opérationnelle et technique avec les partenaires habituels et nouveaux.
		2200	Coordonner les campagnes de communication et d'information au niveau de la Division.

Division de la voirie Logistique et technique		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJETIF 2004			
Les travaux de transformation des abords doivent être entrepris et achetés durant l'année et ainsi le transfert de l'unité de gestion des véhicules de l'administration (ancien garage municipal) pourra s'effectuer. En ce qui concerne les acquisitions de biens et marchandises, l'objectif est de poursuivre la collaboration avec d'autres services et groupes de l'administration (école, commission de gestion des véhicules) afin d'élaborer des cahiers des charges applicables à l'ensemble de l'administration.			
	Missions	N°	Objectifs
1000	Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'administration, hors SIS	1100	Gérer et entretenir le parc des véhicules et engins appartenant dans l'usage de produits et matériels récupérables en vue de leur recyclage.
		1200	Finaliser le transfert des activités de l'unité gestion des véhicules de Gougen à François Dussault.
2000	Soutien logistique aux services de la voirie	2100	Acquiescer des produits, équipements et matériels répondant au mieux aux critères du développement durable (écoresponsable, recyclable, promotionnel, etc.).
		2200	Améliorer les lieux et installations destinés au personnel, tels que vestiaires, ateliers, dépôt et réservoirs.
		2300	Construire tables et bancs destinés au prêt et à la location.
3000	Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville de Gagné	3100	Maintenir le service de conseil aux organisateurs de manifestations qui ont recours au matériel du service.
		3200	Accroître les interventions de nettoyage.

Division de la voirie Etudes et constructions		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
OBJETIFS 2004			
Les objectifs principaux relatent la participation aux groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets importants d'aménagement du domaine public, ainsi que les études techniques permettant la réalisation des travaux.			
	Missions	N°	Objectifs
1000 Etudes		1100	Etablir le plan régional et le plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales. Développer les plans sectoriels d'assainissement d'inscrivant dans l'image d'ensemble. Procéder aux études visant à la réalisation d'ouvrages d'assainissement des collecteurs, selon les principes définis par les plans sectoriels. Poursuivre et développer l'appui technique dans le cadre de l'établissement de projets d'aménagement urbain.
		1200	Etablir les données techniques. Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes environnementales.
2000 Réalisations		2100	Définir avec les entreprises et les mandataires les plannings et méthodes d'intervention en veillant à minimiser l'impact des chantiers sur les riverains et usagers du domaine public. Comme pour les chantiers portant sur l'assainissement, pour ceux plus vastes qui nécessitent des reprises complètes du domaine public, le dialogue avec tous les intervenants, et en particulier les riverains, est constamment entretenu.
		2200	Bien que plus rares, les chantiers affectent parfois des ouvrages d'art impliquant une coordination constante dans le temps afin que la validité des lieux reste garantie.
		2300	Finaliser les relevés d'ouvrages destinés à l'établissement du système d'information du réseau d'assainissement (casseboite).
3000 Système d'information du territoire		3100	Insérer l'information aux professionnels de la construction intervenant sur le domaine public et ses abords.
		3200	

Division de la voirie Entretien du domaine public		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJET 2004			
Outre l'entretien courant du domaine public et du réseau d'assainissement, l'objectif est également de répondre dans les meilleurs délais à toutes demandes de modifications du domaine nécessitant des études conduites par les autres services du département.			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Etudes	1100	Apporter l'appui technique aux services chargés d'élaborer les projets d'aménagements urbains. Renforcer l'implication lors d'interventions d'entretien compte tenu de la nécessaire coordination avec tous les utilisateurs des infrastructures du domaine public. Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes techniques et environnementales. Poursuivre les aménagements cyclables en veillant notamment à favoriser et sécuriser le stationnement. Promouvoir l'usage de la bicyclette. Veiller à sécuriser tous les aménagements facilitant le déplacement des piétons.	
	1200	Poursuivre les études visant à la mise aux normes nouvelles des ouvrages d'art. Contrôler systématiquement l'état des réseaux d'assainissement et éléments liés.	
	1300	Réaliser les infrastructures permettant l'établissement du volet entretien du plan général d'irrigation des eaux.	
	1400	Contrôler systématiquement l'état du marquage routier et établir le programme d'entretien.	
	1600	Piloter les interventions en matière de la conservation du patrimoine.	
	1800	Piloter les études visant à l'installation de dispositifs de limitation de persécution, de recopie et création de nouveaux points d'arrêt.	
	1700	Elaborer les dossiers destinés aux intervenants internes et externes. Créer une base de données "territoire".	

2000	Réalisation	2100	Systémiser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Accroître et densifier l'information aux riverains des chantiers et minimiser leur impact. Poursuivre l'entretien systématique des grilles sur les ouvrages et installations pour lesquels le service est compétent. Réaliser les aménagements des zones 30 km/h.
		2200	Harmoniser les travaux d'entretien courant, accentuer les interventions de mise en conformité des ouvrages d'art, compte tenu des nouvelles normes de charges.
		2300	Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de dégradation sanitaire et de pollution.
		2400	Procéder aux réfections systématiques du marquage routier.
		2600	Mettre en oeuvre les zones bleues.
		2600	Conduire selon priorités la direction des chantiers d'entretien et de rénovation des monuments.
		2600	Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau.
		2700	Procéder aux remplacements et réfections des barrières en recourant à des moyens internes ou externes.

Division de la voirie Lavage et nettoyage		Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
PROJETS 2004			
Le renforcement du nettoyage dans les zones fortement fréquentées, telles les infractions des transports publics et les zones piétonnes, sera poursuivi. Les systèmes de collecte sélective seront accrus et accompagnés de l'indispensable information qui leur est liée. Ces actions s'inscrivent dans le plan global de gestion des déchets respectant ainsi les principes du développement durable.			
	N°	Objets	
1000	1100	Poursuivre les efforts en vue de diminuer les quantités de déchets en vase.	
	1200	Promouvoir la loi des déchets afin que les fractions recyclables s'accroissent. Pour ce faire, mettre en place des sites séparés de réception du verre et du papier des déchets de systèmes de collecte destinés à l'aluminium, au fer blanc et aux piles.	
	1300	Accroître la destruction des objets encombrants aux fins de recyclage de leurs matières constitutives.	
	1400	Intégrer les campagnes initiées au bon goût afin que l'habitant soit sensibilisé au tri et facilite ainsi le recyclage.	
		Information sur des thèmes clés.	
2000	2100	Adapter l'organisation du nettoyage par secteur et de manière saisonnière en recourant notamment à des ressources externes.	
		Accroître le nombre de conteneurs à déchets.	
		Accroître le nombre de conteneurs.	
	2300	Mettre la fonction conseil aux organisateurs de manifestations et accroître la récupération des déchets lors de grandes manifestations.	
	2400	Surveiller à 2100.	
2000	2500	Mettre en œuvre de la propreté.	
		Poursuivre les campagnes d'information lorsque durées encourageant la population au respect de la propreté.	
	2800	Mettre des actions de communication de proximité en impliquant notamment les agents de sécurité municipaux.	

VARIATION DE PERSONNEL	Report au bilan 11 du PS	Personnel occupé par l'administration municipale
Elle pourra évaluer son rôle afin de compléter les équipes de service des déchets et de recyclage.		

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJECTIFS POUR LE BUDGET 2004

Première

Le budget 2004 a été préparé selon les directives du Conseil administratif.
Le travail a débuté avec le magistrat sortant, puis poursuivi avec le nouveau magistrat, en particulier pour les arbitrages finaux.

Objectif général

Assurer le fonctionnement et les prestations des services du département au même niveau qu'en 2003, avec toutefois quelques modifications.

Personnel (36)

Les demandes des services ont été réduites à une dizaine de postes essentiels. 5 postes sont prévus dans le domaine de la surveillance et de la sécurité, pour augmenter la proportion de personnel fixe, formé, par rapport à l'engagement temporaire de citoyens en fin de droits qui changent fréquemment. 5 autres postes sont prévus pour répondre à des besoins imprévus. En outre, en 2004, le département devra trouver un nouveau directeur, le responsable actuel partant à la retraite.

Biens, services et marchandises (34)

Globalement, le budget 2004 diffère peu du budget 2003. Il intègre des montants approuvés en 2003 pour la location de dépôts (Musées d'ethnographie, BPU) et tient compte de besoins du même type pour le Musée d'art et d'histoire.

Transferts à des tiers (36)

Le budget 2004, dans ce domaine également, diffère peu du budget 2003. De petits ajustements liés à des conventions et à des remises sont prévus, en particulier pour la danse et le cinéma.

Rapports (43)

Il n'y a pas de modification sensible par rapport à 2003.

Agenda 21

Le recrutement en 2003 d'un administrateur agenda 21 pour le département va permettre de lancer la réflexion et des actions à propos de la relation entre culture et développement durable.

1^{er} juillet 2003

Direction et secrétariat du département		Département des affaires culturelles	
CMLC 1998-2004			
Dans les activités habituelles découlant des missions du service, la direction et secrétariat du département se fixe l'objectif général d'assurer le remplacement du directeur, qui prend sa retraite. Il s'agit d'assurer le fonctionnement du service aux missions de personnel intervenant en 2003 et 2004.			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Assistance et conseil à la présidence du département	1100	Poursuivre la mise à jour de l'information du nouveau Magistrate sur l'organisation, le fonctionnement, les activités des services et des organismes subventionnés.	
	1200	Mettre à jour les objectifs de politique culturelle selon les directives du nouveau Magistrate.	
	1300	Assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs votés par le nouveau Magistrate.	
	1400	Poursuivre l'introduction des conventions de subventionnement.	
	1500	Mettre en place les procédures d'évaluation des conventions.	
	1600	Poursuivre la mise à jour des cahiers des charges, à tous les niveaux.	
2000 Direction et coordination	1700	Faciliter l'engagement de femmes dans des postes à responsabilité.	
	1800	Définir les investissements indispensables pour l'entretien et la mise à niveau des bâtiments abritant des activités culturelles.	
	1900	Assurer le suivi des dossiers en cours dans les divers groupes de travail.	
	2000	Terminer la mise à jour des procédures dans la gestion du personnel, en relation avec le SRR.	
	2100	Suivre la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion informatique.	
	2200	Superviser le travail des différents collaborateurs chargés d'organiser les manifestations habituelles et nouvelles.	
3000 Relations extérieures	2300	Mettre en œuvre des actions régulières, à différents niveaux, avec le Magistrate, pour renforcer la cohésion du département.	
	2400	Adapter les pratiques en cours aux souhaits du nouveau Magistrate.	
	3000 à 3200	Assurer le suivi des dossiers en cours.	

VARIATION DE PERSONNEL [garantir au moins 11 de PR (Personnel occupé par l'administration municipale)]
Majors, mais stabilité de l'effectif.
VARIATION DE LOCAUX
Réaffectation des places de travail en fonction des mutations de personnel.
AGENDA 21
Révision et mise au point d'objectifs spécifiques avec la municipalité / Agenda 21.

Division art et culture Service administratif et technique		Département des affaires culturelles	
PROJETS 2004			
Le Service administratif et technique de la Division art et culture assure des missions de soutien logistique aux autres services de la division et pour la direction et coordonne le département.			
L'objectif principal pour 2004 est l'introduction du logiciel de gestion des salles de spectacle "Artificiel" au sein de la Section scènes culturelles, sous la direction de l'administration du service. Ce produit doit permettre de planifier et de coordonner au mieux les ressources financières et humaines disponibles tout en permettant de disposer de tableaux de bord permanents du fonctionnement et de l'ordre des statistiques réunissant les activités gérées par la section scènes culturelles.			
Missions		N°	Objectifs
1000 Logistique		1100	Poursuivre la mise à jour des bases de données informatiques, notamment la BOD. Poursuivre et terminer la restructuration de la section scènes culturelles. Réorganiser les obligations de signature pour les collaborateurs chefs d'équipes en vue d'accroître leur autonomie de fonctionnement.
		1200	Finaliser le plan directeur du SAT.
		1300	Rédiger et mettre en application un règlement interne. Gérer le financement du remplacement des jeux d'orgue des salles de spectacles. S'adapter aux nouveaux outils informatiques, notamment par la formation des collaborateurs.
2000 Subventionnés		2100	Organiser une planification globale des conférences de niveau 3 pour les grands subventionnés. Terminer l'introduction de la nouvelle bibliothèque électronique. Revoir la procédure de transmission des documents dans le cadre des conférences des comptes des subventionnés entre le SATAC et le SAT.
		2200	Augmenter de 5% le nombre de séances construites.
3000 Scènes culturelles		3100 à 3300	Mettre en service "Artificiel" et développer les tableaux de bord de gestion des salles y relatifs, notamment les statistiques annuelles et le suivi des manifestations.

		3100	Faire des plans d'urgence écrits pour l'ensemble des salles et obtenir leur approbation par les services compétents. Suivre l'avancement du dossier de rénovation de l'Alhambra. Suivre les travaux d'amélioration au Victoria Hall et au Casino Théâtre. Acheter les inventaires de matériel.
		3200	Aider/assister la gestion de la convocation du personnel de salle (projet "Artline").
		3300	Organiser un examen d'inscription réussi à l'échelle 1:1 dans chaque salle.
		4100	Disposer de jeux de plans complets et à jour pour chaque salle de spectacle.
		4200	Assurer la formation professionnelle des collaborateurs chargés des questions de sécurité dans les salles de spectacle au moyen de cours sur les problèmes spécifiques aux salles de spectacle.
4000	Conseil		
AGENDA 21			
Poursuite des efforts d'amélioration des activités du service avec l'ajout du développement durable et création de nouveaux réseaux de financement.			

Division art et culture Promotion culturelle		Département des affaires culturelles	
OBJETIFS 2004			
Conformément aux objectifs du département des affaires culturelles, le service de la promotion culturelle entend maintenir la qualité de ses prestations : - poursuivre ses missions d'information auprès des publics en renforçant la promotion des grandes manifestations; - maintenir les mesures prises afin de faciliter l'accès des publics aux manifestations culturelles.			
Missions		N°	Objectifs
1000 Missions de promotion		1100	Organiser un concours de graphistes pour le vêset de la Fête de la musique, éditions 2005-2006-2007. Améliorer la diffusion du programme sur le site Internet de la Fête de la musique (grille horaire, sélection par style). Mettre une étude sur le public de la Fête de la musique.
		1200	Editer une brochure de présentation du département des affaires culturelles. Produire des numéros du magazine l'actualité.
		1300	Concevoir un CDROM sur le département des affaires culturelles. Organiser un concours de graphistes pour le vêset de Musiques en 66, éditions 2004-2005-2006.
		1400	Participer au projet de signalétique et d'accueil de la Maison des arts du GRIM en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Créer des pages Internet sur les salles de spectacles à Genève.
		1600	Editer une brochure de présentation des musées de la Ville de Genève. Développer la collaboration avec les offices du tourisme de la région.
		1600	Mettre en place des écrans de diffusion dans des lieux culturels.
		1600	Développer un outil de gestion automatisée du prêt de matériel multimédia (formulaires, bases de données) en collaboration avec le DSI.
	1700	Publier un carnet sur les salons pour artistes plasticiens de l'œuvre en collaboration avec le FIMAC.	

2000	Missions en faveur du public	2100 Maintenir le niveau de la prestation. Développer l'offre culturelle en faveur des organismes sociaux par la recherche de nouveaux partenaires. 2300 Encourager l'accès des jeunes à la culture grâce à la carte 20 ans/20 francs.
9000	Gestion du service	9100 Gérer les ressources humaines : susciter un esprit d'équipe et une bonne ambiance de travail, maintenir la dynamique et la motivation, accueillir et intégrer deux nouveaux collaborateurs, former deux stagiaires, développer les compétences professionnelles et humaines du personnel par la formation (cours Ville et formation interne), tenir à jour les cahiers des charges et réaliser les évaluations. Gérer les ressources budgétaires et préparer les documents administratifs. Gérer le matériel du Centre multimédia : acquérir le nouveau matériel, mettre à jour les bases de données et l'inventaire, sauvegarder les anciens supports sur numérique.

EVOLUTION DE PERSONNEL Pour le budget 11 du 1993 l'effectif moyen par administration municipale

En raison du déclin de la répartition du service, deux collaborateurs (administratif, adjoint) à 50% seront recrutés en 2004.

Division art et culture Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC et FMAAC)		Département des affaires culturelles	
PROJETS 2004			
Le Service fournit des prestations à la présidence du Département pour l'appui de sa politique culturelle dans toutes ses relations directes avec les artistes et avec les associations, institutions et fondations artistiques à Genève. Il intervient dans les secteurs de l'art musical, des arts de la scène, de la littérature et de l'art contemporain. De plus, il participe activement à la conception et à la réalisation de plusieurs manifestations. Enfin, il assure un suivi de l'activité artistique. Dans cette perspective, il observe l'évolution des demandes des artistes et des publics et propose des mesures budgétaires, des attributions de locaux, des rénovations de bâtiments, etc. Les demandes d'allocation de certains moyens financiers correspondent à ces propositions.		N°	Objets
1000	Mise en place de la politique culturelle	1100	Mener une réflexion sur les Prix et les bourses en particulier dans le domaine du livre. Renouveler la convention Lettres-francophones. Maintenir le niveau des prestations dans les domaines des soutiens à la création (théâtre, danse, musique, cinéma, arts plastiques, bourses, écriture et édition), aux échanges, aux centres d'archives et aux animations de quartier. Préparer la réorganisation de l'appui au théâtre institutionnel, d'une part, et au théâtre indépendant, d'autre part. Renforcer le soutien à la diffusion cinématographique (festival). Renforcer le soutien à la création chorégraphique en opérant un transfert de moyens vers la Fonds Regio. Soutenir la danse contemporaine au travers d'une manifestation estivale nouvelle. Participer aux projets de nouvelle Comédie et de Maison de la danse. Réaliser l'évaluation des premières conventions de subventionnement agréées. Établir de nouvelles conventions de subventionnement. Réorganiser le soutien aux auteurs et aux éditeurs. Rendre plusieurs règlements, commissions de prière et jury. Suivre le projet de réponse à la motion 145 du Cdt éliminée à Genève.

		1200 Participer aux Conseils de fondations (Fondation d'art dramatique, St-Gervais Genève, Théâtre du Garage, Fondation pour l'art moderne et contemporain) et autres instances (Arts-et-BPM, Auditorium Avit-Wisla, Commission culture du CRFG, CSE universitaire, Commission sociale et culturelle de l'université, Conseil de surveillance du Fonds Intermediaire, Groupe de suivi de Lettres-Forlana, Groupe de coordination Fonds cantonal – fonds municipal, Groupe de travail BAC-3). Aider aux assemblées générales ou séances particulières sur demandes des associations. Participer selon directives à des manifestations culturelles particulières. Participer selon directives à l'organisation de manifestations particulières. Suivre le nouveau procès intenté contre la Ville concernant les résidences de l'Uelma.
2000	Application de la politique culturelle	2100 Actualiser et faire évoluer la Base de données des subventionnés. Organiser et suivre la réalisation des concours d'art public. Etendre aux domaines du livre et des arts plastiques les procédures mises en place pour les subventionnés de l'art musical et des arts de la scène. Poursuivre l'formation et la gestion des commissions de présélection, des jurys et des attributions de bourses. Poursuivre la gestion administrative et comptable des demandes et attributions de subventions, ainsi que des conventions de subventionnement. Résoudre les questions du Cartel des chorales classiques et de Wisla. Participer aux séances de la Commission consultative pour la mise en valeur du livre. Organiser et suivre les séances de jurys, d'enseignants, etc. (notamment l'attribution des ateliers pour artistes plasticiens). Véifier au maintien de la qualité et de la quantité des productions. Suivre l'application des conventions de mise à disposition des locaux. Préparer les éventuels aménagements de locaux (réhabilitations, travaux, etc.). Véifier, complètement à d'autres services de l'administration, au respect des normes de sécurité. Participer au comité de pilotage et au comité directeur de MAMMO. Accompagner les projets de rénovation de l'Auditorium (maison de toutes les musiques), du bâtiment d'art contemporain, du Théâtre de l'Orange et du Groll.
		2200

2300	Participer au groupe de pilotes de la Nuit de la Bière. Suivre le développement du projet "Les enfants de Topkâ", en particulier les Prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée. Préparer la Fête de l'Art 2006. Poursuivre la mise de la Fête de la musique. Poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des ateliers de concert d'été et d'hiver.
2400	Continuer l'acquisition d'œuvres mobilières, dans une perspective de constitution d'un patrimoine. Démarrer une collaboration avec le Service des écoles pour la surveillance des œuvres situées dans les préaux et dans les bâtiments scolaires. Engager des travaux de restauration de plusieurs œuvres dans l'espace public. Améliorer le conditionnement et le stockage des œuvres dans les dépôts.
2600	Renforcer les prêts des œuvres dans l'administration et à l'extérieur. Tester et mettre en production la gestionnaire informatisée des prêts. Etudier et proposer une nouvelle signalétique des œuvres dans l'espace public. Créer un logo Fmnc. Préparer la publication du catalogue Fmnc 1991-2003 imprimé (campagne photographique et maquette imprimable). Poursuivre la publication du catalogue Fmnc 1991-2003 sur Internet. Publier une plaquette des travaux des artistes pédestres au bénéfice des ateliers de la Ville. Poursuivre les actions de médiation culturelle autour d'une œuvre dans une espace public ou médiation-exposition d'œuvres mobilières dans une espace spécifique. Réaliser une brochure de promotion de toutes les activités de la Ville dans le domaine du livre. Elaborer un concept de soutien à la diffusion des films genevois à Genève et éventuellement à l'étranger.

Division des musées Conservatoire et jardin botaniques		Département des affaires culturelles	
OBLIGATIONS 2004			
Les C.B. ont un impact dont la mission est la conservation à long terme des savoirs et des collections. Ces missions de permanence sont indiquées par la mention "sulla des" (sulla des). Les objectifs pour 2004 sont ceux qui ont été décrits avec le Conseil exécutif et qui correspondent à ces points forts de l'exécution.			
	Missions	N°	Objectifs
1000 Exploration		1100	Sulla des travaux sur le terrain en Suisse, en Afrique et en Amérique du Sud.
		1200	Sulla des travaux d'acquisition par l'Unité de Conservation.
		1300	Sulla des collections de graines en vue d'échanges. Prospection en vue du remplacement de l'herbier fluviale du parc de graminées (succédané Luchard).
2000 Conservation		2100	Bibliographie; poursuite de l'effort de redressement de la flore des montagnes alpines. Sulla des activités de traitement et de classement des collections.
		2200	Mise en place d'une structure permanente devant la collection fluviale des types de l'herbier. Mise à disposition sur internet d'une base de données des zones alpines sur la base du Luchard à Grotte.
		2300	Sulla des activités d'information des collections. Sulla des travaux sur les collections par des experts extérieurs.
3000 Recherche			Distribution de la flore alpine. Travaux d'acquisition dans le cadre du projet Flor de Corse. Fin de la checklist des Monocotylées du Paraguay.
		3100	Sulla de la détermination des familles et des genres du Paraguay sur internet. Mise en place d'un appui au système de gestion des données (succédané fluviale).
		3300	Sulla des activités d'enseignement universitaire.

4000	Communication	4100	Dans le cadre du 100 ^{ème} anniversaire de l'installation du Jardin botanique à La Cornette, aménagement de la signalétique. Sûreté des activités d'entretien du Jardin.
		4200	Organisation d'une manifestation marquant le 100 ^{ème} anniversaire de l'installation du Jardin botanique à La Cornette. Sûreté des activités dans la salle du Chiens. Participation entre autres à la Marche de l'Espoir.
		4300	Sûreté des valeurs guidées, grand public et formateurs.
		4400	Sûreté de la participation au financement de la Fondation Aubert.
5000	Protection	5100	Protection de la Nature en Suisse: sûreté du développement d'une application pour la couche végétale dans le cadre du Système d'information du Territoire à Genève (SISTIG). Coopération au développement: sûreté du programme de formation de botanistes et de médiateurs du Sud.
		5200	Fin du recensement des espèces rares du terrain (saugères et plantes à fleur) en vue de l'établissement d'une liste rouge. Sûreté de la collaboration avec le service des Forêts, de la Protection de la Nature et des Paysages.

VARIATION DE PERSONNEL (Rapport au budget 11 de l'ère Transition municipale)	
Au moment de l'élaboration du budget, quatre postes étaient demandés (conservateur à 60%, assistant-conservateur à 60%, assistant-programmeur à 50% et préparateur à 100%). Après arbitrage, un seul poste est proposé dans ce projet de budgetConservateur à 100%. Ce poste est destiné à un étudiant qui a effectué les études de document aux CUB. Il est en ce moment au bénéfice d'une bourse de post-doctorat aux États-Unis. Cette bourse a été accordée par la FRSRS à condition que les Instituts de formation s'engagent, dans la mesure du possible, à reprendre en leur sein ces diplômés au retour des États-Unis, et cela pour éviter l'accroissement des services et la formation de futurs scientifiques américains aux frais des contribuables suisses. Lorsque cette bourse a été demandée, cette proposition de création de poste était déjà émise à la Ville afin d'améliorer l'expertise scientifique et éducative des serres tropicales.	
VARIATION DE LOCAUX	
Il est prévu de reprendre les locaux (Bât. 1) qui étaient loués à l'Université. Ceci devrait permettre de diminuer le programme de l'entretien de Bât. V en conséquence, dont les coûts d'études ont été réduits en 1998-99. Les frais de nettoyage étaient réduits à l'Université. En conséquence, les coûts d'entretien ne devraient pas être modifiés, mais la charge de l'entretien restera aux CUB.	
AGENDA 21	
Une grande partie des activités des CUBs répondent aux préoccupations de l'Agenda 21 dans le cadre de son développement normal. Deux axes sont prioritairement soutenus dans un effort qui se déroule sur plusieurs années.	
1. Facilité régionale et de proximité Le projet « Patrimoine Vert », Système d'information à l'échelle régionale, est réalisé aux Conservatoires et Jardins botaniques de la Ville de Genève, dans le cadre de son Laboratoire de système d'information géographique et de biodiversité. L'objectif principal est de définir, puis mettre en œuvre dans un cadre limité, un Système d'information à référence spatiale (SIRS) sur la biodiversité de la région genevoise servant : 1) d'instrument d'intégration des connaissances fondamentales portant sur les milieux, les espèces et les individus ; 2) d'observatoire de l'évolution de la biodiversité ; 3) d'outil d'aide à la décision en matière de gestion et de conservation du patrimoine naturel. Sur le plan géographique, ce projet s'étend aux limites du bassin genevois. Dans un premier temps, nos efforts se concentrent sur le territoire du canton de Genève. Sur le plan thématique, le site de notre projet est l'intégration des connaissances et le suivi de l'évolution de la biodiversité de la région. Notre effort prioritaire, de par la spécificité de l'habitat, est consacré à la diversité végétale. L'objectif final est de disposer d'un Système d'information à référence spatiale (SIRS) botanique.	
2. Facilité Genève Internationale Le programme cadre des CUBs se poursuit sur quatre axes : - à l'Avantgarde : aménagement de la collection de plantes médicinales du Jardin botanique, collaboration au programme Travailleur de la Croix Rouge Suisse, édition d'un manuel de formation continue sur les plantes médicinales pour les professionnels de santé, nombreux cours et ateliers, etc. - à l'Elaboration : création d'un centre d'éducation environnementale au Parc des Hémis, interprétation du carré botanique et du zoo du Parc de Hémis, - à la Place : réalisation de la première étape des « Jardins ethnobotaniques » de La Piaz (3 jardins éducatifs autour des plantes utiles botaniques) ; création, suite à la ville des images A. Valsassina et M. Tormen, d'un nouveau pôle du programme cadre des CUB à La Piaz (Pôle : mise en forme du projet « Jardins ethnobotaniques de la Piaz ») ; (Pôle : Botanique au centre de la Piaz) et (Pôle : Réserves naturelles de la Piaz) ; (Pôle : Jardin de la Piaz). L'axe botanique du programme est poursuivi de manière autonome par nos partenaires botaniques suisses et européens répartis dans ce pays.	

Division des musées Musées d'art et d'histoire		Département des affaires culturelles	
OBJETIFS 2004			
Le projet de budget 2004 des Musées d'art et d'histoire (MAH) est basé sur la mission des activités au niveau de ce qui a été réalisé ces dernières années. Au Musée d'art et d'histoire, outre du rattrapage des collections permanentes et présentation de six expositions temporaires. Deux sont annoncées au Musée Rath. Il en va de même dans les filiales où seront aussi présentées neuf expositions temporaires. La campagne de restauration et de conservation des collections sera poursuivie. Le budget doit aussi compter de la location de surfaces destinées au dépôt des collections ainsi qu'à l'installation des conditions de rangement qui sont actuellement insuffisantes et ne répondant pas aux exigences de conservation et de sécurité.			
Musées		N°	Objectifs
1000 Acquisitions		1100	Mise à jour de la politique d'acquisition.
		1200	Procéder aux nouvelles acquisitions en appliquant la politique d'acquisition.
		1300	Publier les nouvelles acquisitions.
2000 Conservation		2100	Poursuivre la mise en œuvre de la première phase du nouveau plan directeur des réserves du MAH en recherchant de nouveaux dépôts pour recevoir les collections du Cabinet des estampes et du Cabinet des dessins, de même que la collection de livres. Poursuivre la réconditionnement des collections d'estampes et de dessins. Poursuivre l'installation des archives Ecart de leur dépeuplement et de leur étude, en vue de leur consultation par le public et de leur exposition au gré de manifestations temporaires. Poursuivre les campagnes de contrôle et de restauration.
		2200	Poursuivre la documentation des collections et le travail de vérification des données d'inventaire. Améliorer la performance des outils de consultation et de mise à jour de l'inventaire des collections, compiler, si nécessaire, les dysfonctionnements et simplifier les opérations courantes. Améliorer la qualité du support micro-informatique. Mettre en place une politique cohérente de gestion des images, de production et de stockage jusqu'à leur consultation et diffusion.

		2300	Lancer le projet de mise en place d'une photographie numérique afin de résoudre le manque d'espace. Entreprendre la numérisation des fonds existants.
		2400	Préparer l'arrangement de nouveaux déjeûs de livres dans le cadre de la rénovation de la Promenade du Pin et la mise sous sécurité des livres et documents précieux de la BAA et du Cabinet des estampes.
		3100	Poursuivre les recherches sur les techniques de conservation et de restauration des objets des collections. Poursuivre l'étude au plan technologique du reliés de Konrad Witz en vue de l'exposition qui lui sera consacrée. Etudier au plan technologique les peintures des anciens Pays-Bas (1400-1620), en vue de la préparation de l'exposition et du catalogue rétrospectif qui leur sera consacré. Renouveler les appareils et instruments scientifiques adaptés aux nouvelles technologies. Poursuivre et développer les instruments de contrôle de conservation préventive. Publier le revue Genève. Poursuivre la publication des collections des MAH.
3000	Recherche	3200	Publier divers catalogues d'exposition.
		3300	Poursuivre la formation des collaborateurs et des stagiaires. Réaliser le programme de cours du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en collaboration avec l'université avec pour objectif d'organiser la relève au niveau des ressources humaines des MAH.
		4100	Pionner l'aménagement de la salle consacrée à l'art byzantin en vue de l'intégration d'une collection privée très importante. Pionner l'aménagement des salles consacrées à l'archéologie locale et régionale, ainsi que de la salle Kerna. Etudier la réalisation par étapes d'une nouvelle présentation des collections au Musée d'histoire des sciences. Approfondir le concept de présentation des collections du Musée de l'histoire et de l'actualité en vue de sa rénovation. Poursuivre l'amélioration des présentations permanentes dans les autres Musées.
4000	Communication et diffusion		

		4200	Réaliser le programme des expositions temporaires des MAH : 6 d'improvisations différentes au MAH et 2 au Musée Rath, 4 au Cabinet des estampes, 3 à la Maison Tassel, 2 au Musée d'Art et d'Histoire. Réaliser la Nuit de la science et poursuivre le programme de concerts et autres événements au MAH et dans les Musées. Poursuivre le travail de médiation-préence par le programme de rendez-vous échelonnés aux écoles, aux familles et aux jeunes en cadre scolaire et extra-scolaire. Développer l'axe de formation pour les formateurs : enseignants, animateurs socio-culturels, éducateurs spécialisés et de la petite enfance. Poursuivre la mise en œuvre et la coordination des partenariats co-éducatifs. Intervenir le développement d'outils de médiation-support à l'attention des visiteurs : livres, documents écrits, images, supports visuels et multimédias. Couvrir, en terme de communication, l'ensemble des activités des MAH (expositions, manifestations, collections). Développer le site Internet des MAH. Procéder à l'étude de la diffusion publique via le net d'une partie de l'inventaire. Poursuivre la réalisation du projet de signalétique autour du Musée d'Histoire des sciences.
		4300	
		4400	
9000	Gestion du service	9100	Poursuivre l'amélioration des installations de climatisation et de sécurité au MAH et au Musée Rath. Poursuivre l'étude de rénovation du Musée d'Art et d'Histoire. Réaliser les façades du bâtiment des Casernes et améliorer les conditions climatiques. Poursuivre le réaménagement intérieur de la Promenade du Pén 5. Pour l'aménagement du Musée de l'Industrie dans son ensemble - y compris les combles - et en améliorer la sécurité.

VARIATION DE PERSONNEL (Reporté au tableau 11 du RS Personnel annexé par l'administrateur municipal)	
5 nouveaux postes à 100 % ont été inscrits au budget 2004. Il s'agit de 4 surveillants et d'un adjoint administratif.	
- Dans le but de parvenir à assurer la sécurité des MAH avec du personnel très uniquement, le plan directeur du personnel prévoit l'engagement de 27 surveillants.	
Actuellement, pour combler le manque de personnel en ce domaine, les MAH ont recouru à des engagements sous contrat CCE ou sur le fonds de chômage de la Ville.	
Puisqu'il est de réputer ce personnel par le biais du fonds de chômage, les MAH proposent la création de nouveaux postes. Sur les 27 postes prévus pour les Musées d'art et d'histoire, 4 ont pu être inscrits au budget 2004.	
- L'augmentation des effectifs de personnel des MAH ces dernières années, ainsi que la complexité croissante des traitements administratifs, ont entraîné un engagement du travail dans le secteur du personnel. Les besoins se font particulièrement sentir dans le domaine de la planification, de la préparation de la relève, des engagements, etc. Il s'agit d'engager un collaborateur qui assiste l'administrateur dans la gestion administrative des Ressources humaines, d'une part. D'autre part, l'introduction en 2004 du projet de loi 96 (SAP) va générer de nouvelles tâches et il est capital de s'adjointer les services d'un collaborateur qui assure la relève et la coordination SAP pour les 8 institutions des MAH, de même que l'encadrement de l'équipe comptable. Cette personne assurera également l'administrateur pour diverses questions financières (préparation du budget, traitement, etc.) et organisationnelles.	
VARIATION DE LOCAUX	
Le budget de fonctionnement demandé tient compte de l'impérative nécessité de réajuster, pour des questions de sécurité, les collections du Cabinet des estampes et du Cabinet des dessins, de même que la collection de livres. Des surfaces de réserve sont aussi nécessaires pour ranger de nouvelles acquisitions et améliorer les conditions actuelles de rangement.	

Division des musées Musée d'ethnographie		Département des affaires culturelles	
OBJECTIFS 2004			
Comme en 2003, le programme 2004 sera très axé sur le Musée d'ethnographie. Les efforts seront concentrés sur deux axes. Le premier sera la réouverture au public de Carl-Vogt après réaménagement de tous les espaces ouverts au public et la création de nouvelles présentations dans toutes les salles d'exposition. Le second axe consistera pour le Musée à terminer son grand chantier de déménagement et à lui transférer de toutes ses collections dans son nouveau dépôt aux Pôles Friaux. L'essentiel du personnel, des énergies et des ressources sera utilisé pour la réalisation de ces objectifs. L'année 2004 sera également l'année où la nouvelle direction et l'organisation du musée se déploieront pleinement.			
	Musées	N°	Objets
1000 Conservation		1100	Achèvement du déménagement de l'ensemble des collections dans le nouveau dépôt : travaux de préparation, emballage, transport, classement et surtout rangement des objets. Travaux et restaurations ponctuelles. Construction et installation d'équipements de rangement dans nos nouveaux dépôts. Réorganisation des collections et des procédures de travail selon la nouvelle structure des dépôts. Mise en place d'une politique de conservation préventive, notamment pour le nouveau dépôt des Pôles Friaux.
		1200	Achèvement de l'inventaire informatique des collections avec photographie numérique, de manière à couvrir l'ensemble des objets des collections, notamment pour répondre aux besoins du déménagement et aux nouvelles procédures de travail.
		1300	Identification de toutes les collections non 3D (dessins, photos, films, cartes, etc.) en vue de leur inventaire et de leur expédition dans la future médiathèque du Musée.
		1400	Achats et accueil de dons d'objets pour l'enrichissement des collections selon les opportunités et conformément à la politique d'achat.
		1400	Achats pour la bibliothèque en fonction des recherches des conservateurs. Emplacement des achats et dons dans la base de données du réseau des bibliothèques romaines.
2000 Recherche		2100	Recherches pour documenter les collections, notamment en vue de la préparation des nouvelles expositions prévues pour la réouverture de Carl-Vogt (Korai, exposition de réouverture) et Conches (Gaulois), et les publications en relation.

		2200	Rédaction de documents de synthèse des recherches en vue de la documentation des expositions et publication des catalogues accompagnant les expositions. Organisation et participation à divers congrès et comités de travaux en relation avec les activités scientifiques du musée. Rédaction et publication des rapports de synthèse y-relatifs.
		2300	Préparation des enseignements donnés dans les universités de Genève et Lausanne. Suivi des étudiants, diplômés et stagiaires pour leur formation, les examens et la correction de leurs travaux. Mise sur pied d'un enseignement intégré en ethnologie au Département d'anthropologie et écologie de l'Université de Genève.
		3100	Travaux de rapprochement de toutes les salles d'exposition de Carl-Vogt en vue de leur réouverture courant 2004 (peintures, murs et création de plafonds techniques). Régénération de l'intérieur de Carl-Vogt avec la création d'une partie accueil, d'une partie "Temple" et d'un restaurant. En vue de la réouverture de Carl-Vogt, étude et réalisation des nouvelles expositions pour les salles "permanentes".
3000	Communication	3200	Réalisation et inauguration de l'exposition temporaire "Kandis" à Carl-Vogt. Réalisation et inauguration de l'exposition temporaire "Gaulis" à Genève.
		3300	Etude, organisation et suivi d'un nouveau programme d'accueil des classes et autres publics; mise sur pied, organisation et suivi d'un programme d'animations. Réalisation d'une politique éditoriale pour le Musée et formation d'un comité de rédaction. Promotion générale des activités du musée.
		3400	Poursuite du programme de formation permanente pour le personnel d'accueil et surveillance des visiteurs, en collaboration avec les autres musées de la Ville de Genève.
8000	Gestion du service	8100	Poursuite de la restructuration interne du Musée selon le nouvel organigramme.

VARIATION DE PERSONNEL (Reporté au tableau 11 du PS "Personnel occupé par l'administration municipale")
Nouveaux postes demandés
- un poste d'informaticien/conservateur Musée et le suivi du projet Musée au Musée.
- un poste de collaborateur technique-archiviste à 50 % pour assurer le suivi de la conservation préventive des collections du Musée.
VARIATION DE LOCAUX
Le Musée contribuera au réaménagement du parc devant le Musée à Car-Yogi (avec accueil, librairie, coin repos), aux travaux de réaménagement des espaces d'exposition à Car-Yogi (pavé, murs et planches techniques), à l'étude des projets de réaménagement des combles et sous-sol à Car-Yogi en vue de leur réaffectation, à la modification des bureaux, et aux travaux pour un projet de nouveau musée d'ethnographie. Il est prévu de libérer les arrières débris de la rue Blanche.

Division des musées Muséum d'histoire naturelle		Département des affaires culturelles	
PROJETS 2004			
Le Muséum dépense ses efforts dans trois domaines formels (missions) et un plus transversal, à savoir la protection des milieux et des espèces.			
Ses missions se déclinent en :			
1. Conservation des collections de référence (Conservation)			
2. Etude de la biodiversité (Recherche)			
3. Transmission des connaissances (Vulgarisation)			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Conservation	1100	Protéger les collections conservées à sec (reptiles, mammifères, oiseaux) des parasites. Fermer la conservation de collections de légers et de spécimens par la conservation à basse température (moins de 10°C), ainsi qu'en alcool isopropylique.	
	1200	Poursuivre l'identification des collections par des chercheurs confirmés externes au Muséum.	
	1300	Continuer l'intermédiaire des collections.	
	1400	Compléter les collections de spécimens et de tissus.	
	1400	Fournir aux scientifiques et au public une documentation actualisée répondant à leurs besoins.	
2000 Recherche	2100	Gérer la bibliothèque « Nos Oiseaux ».	
	2100	Poursuivre des projets de recherche et publier les résultats en mettant en valeur la richesse des collections.	
	2200	Promouvoir la présence du Muséum au sein de la communauté scientifique internationale. Publier la Revue suisse de Zoologie (4 fascicules), la Revue de Paléontologie, et Le Rhinocéros, vol. 8 de l'Instrumenta biotecnologica.	
	2300	Organisation de congrès au Muséum.	
	2300	Garantir le bon déroulement des travaux de diplôme et de thèse réalisés au sein du Muséum.	
		Participer à la formation universitaire.	

		3100	Réduire les dépenses. Faire la réalisation d'un Podium central sur le thème des poissons marins. Renover et moderniser l'animation "Relief de la Sudest".
		3200	Préparer une grande exposition temporaire payante consacrée aux migrations, en automne. Préparer de petites expositions saisonnières.
		3300	Soutenir l'animation pédagogique en assurant la collaboration du DIF. Organiser des animations et des événements ponctuels de sensibilisation, ainsi qu'éditer des brochures ou ouvrages didactiques. Encourager les activités du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris.
3000	Communication	3400	Promouvoir le Muséum en informant efficacement le « grand public » de ses manifestations et activités (campagnes d'affichage par air, présence régulière dans les médias, etc.). Assurer l'entretien optimal des visiteurs, ainsi que la sécurité et la garde des galeries. Réaliser les infrastructures du Muséum : ventes de publications scientifiques, de brochures de sensibilisation, recettes de visites commentées et de conférences, services réalisés pour des films, locations de salles, etc., ainsi que les prestations offertes à d'autres services ou organismes. Entretien des rapports de qualité avec les interlocuteurs privilégiés du Muséum.

VARIATION DE LOCAUX
Travaux une solution pour la rénovation de l'exposition de gemmes Pierre de Saxe.
AGENDA 21
De nombreuses activités répondent aux recommandations de l'Agenda 21:
15: Conserver la diversité biologique;
36: La science au service du développement durable;
38: Éducation, sensibilisation du public et formation: Séminaire d'investissement à l'initiative des animaux terrestres des îles Canaries;
publication d'ouvrages de synthèse (par ex.: Ch. Lianhard: Catalogue mondial des Insectes Préoccupés) et expositions temporaires (par ex.: "Miles au pays du lant: merveilles", qui est en même temps la contribution du Muséum à l'année internationale de l'eau en 2003).
Poursuite d'actions de routine: économie d'énergie, récupération de métaux (papier, aluminium, PET).

Division des bibliothèques Bibliothèques et discothèques municipales		Département des affaires culturelles	
CRUECTIS 2004			
Les Bibliothèques municipales, c'est du service à l'acheteur local, services de proximité, sont un lieu privilégié d'accès à la connaissance, à la culture, à l'information. Elles sont un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décision indépendante et du développement culturel de l'individu. Les Bibliothèques municipales contribuent à porter une attention particulière aux publics des quartiers. Pour être en mesure de répondre à la demande de ces usagers, le réseau des Bibliothèques véritable lieu d'échanges, doit aussi, par ses animations culturelles, s'ouvrir sur le monde, multiplier les partenariats culturels et encourager le dialogue interculturel. Il doit être en mesure d'offrir largement à ses usagers l'accès aux nouvelles technologies du savoir.			
Missions	N°	Objectifs	
Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et renouvelées	1000	Créer un «Espace seniors» dans les bibliothèques du réseau. Développer avec l'association Lire et écrire le projet «Venir à la Bibliothèque». Poursuivre et développer la collaboration avec les crèches de la Ville. Accueillir les adhérents à la bibliothèque et leur proposer un programme spécifique de lecture et d'animations culturelles. Promouvoir les services spécifiques sur le site Internet des Bibliothèques municipales. Développer l'offre d'information documentaire en ligne. Offrir aux usagers un plus grand nombre de postes d'accès public aux nouvelles technologies. Faciliter et améliorer le service aux publics par le renouvellement du matériel informatique. Poursuivre l'aide d'opportunités pour la migration vers un nouveau logiciel de gestion documentaire. Accueillir, former, informer les usagers.	
	1200	Gérer la collection du réseau des BMLJ par objectifs. Editer des bibliographies thématiques afin de favoriser la curiosité des usagers et leur permettre de faire des découvertes. Terminer l'harmonisation des Index d'interrogation des bases de données. Poursuivre la création du catalogue informatisé des discothèques. Demander l'intermédiation du catalogue de la collection de Jazz. Développer un outil d'importation des données pour la gestion des commandes.	

		1300	Promouvoir les BEJU dans les quartiers. Obtenir une bonne représentation médiatique de tous les services. Orienter le travail d'information culturelle dans le but de promouvoir plus spécifiquement la lecture, l'accès à la connaissance et la fréquentation des bibliothèques. Construire un espace où peut avoir lieu le dialogue avec autrui. Poursuivre et développer les partenariats transversaux avec d'autres services de la Ville et plus particulièrement avec celui de la Petite enfance. Poursuivre la collaboration de critique littéraire avec l'Institut Suisse Jeunesse et média. Participer au projet d'escapade vacances avec le DIF. Organiser ou participer à l'organisation de prix littéraires. Présenter tout au long de l'année des auteurs et illustrateurs pour les jeunes. Mettre sur pied un atelier d'écriture destiné aux Africains. Collaborer avec Pro Helvetia dans le cadre d'expositions et d'initiations d'autres adultes et étrangers. Poursuivre les partenariats avec les Communautés étrangères afin de favoriser le dialogue interculturel.
2000	Formation, recherche et mandats	2100	Maintenir les BEJU comme lieu de formation pour les apprentis, les étudiants HES et CESSO. Assurer un enseignement régulier au CESSO-HESBBSCLP.
		2200	Etre présents dans le monde bibliéconomique en Suisse et à l'étranger par la rédaction d'articles pour les revues professionnelles et en donnant des conférences.
		2300	Maintenir une présence active dans les associations professionnelles afin de favoriser les débats et de stimuler mutuellement.
9000	Gestion du service	9100	Informatiser l'ensemble de l'économie du réseau. Poursuivre l'automatisation des activités administratives. Terminer la mise en place de la sécurisation des canapillers sur le réseau.

VARIATION DE PERSONNEL (Répondre au tableau 11 du PS "Personnel occupé par l'administration municipale")
- Un poste de bibliothécaire à 100% pour le suivi de la Webthèque (collection organisée de bouquets de livres), la gestion des abonnements à des périodiques électroniques et CD-rom et le suivi des abonnements à des bases de données électroniques.
- Un poste de secrétaire à 50%. Actuellement, il y a un demi poste d'employée administrative et un demi poste d'assistant de direction pour la gestion de tout le réseau.
VARIATION DE LOCAUX
Recherche de locaux adaptés pour la Bibliothèque des Minoteries.
AGENDA 21
Dans le cadre du développement de l'accès à la lecture, les BMJ poursuivent :
- les activités de bibliothèques de rue durant l'été, avec un développement souhaité dans les zones peuplées de certains quartiers de la Ville.
- la collaboration avec l'association Lire et écrire afin d'être à l'écoute des familles isolées, surtout que l'initiative touche plus de 10% de la population.
- les présentations en direction des personnes âgées, en créant des espaces, une collection et des animations spécifiques pour ce public.

Division des bibliothèques Bibliothèque publique et universitaire (BPU)		Département des affaires culturelles	
SUBJECTIFS 2004			
En 2004, la BPU se propose d'approfondir le projet « Bibliothèque de Genève » qu'il veut reconnaître d'une façon globale tout l'espace bibliothéconomique de la zone Bâloise, soit la BPU, ainsi que les bibliothèques des familles des Lettres et de Théologie. Les objectifs retenus dans le « Plan de développement » de la BPU sont circonscrits par cet ambitieux projet (magasins de stockage des imprimés, espace de libre accès pour le public, nouvelle salle pour les périodiques, salles d'exposition et de conférences, numérisation des fonds anciens genevois, etc.). A court terme, en 2004, la BPU procédera à l'information du Département des manuscrits au moyen de techniques de description avancées (encodage sous XML) en collaboration avec les Archives de la Ville et avec le soutien de la DSL. Dans le domaine du numérique, la BPU préparera une médium en évidence son offre riche en périodiques électroniques, notamment dans le domaine des sciences humaines. En ce qui concerne l'animation, la BPU préparera une importante exposition consacrée au bédisme genevois. Enfin, l'Institut et Musée Voltaire prépare une exposition consacrée à « Voltaire à l'opéra », alors que la Bibliothèque municipale poursuivra la préparation de son espace en libre accès.			
Missions		NP	Objectifs
1000 Constitution et traitement des collections	1100	Information du service des achats, commandes et réceptions informelles des documents.	
	1200	Utilisation de bases de données existantes en vue de rationaliser le catalogage dans le cadre de RERO.	
	1300	Information du catalogage des manuscrits.	
2000 Conservation des collections	2100	Mise en place du transfert des documents archivés dans les magasins existants vers la BPU.	
	2100	Poursuite des inventaires dans le cadre du programme PAC sur la base de 2 kilomètres d'inventaires annuels.	
	2200	Intégration du responsable des magasins au programme PAC (Préservation and conservation).	
3000 Services au public	3100 à 3200	Intégration progressive des autres types de documents (iconographie, manuscrits, etc.) au programme PAC.	
	3100 à 3200	Extension des fonctions du guichet virtuel pour le public : prolongation des ouvrages à travers Internet, fourniture de documents (articles), par exemple.	
	3300	Numérisation sélective des documents émanant de la reproduction en vue de leur chargement sur le serveur de documents électroniques RERO.	

		3400	Formation du public aux ressources numériques offertes par le BPU et ses filiales (photodupes électroniques, documents numériques, etc.).
		4100	Elaboration d'un programme de travail sur les manuscrits des "Croniques locales" (en moyen âge) en collaboration avec l'Université.
4000	Mise en valeur	4200	Exposition et catalogue consacrés au bélier et affiches géométriques Etem.
		4300	Exposition consacrée à "Voyage à l'Opéra" à l'IMM.
9000	Gestion du service	8100	Elaboration d'un premier plan de numérisation du patrimoine géométrique imprimé et manuscrit.
			Introduction de Time Tool.
VARIATION DE PERSONNEL (Rapport au bureau 1 (du PIS) Personnel occupé par l'administration municipale)			
La priorité est faite sur l'engagement d'un gardien / surveillant pour l'Espace			
Avec l'achat de la valeur hebdomadaire des documents qui y sont exposés.			
VARIATION DE LOCAUX			
En 2004, on devrait procéder à la rénovation complète de la Salle de lecture afin de la mettre en conformité aux normes de travail scolaires (éclairage, postes de travail informatique, sécurité, chauffage, etc.). Par ailleurs un projet de restauration et de sécurisation de l'espace Amé Lullin devrait être déposé cette année-là.			

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

DEPARTEMENT MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA SECURITE

Direction et secrétariat du département	Département des sports et de la sécurité
CHSUSP 2004	
Le budget 2004 a été élaboré en tenant compte des directives du Conseil administratif, transmises par le Secrétaire général le 19 février 2003, il avait été prévu que cette situation économique, il y a lieu de conclure, pour 2004, les chiffres globaux du budget 2003, sans augmenter les dépenses. De ce fait, les objectifs du Département visant à la consolidation des activités, à l'amélioration des prestations dans le sens de la facilitation à l'accès aux informations, à la qualité de l'accueil, plutôt qu'un développement d'activités nouvelles.	
La recherche de l'optimisation des moyens à disposition, par une meilleure synergie entre les services est une préoccupation constante.	
Enfin au vu des 84 postes supplémentaires au budget 2003, la Ville de Genève pourra gérer les zones bleues. Cette mesure découle de l'instauration du système de mécanisme permettant aux habitants d'un quartier de louer leur voiture en stationnement sans long terme qu'ils le désirent. Ce système a été mis au point dans une logique de développement durable et plus particulièrement de lutte contre une pollution inutile engendrée par le déplacement de véhicules sans nécessité. Il va de soi que l'engagement de 84 personnes nouvelles durant l'année 2003 implique un travail considérable et que la mise au point de la structure d'accueil et des procédures de travail devra être affiné en 2004.	
Rappelons ici que ces 84 postes sont répartis en Agence Municipale, personnel administratif et personnel d'entretien. Il est évident que pour réaliser le montant de 14 millions de francs de recettes d'activités en zones bleues et par conséquent, il convient de mettre en place une organisation performante. Actuellement, les conditions ne sont pas réunies car les locaux temporairement mis à disposition sont totalement sous-dimensionnés. Nous devons donc impérativement trouver les locaux adéquats pour 2004.	
Le coût de ces locaux, officiels à définir, figurent au budget 2004 selon une valeur approximative.	
Le montant de 1,5 million de francs figurent sous la rubrique «débours» du Service ADH-CP pour le sous-évalué. Il convient en effet de relever que le loi pour oblige à transmettre au canton les amendes imposées dans les 30 jours. L'Etat devra nous en rétribuer le montant de base. Malheureusement le Service compétent de l'Etat n'est apparemment pas doté des moyens adéquats. De ce fait, une partie des amendes ne sera pas recueillies.	

À ce jour, nous ne disposons pas des locaux adaptés et les locaux prévus à la ville du Faubourg, trop petits, rendent difficile une gestion du personnel respectueuse du bien-être au travail, notion qui fait indéniablement partie du développement durable.

En ce qui concerne les problèmes d'intégration de personnel nouveau, il faut citer également la GSE qui a accueilli à sa venue 2 sapeurs-pompiers nouveaux en 2003 et prévoit l'embauche de 3 personnes en 2004. Tout en conservant les mêmes missions, ce service doit faire face à des changements importants liés à l'évolution des matériels qui ont des effets sur les types de missions, et de la technique du personnel après à y faire face. C'est donc un travail de concertation constant entre la direction du Département et le service qui s'impose. La constitution d'une nouvelle caserne pour remplacer la caserne 2 doit être sérieusement envisagée, la situation géographique actuelle ne répondant plus aux besoins qu'elle se voit en effet dans un quartier d'habitation à forte densité de trafic.

La modification de la législation fédérale a pour effet de diminuer le nombre d'heures à la protection civile mais en augmentant le nombre d'heures de formation. De plus, les interventions fédérales seront augmentées. Des discussions seront menées avec le DJPS pour déterminer quelles sont les tâches qui seront attribuées à la Ville.

Vue le nombre croissant de jeunes fréquentant les clubs et les difficultés financières que rencontrent ces derniers, notamment pour faire face aux dépenses liées aux frais d'entraînement par des moniteurs qualifiés, une réflexion constante sera entreprise. Le développement du sport de rue, qui suit une logique de clubs et d'organisation totalement différente de celle des clubs, sera encouragé. Un travail avec les éducateurs de rue s'impose.

Quant aux clubs qui disparaissent, grâce à l'investissement de l'État de plus en plus engagé dans les activités sportives, ils ont des besoins en compétences évolutives. Là aussi, une réflexion avec les intéressés s'impose.

Outre les relations avec l'État et les discussions avec les clubs, la direction du Département travaille en collaboration étroite avec les clubs de services et lui apporte son soutien tant pour le développement des activités et la recherche de solutions que pour la gestion courante.

Missions		Objectifs	
		1100	1300
1000	Direction et coordination	Elaborer la politique du Département, mettre en place et surveiller son application par les services.	
3000	Relations extérieures	Apporter aux chefs de service un soutien à leurs actions. Développer les relations internationales.	
		3100	3200
VARIATION DE LOCAUX			
2 bureaux supplémentaires permettant de procéder aux engagements prévus dans le budget 2003			

Sports		Département des sports et de la sécurité	
COLLECTIFS 2004			
Pour faire face à la forte demande en prestations sportives, le service élabore son programme d'activités destinées aux adultes et aux jeunes. Un accent particulier sera mis sur les sports de rue plus particulièrement réservés aux adolescents. Les efforts de promotion pour faire mieux connaître l'ensemble des activités du service seront également poursuivis, de même que l'appui à l'organisation des manifestations. Une attention particulière sera apportée à la maintenance et aux mesures d'entretien permettant de garantir un haut niveau de qualité de nos installations.			
	Mesures	N°	Objectifs
1000	Exploitation d'installations sportives	1200	Maintenir le niveau d'entretien et de maintenance des équipements et installations pour en garantir le bon état.
		1300	Garantir une planification des milieux et terrains de sports optimale répondant aux besoins des usagers, clubs et public.
2000	Organisation de prestations sportives offertes au public	2100	Poursuivre l'encadrement des écoles de sports pour les jeunes.
		2200	Examiner les possibilités de développement du sport de rue, activités destinées aux adolescents.
3000	Organisation de manifestations (soutien aux clubs)	2300	Compléter l'offre des prestations pour le grand public et en assurer la variété, notamment en étudiant l'organisation d'une Fête du Sport.
		3100	Poursuivre le développement du programme Loisirs et Sports réservé aux aînés.
4000	Soutien et encouragement au Sport	3200	Mettre à disposition des fédérations et associations les équipements et infrastructures permettant l'organisation de manifestations régionales, nationales et internationales.
		3300	Offrir aux associations ou fédérations organisatrices un soutien technique et logistique en personnel qualifié.
		4100	Maintenir un contact permanent avec les clubs et associations sportives.
			Poursuivre le développement du mouvement junior.

VARIATION DE LOCAUX
Les locaux occupés à l'entrée de la patinoire des Vénérables par le bureau d'études devront être libérés pour permettre un réaménagement des vestiaires et autres locaux sportifs. Des nouveaux locaux devront être trouvés, si possible dans un périmètre proche du centre sportif des Vénérables.
AGENDA 21
Les critères écologiques sont pris en compte lors de chaque construction nouvelle ou amélioration de bâtiment existant, de même lors de commandes de produits d'entretien. Les nombreuses activités de sport et de loisir offertes à la population s'inscrivent également dans la perspective de l'Agenda 21.

Incendie et secours (888)		Département des sports et de la sécurité	
C88J.EC1118.2004			
En 2002, le Service d'incendie et de Secours est intervenu à 8718 reprises. Ce résultat constitue un nouveau record du nombre des interventions assurées au profit de la collectivité. L'augmentation régulière des interventions est en grande partie due à l'intensification des engagements ambulances liés à la réorganisation du secteur sanitaire cantonal. En effet, avec le remplacement du «Carabinieri» de l'Hôpital par deux SMUR, les entreprises de transports sanitaires se voient engagées plus souvent. Par conséquent, le SIS devra assurer, dès le courant 2003, 900 à 1000 interventions supplémentaires. La constante augmentation des interventions exigeant un affût d'une plus grande partie de notre matériel, des véhicules et des pilotes d'équipement de protection feu et personnel. Les programmes d'acquisition de matériel liés à l'adaptation de nos tâches d'intervention et de la protection personnelle seront journalisés en 2004 (répartition des acquisitions sur plusieurs années).			
Matières	N°	Objets	
1000 Interventions	1100	Garantir l'effectif opérationnel des forces d'intervention en organisant une école de formation pour sapeurs-pompiers professionnels sur l'exercice 2004. Poursuite du programme d'acquisition de matériel de ventilation, afin de continuer l'introduction de la nouvelle technique d'intervention entreprise en 2003, technique d'intervention par pression positive. Poursuite du programme de renouvellement de la production personnelle individuelle du personnel entrainé en 2003. Rapprochement du renouvellement des pilotes de l'équipement personnel perfectionnement mis à l'épreuve compte tenu de la forte augmentation de l'activité du service ces dernières années. Poursuite du programme d'acquisition, réparti sur trois exercices budgétaires, permettant le renouvellement des équipements du service qui ne sont plus en conformité des normes en vigueur.	
	1200	Garantir l'effectif opérationnel en sapeurs-sauveteurs (ambulanciers) par la création de 4 postes supplémentaires et l'engagement de deux collaborateurs temporaires. Application d'un tarif unique relatif aux transports sanitaires sur l'ensemble du territoire cantonal (Décret du Conseil d'Etat). Renouvellement de l'intégralité du matériel permettant d'assurer les interventions de décontamination. Le matériel existant étant en fin de vie.	

		1400	Introduction progressive du nouveau concept d'engagement des compagnies de secours- pompiers volontaires validé par les autorités policière communales et de la Ville de Genève. Rassemblement sur deux exercices budgétaires du perso des compagnies des compagnies de secours-pompiers volontaires (L'âge moyen du matériel avoisinant 20 ans). Création de 2 postes supplémentaires de secours-opérateurs à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes. L'augmentation des demandes de secours justifie cette recrute. En l'état, les centralistes peinent, à certaines heures de la journée, à faire face aux requêtes. Création d'un poste de dessinateur DAO. Le bureau technique se doit de mener à bien les demandes des entreprises (révisions au raccordement à notre centrale d'alarmes. Des dossiers incluant des plans sont déposés par l'entité prioritaire. Les demandes de raccordement, payantes, sont croisées et le bureau technique émettra déjà plusieurs mois de retard.
9000	Gestion du service	9100	

VARIATION DE PERSONNEL (Reporté au tableau 11 du RS) (Présenté au conseil par l'administrateur municipal)
Création de 2 postes supplémentaires à la Centrale d'alarme et d'engagement afin d'absorber la charge importante de travail à certaines heures de la journée. Actuellement, le poste de téléphoniste de service ne peut plus assumer le travail et le traitement des appels en toute sécurité à certains moments de la journée.
Création de 4 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers afin d'absorber l'augmentation de la charge de travail dans le secteur du transport ambulancier.
Engagement de 2 ambulanciers, sur la base d'un contrat temporaire, afin d'absorber l'augmentation de la charge de travail dans le secteur du transport ambulancier.
Création d'un poste de directeur D40 pour le bureau technique afin de renforcer cette entité technique qui accumule du retard dans le traitement des raccordements des installations de détection incendie à notre centrale d'alarme et d'engagement.
VARIATION DE LOCAUX
L'intégration du complexe de l'ancien Garage municipal aux installations du SIS n'a pu se faire en 2003, le projet ayant accumulé du retard. La réalisation pratique est donc reportée sur l'exercice 2004.
AGENDA 21
Mise à niveau de la station de traitement des eaux usées et de la filtration de l'air de la cabine de peinture en carrosserie.
Révision de l'appareillage de contrôle de pollution des véhicules à moteur.

Service d'assistance et protection de la population		Département des sports et de la sécurité	
BUDGET 2004			
	Missions	NP	Objectifs
1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence		1100	Mise en place de la nouvelle structure de l'Organisation de Protection Civile adaptée à la réforme fédérale. Mise en place de la nouvelle application informatique de gestion des miliciens. Mise en place des directives fédérales (nouveaux terminologies, nouveaux effectifs). Réalisation de nouveaux dossiers d'intervention et de nouveaux plans de l'OPC.
		1200	Maintien qualitatif et quantitatif de la protection. Gestion d'une application de mise à l'abri de la population respectant les critères familiaux. Entretien technique des installations destinées aux formations de protection civile et mise à la disposition de la population (ventilation, électricité, chauffage, sanitaires, etc.).
		1300	Campagne d'information pour faire connaître les missions de l'Office Communal de l'Approvisionnement Economique (O.A.E). Informatisation de l'Office. Etablissement d'une convention avec un traiteur pour ravitailler le personnel de l'Office en cas de mise au pied.
		1400	Recrutement de nouveaux cadres. Développement de la synergie avec les partenaires. Développement de la synergie avec les partenaires de la protection des biens culturels pour mener à bien la réalisation du plan d'intervention en cas de sinistre de la ville de Gandere (sécurité). Collaboration avec la Sécurité civile cantonale à la formation des personnes atteintes des armes communes. Poursuite de la planification de la mise à l'abri des biens culturels pour les cas de sinistres majeurs.
2000 Formation en prévention, assistance, sauvetage		2100	Adaptation des programmes de formation des cadres et du personnel de la protection civile suite à la réforme fédérale (nouveaux contenus, nouveaux durées).

	et protection	2200	Développement de la formation en matière de prévention, de protection, de sauvetage et d'assistance. Promotion de la sécurité sur la place de travail et à domicile, par des cours «tout public» et des cours pour les entreprises de la place et certaines administrations (SSA, Corps des gardes de l'environnement).
		2300	Dans le cadre du programme de cours des Ressources Humaines, enseignement de diverses matières au profit des correspondants de sécurité et participation au groupe du conseil d'orientation des cours RH.
3000	Coopération internationale	3100	Actions à l'étranger à la demande du Conseil Administratif (projets d'entraide ou opérations de soutien lors d'une catastrophe). Formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel éventuellement livré.
		3200	Développement de la synergie avec la CIGR et l'ICIPC pour la formation en droit humanitaire et la gestion des situations de catastrophe ou de camps d'assistance (centre international de formation). Echange de savoir-faire au service de la solidarité internationale et du développement durable.
4000	Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration	4100	Développement de la synergie avec la SRS et les autres services de la Ville de Genève. Assistance et réajustement des personnes sinistrées. Soutien aux services d'intervention en cas de sinistre important. Perfectionnement du personnel affecté au service de piquet. Collaboration avec le service social pour l'encadrement des personnes en situation précaire (sans-abris, réfugiés, personnes âgées).
		4200	Mise en place de la gestion des véhicules avec la nouvelle application eGite. Politique de communication pour favoriser l'implémentation des bénéfices.
		4300	Politique de communication à l'égard des associations ecoculturelles et des groupes sportifs. Mise en place du nouveau logiciel eGite pour la gestion du matériel.

VARIATION DE PERSONNEL [ajouté au tableau 11 du PS - Personnel occupé par l'administration municipale]
Transformation d'un poste temporaire en poste fixe.
AGENDA 21
Echange de savoir-faire par le biais de cours en faveur de délégations étrangères en matière de protection des populations au service de la sécurité internationale et du développement durable. Sensibilisation de la population à la nécessité d'adopter un comportement adéquat (par des cours de prévention des accidents ménagers). Gestion appropriée des déchets générés par les activités du service. Ils sont triés et acheminés vers les centres appropriés. Les déchets de cuisine sont récupérés par un fourreur de porcs, les déchets ménagers sont pris en charge par la commune de Viçosa, les huiles, peintures et lubrifiants sont brûlés par une maison spécialisée, les résidus de ferraille sont vendus et les tubes non utilisés sont pris en charge par le service de l'Energie.

Agence de ville et domaine public	Département des sports et de la sécurité
PROJETS 2004	
ORIENTATIONS DU SERVICE POUR 2004	
Afin de réaliser d'une part, le déroulement des tâches qui lui sont confiées (suivi, prévention, répression, gestion du domaine public, etc.) et, d'autre part, l'intégration de 120 personnes (20 ASH, 60 AJM, 20 cadres et employés administratifs), le service devra :	
- se doter d'un appareil de gestion pour la conduite de gestion, permettant le suivi, en temps réel, des prestations des collaborateurs tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif tout en permettant l'évaluation de l'état de réalisation des tâches;	
- engager un spécialiste en ressources humaines indispensable à l'encadrement des collaborateurs, surtout ceux faisant partie du personnel dévolu au contrôle du stationnement;	
- traiter la question de l'habillage pour permettre, notamment, de répondre aux exigences de la LIPAD;	
- moderniser la gestion des inventaires et du stock vu l'explosion du Service, et par voie de conséquence, du nombre de pièces affectuellement;	
- réviser l'état des marchés tant sur le plan des règlements légaux que sur celui du personnel administratif et des mises en place et contrôle sur le terrain.	
M. le Maire	M. le Secrétaire

1000	Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public	1100 à 1200	Engager secteur par secteur, le contrôle de l'état physique du domaine public. Amélioration du système informatique permettant de délimiter les divers types de conventions et le nombre par catégories. Engager progressivement cette campagne en étroite collaboration avec les flics qui seront dévolus plus particulièrement au contrôle des fermes, des expositions de marchandises et de l'occupation accrue des zones piétonnes. Fournir les collaborateurs des chantiers et des feuilles de table de table permettant le relevé, sur place, des surfaces occupées réellement sur le domaine public afin de permettre l'intégration automatique des permis de l'occupation dans l'outil de traitement informatique et la production directe de la facture périodique. Développer l'action d'échange en collaborant plus étroitement avec les institutions de quartier.
2000	Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics	2100	Créer, au sein des ASBL, d'une unité "marchés" afin d'améliorer la normalisation des besoins spécifiques et, par là, améliorer les contacts avec les marchands. Raffermissement de la présence des flics grâce à une redistribution des tâches. L'accent sera mis sur la présence auprès des zones et lors d'opérations de manifestations. Accroître la présence d'agents sur les quais. Mettre des actions de surveillance pour limiter l'accroissement des dépôts sauvages sur le domaine public.
		2200	Mener des actions ciblées (Eaux-Vives, Péquie, Pétropolis) pour devenir de manière significative les nuisances causées par les déjections canines. Procéder à des campagnes d'information en parallèle aux actions précédentes.

9000	Gestion du service	9100	Personnel La recherche de personnel ASM de qualité, pour combler les places vacantes, est une priorité. Les activités accrues avec la police cantonale et l'encadrement de manifestations diverses sont toujours plus nombreuses. L'effectif actuel doit être considéré comme un effectif minimum en fonction de l'accroissement constant des tâches confiées. Règlements Le règlement des marchés ainsi que celui de la Halle de Rive doivent être revus impérativement. L'évolution constante des marchés et des activités spéciales assimilées ne trouvant plus leur cadre dans le règlement actuel complètement obsolète. L'intérêt de très nombreuses personnes souhaitant intégrer les marchés de la Ville de Genève nous conduit à repenser la base réglementaire pour permettre de gérer une nouvelle dynamique. Cette préoccupation va de paire avec la gestion de la base documentaire qui doit répondre aux contraintes de la LIPAD et permettre, à moyen terme, la sauvegarde documentaire sur support électronique (disque optique) en évitant ainsi la multiplication du stockage de documents papiers souvent copiés à double ou à triple.
------	--------------------	------	--

		Gestion et contrôle du stock La gestion rigoureuse du stock, composée essentiellement de pièces d'habillement destinées au personnel uniformé, demande une attention particulière dans le sens d'un traitement informatisé. Informatique Outre la gestion d'applications autonomes et la maintenance d'un parc machines très important, l'unité informatique se trouvera engagée dans la gestion du projet d'Organisation, Planification et Engagement du Personnel uniformé. Cette application informatique doit nous permettre, outre la gestion de services planifiés, la production de simulations horaires afin de proposer des pages de travail permettant l'optimisation du personnel effectivement présent tout en respectant les conditions statutaires et les impératifs du service commandé. La géomatique fait des progrès considérables. Nous la développerons car, grâce à ses bases de données, nous serons mieux en mesure de répondre aux exigences de la LIPAD
VARIATION DE PERSONNEL (figurant au tableau 11 du PB "Personnel occupé par l'administration municipale")		
Augmentation de : 1 adjoint de direction - 1 secrétaire.		
VARIATION DE LOCAUX		
Poste centralisé pour les AM.		
Poste ASM de la Jonction.		
Antenne ASM des Amarrages/Quai des Eaux-Vives.		
AGENDA 21		
Classement sur disques optiques visant à la suppression progressive des classements particuliers souvent redondants et permettant pour toutes les personnes autorisées une accessibilité immédiate aux documents classés.		

Rapport du Comité administratif à l'appui du projet de budget 2004

**DEPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

PREAMBULE

OPTIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT 5

L'élaboration du projet de budget 2004 pour le département 5 s'articule autour de quatre axes, soit :

- A. Blocage de la plupart des rubriques budgétaires conformément aux dispositions prises par le Conseil administratif
- B. Adaptation des rubriques budgétaires et des postes pour les secteurs qui répondent à des obligations légales (état civil, GIAP, accords salariaux pour la petite enfance et les maisons de quartier, etc.).
- C. Augmentation par rapport à 2003 pour les domaines où les vœux politiques ont été clairement exprimés par plusieurs partis (nouvelles places dans les crèches, deuxième Square Hugo, deuxième Espace Zeli, actions communautaires dans les quartiers, propriété dans les préaux sociaux et dans les parcs, etc.).
- D. Mise à niveau budgétaires ou en effectifs dans les secteurs où des insuffisances sont déjà visibles après le premier semestre de l'exercice 2003 (sécurité des places de jeux, conciergerie, Villa Moynier, etc.).

MT22, juillet 2003

Direction et secrétariat du département		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
EXERCICE 2004			
La direction veille à la préparation et à la mise en œuvre des actions politiques du magistrat et s'assure de l'application de ses décisions.			
Missions	RP	Objectifs	
1000 Direction et coordination	1100	Préparation et suivi des dossiers du CA et du CML	
	1200	Gestion courante du service.	
2000 Développement des liens sociaux et cohésion sociale	1300	Coordination inter-départementale.	
	2100	Évaluation et développement des prestations offertes à la population.	
	2200	Veiller à l'éclosion des futurs démographes.	
	2300	Analyse financière de chaque subvention.	
	2400	Rédaction quant aux thèmes des manifestations organisées par nos services.	
	2500	Développement de nouvelles actions liées à l'environnement urbain.	
	2600	Environnement des citoyens de coopération au développement selon les enjeux et les priorités fixées par le CA.	
	3100	Collaboration avec des partenaires publics ou privés pour la mise en œuvre de nouveaux projets.	
3000 Relations publiques	3200	Assurer la circulation de l'information au sein interne et mettre à jour les supports d'information destinés pour améliorer l'information interne et externe.	
	3300	Poursuivre la publication de L'Info, le bulletin d'information du département, de petites annonces, le bulletin d'information de la délégation à la petite enfance et d'Info 5, le bulletin d'information du service des écoles et institutions pour l'environnement. Elaborer de nouvelles lettres d'information pour d'autres services du département, le service des espaces verts et de l'environnement, notamment.	
	3400	Représentation de la Ville et du département au sein de diverses assemblées et comités.	
VARIATION DE PERSONNEL (surplus ou déficit) du PS (Pouvoir municipal, par institution municipale)			
Un poste de concierge pour la Villa Mosnier (-1 à la Garance immobilière).			

Délégation à la petite enfance		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
OBJECTIFS 2004			
Assurer le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de places pour les enfants de 0 à 4 ans, afin de mieux prendre en compte les demandes des familles. Assurer, dans de bonnes conditions, l'extension du service public dans le domaine de la petite enfance.			
Missions		N°	Objectifs
1000 Création et développement de structures d'accueil petite enfance		1100	Poursuite du travail de recherche et analyse des indicateurs. Planification d'agrandissements et/ou d'ouvertures de structures d'accueil en fonction des opportunités d'espaces.
		1200	Création de 225 nouvelles places d'accueil. Mise en place progressive d'une sectorisation dans l'organisation et la gestion des institutions subventionnées.
2000 Supervision, contrôle et assistance de structures d'accueil petite enfance		2100	Mise en place d'un concept santé, sécurité au travail pour les collaborateurs du secteur. Mise en œuvre du processus d'extension du service public. Mise à disposition d'un nouvel outil de traitement des salaires du personnel de la petite enfance. Développement de la communication avec les partenaires pour assurer la circulation de l'information nécessaire à la gestion des IPE.
		2200	Listage et prise en compte, avec la participation des services concernés, de tous les aspects financiers et administratifs de l'extension du service public. Projection budgétaire nécessaire au développement des nouveaux modes de garde. Production de différentes publications à l'intention des professionnels et du public.
		2300	Coordination de la structure du BIPE gérant les places d'accueil des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. Organisation de manifestations et d'événements pour améliorer la visibilité de l'engagement de la Ville pour la petite enfance (journée du livre, journée des droits de l'enfant, etc.). Mise à disposition d'outils pédagogiques. Organisation de formations spécifiques sur la sectorisation de la gestion de la petite enfance, en parallèle à la formation continue pour l'amélioration de la qualité de l'accueil.

		2400	Développement de nouveaux outils pour améliorer la gestion des IPE. Révision des niveaux et acquisitions d'équipements pour la rénovation ou la création de structures d'accueil dans des bâtiments locaux.
VALUATION DE PERSONNEL, REVENUS DU NIVEAU 11 DU PE (ressources humaines)			
1.0 poste de récoordonneur pour la Délégation à la petite enfance.			
AGENDA 21			
Développement de projets en collaboration avec d'autres services du département (services social, Délégation à la jeunesse, services des écoles, etc.). Renforcer et développer les prestations du service à l'égard de la population en plaçant les citoyens et leurs besoins au centre des préoccupations (augmentation des places d'accueil, maintien de la qualité des projets pédagogiques, diversité des structures d'accueil pour la petite enfance).			

Services des écoles et institutions pour l'enfance		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
PROJETS 2004			
A travers les moyens supplémentaires qu'il demande dans le cadre du projet de budget 2004, le service entend porter l'accent sur les priorités suivantes:			
Renforcement des équipes de condescence; Sécurité des places de jeux; Soutien aux associations qui gèrent des prestations pour le service; Gestion des locaux.			
	Missions	Unité	Objectifs
1000	Mettre à disposition du Département de l'Instruction publique les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé	1200	Renforcement des équipes de condescence: La volonté politique de supprimer les indemnités versées aux collaborateurs municipaux en plus de leur salaire, a amené le service à revoir la répartition des responsabilités de bâtiments scolaires (conscience d'école). Dès lors, la suppression d'une grande partie des indemnités est négociable à condition de décharger les collaborateurs concernés de missions qu'ils effectuent en plus de leur horaire de travail, en particulier pour nettoyer les locaux occupés le soir par les associations. Pour cela, le service demande une augmentation de 500 % de l'indemnité salariale personnel régulier, afin d'augmenter les taux d'effectifs des auxiliaires d'entretien dans les écoles. Sécurité des places de jeux: A la suite d'une analyse conduite par un bureau spécialisé et portant sur le niveau de sécurité de 119 places de jeux, le service doit intervenir sur l'ensemble des lieux pour rendre les éléments de jeux conformes aux normes légales. Outre les transformations et adaptations d'éléments de jeux, la sécurité est aussi liée à la fréquence des contrôles, fréquence que le service doit impérativement améliorer. Par ailleurs, l'entretien courant des places doit se poursuivre de manière renforcée (peinture, copeaux, petites réparations, etc.). Ce travail, pour lequel le service demande un poste de "technicien-jeux", doit permettre d'une part d'améliorer la sécurité des enfants et, d'autre part, d'en faire des lieux propres et accueillants.
2000	Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires	2100	

		Subventions: Conformément à la convention qui lie les communes et l'Etat, la subvention au GASP pourait se programmer (+ Frs 300.000.-) en 2004. L'objectif est de parvenir à une couverture du budget du GASP à raison de 60 % par l'Etat et de 40 % par les communes. Soutien aux associations qui paient des prestations pour le service: Afin de poursuivre sa collaboration avec les associations de restaurants et de ludothèques pour améliorer qualitativement et quantitativement les prestations fournies, le service envisage de créer une cellule «conseillers» dans le but de décharger les associations de la gestion des factures impayées (restaurants sociaux) et d'organiser un accompagnement professionnel avec allègement des heures d'ouverture pour deux ludothèques pilotes. Gestion des locaux: Quelque 500 sociétés ou associations bénéficient de locaux situés dans les écoles, soit en propre, soit par franchise locale. Il convient d'évaluer les besoins, de contrôler l'usage des locaux, de revoir les conventions, concessions et règlements d'attribution, de procéder à des regroupements d'activités, de revoir les tarifs de location et de fixer des critères de grâtiuits ou de rebais. Ce travail, pour lequel le service demande un poste de référent-e de locaux, doit permettre de soutenir les activités associatives en répondant de manière plus précise aux besoins des associations culturelles, sportives et de loisirs, ludothèques de locaux sociaux et parasociales.
	2200	
VARIATION DE PERSONNEL (suite de la page 1133) (pour l'ensemble des services municipaux)		
Le service demande deux nouveaux postes: un-e référent-e de locaux (objectif 2200.30) et un-e technicien-ne jeux (objectif 2100.20).		
AGENDA 21		
Le service poursuit son action de prévention en matière de santé publique en développant la formation et l'information dans les restaurants sociaux. La volonté politique clairement exprimée d'écarter les produits bio a été entendue. Le service sensibilise les associations concernées à cet objectif.		
Le service souhaite poursuivre l'expérience des budgets participatifs dans les écoles. En effet, doter les parents de l'école (enseignants, élèves, personnel parascolaire, personnel de cantine, parents d'élèves) d'un budget leur permettant d'améliorer la cantine, la cour, voire l'esthétique du lieu, renforce le respect et le dialogue au sein de l'école, diminue les tensions et responsabilise toutes les parties.		

Espèces vertes et environnement (SEVE)		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
PROJETS 2004			
L'objectif essentiel du service s'intègre totalement au développement durable et, vice versa, la SEVE a pour but de conserver intégralement les grands parcs ligules à la Ville par de nombreux moyens, de développer les espaces verts de quartier. En matière de réhabilitation des activités, le regroupement des bâtiments scolaires doit passer dans une phase de construction. De nombreux locaux ne sont pas adaptés (maître) et les travaux nécessaires doivent être entrepris dans les meilleurs délais par le service des bâtiments.			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décoration	1100	Amélioration paysagère des massifs floraux. Réaménagement qualitatif des parcs Gourgas et des Arcades. Amélioration du revêtement et de la remise en état des parcs en dehors des heures administratives et lors de certaines manifestations. Dépôt d'un crédit extraordinaire pour installer 400 bancs publics supplémentaires. Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de la construction d'une station de pompage sur la rive droite. Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de la réfection des cheminements et de la remise en état des réseaux d'irrigation. Politique de santé et de sécurité au travail. Suivi de formation pour la taille hivernale, l'élagage, les travaux forestiers et les traitements phytosanitaires; Campagne de sensibilisation pour la protection de la peau lors de la manipulation des produits chimiques.	
	1200	Déterminer les coûts relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles et des parcs afin d'en faire connaître les dépenses liées à la Ville.	

2000	Environnement	2100	Développement durable; poursuite de la politique en matière de biodiversité et de restauration; application de la lutte biologique dans la production horticole et dans l'entretien des espaces verts; emploi de la fumure raisonnée, diminution de la consommation d'engrais; attribution de mandats adossés sur l'impact environnemental de certaines activités du service.
		2200	Patrimoine vert Finalisation du projet pour mise en production-exploitation. Léger du bio carburant pour certains véhicules liés du service.
3000	Vulgarisation, représentation vers l'extérieur	3100	Publication du guide dendrologique des parcs de la rive droite. Réalisation du guide dendrologique des parcs La Grange et des Eaux-Vives. Réalisation de la plaquette du parc aux animaux du Bois-de-la-Belle. Développement des supports d'information du parc aux animaux du Bois-de-la-Belle. Création nouvelle affiche relative au respect des parcs. Publication relative aux conseils de culture. Finaliser le projet des panneaux d'information dans les parcs.
		3200	Participation à des expositions locales.
9000	Gestion du service	9100	Les grands projets pour améliorer le jardin interne sont: la mise à jour du projet de développement de la pépinière des Barmathes en remplacement partiel des conteneurs de culture (acquisition/échange de terrain); le projet d'étude en vue du regroupement des établissements horticoles aux Barmathes; le remplacement de véhicules, machines et engins; la rénovation urgente de certains locaux des jardins par le service des bâtiments; la création d'un local de jardiniers à la pépinière de l'Europe.

VARIATION DE PERSONNEL Révisé au tableau 11 du PSI Pas de personnel occupé par l'administration municipale
5 postes supplémentaires sont requis soit, 3 postes d'horticulteur, 1 poste de dessinateur-paysagiste, 1 poste de technicien épandeur vert.
VARIATION DE LOCAUX
Devrait la multiplication des petites structures dans de nombreux lieux en Ville, une rationalisation des locaux est nécessaire. La SEVE recherche soigneusement des locaux pour améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs et collaborateurs
AGENDA 21
Poursuite de la rédaction du Plan Agenda 21

État civil		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
PROJETS 2004			
Le service de l'état civil devra mettre en place la 2ème phase des nouvelles procédures informatiques qui lui permettra d'être en conformité avec les directives fédérales le concernant. Dans le même temps, le service s'occupera aussi en action en direction des personnes non francophones en développant notamment son offre sur le Web. La nouvelle section des pièces d'identité fera en sorte de diminuer les files d'attente.			
Mesures		Objectifs	
1000 Gestion des événements d'état civil		1100 à 1700.01	Introduction de la 2ème phase du système Informatisé National «informat» pour tous les événements d'état civil.
		1100 à 1700.02	Formation des utilisateurs afin de leur permettre de saisir les registres spécifiques d'état civil.
VARIATION DE PERSONNEL (garantir au moins 11 du PS-Personnel occupé par l'administration municipale)			
Besoin indispensable de 3 nouveaux collaborateurs dont 2 à l'état civil pour tenir en compte la complexité et surtout la nouveauté des informations du registre des familles dans le système Informatisé National de l'état civil et 1 personne pour le soutien des pièces d'identité afin de satisfaire aux besoins de la section.			
VARIATION DE LOCAUX			
Pas de variation de locaux, mais le besoin indispensable de pouvoir trouver une solution pour de nouveaux bureaux vu le nombre croissant des personnes fréquentant le service et l'augmentation prévue du personnel.			

Pompes funèbres et cimetières		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
COLLECTIFS 2004			
Pourvoir dans la dignité aux obèques, inhumations et incinérations des personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger. Assurer la gestion des différents incinérateurs funéraires municipaux et y maintenir l'ordre et la décence.			
Missions	N°	Objectifs	
1000 Gestion des Pompes Funèbres Officielles	1100	Procéder à la mise en conformité des pupitres de commande des fours crématoires, ceci en lien avec l'installation de filtres sur les cheminées pour respecter les normes CFAIR relatives à l'émission des gaz et des poussières.	
3000 Gestion des cimetières	3100	Procéder à la mise en place dans les cimetières municipaux de bornes pour la remplissage des armoiries.	
9000 Gestion du service	9100	Transformer l'ancienne chapelle à l'entrée du cimetière de Saint-Georges en un lieu d'accueil pour les familles. Continuer la mise en place du contrôle de gestion.	
VARIATION DE PERSONNEL. Durant le 1er janvier 11 au 31 décembre 2003, personnel occupé par l'Administration municipale?			
Remplacement du poste de chef de bord transféré au SEVE en 2003.			
AGENDA 21			
Continuer la tri des déchets compostables et non compostables. Réduction de la consommation d'eau dans les cimetières par la mise en place de bornes.			

Social		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
PROJETS 2004			
Le projet de budget 2004 a été élaboré dans le cadre de la réorganisation du service, en concertation avec l'ensemble de nos partenaires. Les principaux axes sont le développement des missions dans le domaine socio-éducatif communautaire dans les Centres d'action sociale et de santé (CASS) de quartier ainsi que la poursuite de l'entretien des prévisions à l'attention des usagers du Square Hugo.			
	Missions	N°	Désignation
1000	Aide financière aux personnes ou familles de condition modeste et aux associations sociales	1100	Poursuivre le développement des aides financières versées aux personnes en situation précaire et étudier la répartition globale du règlement des aides financières, en tenant compte de l'évolution des aides sociales cantonales et fédérales.
		1200	Développer le soutien financier aux locales, notamment ceux de la Garantie Immobilière municipale, se trouvant en difficulté sociale, par le mise en place d'un processus de gestion des activités de loyer. Améliorer la procédure sociale d'aide aux familles en matière de prise en charge de frais de repas imposés dans les restaurants sociaux.
2000	Lutte contre l'exclusion sociale	2100	Renforcer la dynamique et les projets communs au sein de la plateforme de coordination contre l'exclusion, notamment en poursuivant les actions d'hébergement d'urgence durant l'hiver et la réinsertion autour de la collecte et redistribution des surplus alimentaires.
		2200	Etudier l'ouverture, sur la rue d'Orléans, d'une deuxième antenne d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation précaire, à l'usage du Square Hugo.
3000	Maintien à domicile de personnes à autonomie réduite	3100	Poursuivre la réorganisation en cours, en développant une politique de santé publique dans les quartiers sur la base de l'expérience acquise par nos trois communes avec Infirmité.
4000	Animation pour personnes âgées	4100	Développer des projets d'animation en faveur des aînés-e, en lien avec les nouvelles unités d'action communautaires de chaque quartier.
		4200	Poursuivre le développement des prévisions aux aînés-e dans le domaine des nouvelles technologies.
		4300	Poursuivre les actions accordées aux clubs d'aînés-e en tenant compte de leur évolution.
5000	Aide sociale polyvalente accessible à l'ensemble de la population dans le cadre du dispositif CASS	5100	Mettre en application la législation cantonale sur les CASS.
		5200	Développer une approche d'intervention par projets, par la création d'Unités d'action communautaire dans les huit secteurs du dispositif cantonal CASS et poursuivre la formation en approche communautaire des collaborateurs sociaux concernés.

	5300	Répondre aux demandes d'achat des locaux et de nouveaux équipements, conformément aux dispositions législatives existantes, en fonction des besoins annoncés par l'Hospice Général et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSAAD).
VARIATION DE PERSONNEL (Report au Budget Y du PS Financier tel proposé par l'Administration municipale)		
Cellule 500757 (espace Emma Louisa Zell): 1 poste.		
Cellule 500766 (Square Hugo): 4 postes.		
Des postes de travail supplémentaires permettant de renforcer les équipes actuelles en vue du développement des prestations en faveur des personnes en situation précaire et des prestations aux aînés-e.		
VARIATION DE LOCAUX		
Augmenter le nombre de surfaces locatives pour répondre aux besoins des CASS, des projets pilotes d'action communautaire de proximité ainsi que ceux liés au développement des prestations en faveur des personnes en situation précaire.		

Délégation à la jeunesse		Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	
OBJECTIFS 2004			
Continuation de l'organisation d'activités traditionnelles (Promotions citoyennes), développement des activités ou fêtes ponctuelles, poursuite et renforcement du rôle de médiation dans divers projets du Conseil administratif.			
Missions		N°	Objectifs
1000 <			

		Participation aux Fêtes de Quartier. Collaboration à l'organisation d'événements sur mandat du CA (par exemple: Fête des Volontaires, Fête de Carrière, opération chaînes longues, Badminton des Barilons, etc.).	2200
		Ouverture de nouvelles salles de sport pour l'Association Municipale. Organisation de tournoi de Soccer ou Basketball, manifestations de sports urbains et/ou d'autres (ils avec démonstrations de basket, arts ou autres). Dans ce cadre, travail de prévention des accidents.	2300
		Participation à divers groupes de travail sur des sujets variés (Ménages, Invisibles, drogues, etc.).	3100
		Animation de divers forums concernant les jeunes.	3200
3000	Relations publiques	Pourrait-on des travaux en partenariat avec de nombreuses questions structurées à réaliser.	3300
VARIATION DE PERSONNEL (Régime du travail: 11 des 100 "Passez un temps par l'administration municipale")			
2 postes supplémentaires.			
VARIATION DE LOCAUX			
Le déménagement du service devrait être immédiat !			
La maintenance de l'Auberge de Jeunesse, assurée jusqu'à la fin de l'année 2004.			
Inclure dans les projets de l'administration la mise à disposition de locaux géographiques, notamment pour la musique, et de locaux polyvalents pour les associations de quartier.			
ANCIENNETÉ			
Sensibilisation de la jeunesse aux données environnementales et au renforcement de la qualité de la vie par diverses actions ponctuelles.			

Rapport du Comité administratif à l'appui du projet de budget 2004

PROJETS D'ARRETES

174

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'037'509'311
sous déduction des imputations internes de	96'405'601
soit un total des charges nettes de	<u>941'103'710</u>
et les revenus à	1'058'665'988
sous déduction des imputations internes de	96'405'601
soit un total des revenus nets de	<u>962'260'387</u>

L'excédent de revenus présumé s'élève à 21'156'677 francs.

Article 2 - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	80'000'000
recettes	0
investissements nets	80'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	20'000'000
recettes	0
investissements nets	20'000'000
c) total	
dépenses	100'000'000
recettes	0
investissements nets	100'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêts particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 1.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		80'000'000
amortissements ordinaires		
amortissements complémentaires		58'568'543
excédent de revenus de fonctionnement		0
autofinancement		+21'156'677
insuffisance de financement		
77'723'222		
22'677'3		
b) patrimoine financier		
investissements nets		20'000'000
amortissements (autofinancement)		20'54'495
insuffisance de financement		1'945'505
c) total		
investissements nets		100'000'000
amortissements ordinaires		
amortissements complémentaires		58'568'543
excédent de revenus de fonctionnement		0
autofinancement		+ 21'156'677
insuffisance de financement		
79'777'717		
20'222'283		

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 21'156'677 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2004, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2004 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2004.

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2004 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, annexé à 20'000'000 francs.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2004, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

